



## DOCUMENT DE REFERENCE ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2008



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 27 avril 2009, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Ce document incorpore par référence le document de référence 2006 (n° de dépôt D 07-428) déposé le 09 mai 2007, ainsi que le document de référence 2007 (n° de dépôt D.08-298) déposé le 25 avril 2008, et son actualisation (n° de dépôt D.08-298-A01) déposée le 10 juin 2008. L'incorporation par référence ne porte que sur les états financiers consolidés 2007 et 2006, et sur les rapports des commissaires aux comptes correspondants.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles au siège social de Léon de Bruxelles : 5, rue de Chartres 92200 Neuilly-sur-Seine, sur le site internet de la société ([www.leon-de-bruxelles.fr](http://www.leon-de-bruxelles.fr)) et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

# SOMMAIRE

## I RAPPORT DE GESTION

<b>1</b>	<b>FAITS MARQUANTS</b>	page 4
<b>2</b>	<b>PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES</b>	page 4
<b>3</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES (COMPTES CONSOLIDES)</b>	page 6
<b>4</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE</b>	page 6
4.1	Risques spécifiques à l'activité de restauration de LEON DE BRUXELLES	
4.2	Risques Financiers	
4.3	Risques juridiques	
4.4	Risques liés à l'environnement et risques industriels	
4.5	Assurances	
<b>5</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>	page 11
5.1	Histoire et évolution de la société	
5.2	Investissements	
<b>6</b>	<b>APERCU DES ACTIVITES</b>	page 15
6.1	Activité	
6.2	Le marché français de la restauration commerciale	
6.3	Événements exceptionnels	
6.4	Marque et savoir-faire	
<b>7</b>	<b>ORGANIGRAMME</b>	page 17
7.1	Organisation du Groupe	
7.2	Liste des filiales importantes	
<b>8</b>	<b>PROPRIETES IMMOBILIERES</b>	page 18
8.1	Liste des Restaurant du Groupe	
<b>9</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS</b>	page 19
9.1	Situation financière	
9.2	Résultats	
<b>10</b>	<b>TRESORERIE ET CAPITAUX</b>	page 22
<b>11</b>	<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</b>	page 22
<b>12</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	page 22
12.1	Chiffre d'affaires du premier trimestre	
<b>13</b>	<b>PERSPECTIVES D'AVENIR</b>	page 22
<b>14</b>	<b>ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE</b>	page 23
14.1	conseil de surveillance et directoire	
14.2	Conflits d'intérêt	
<b>15</b>	<b>REMUNERATIONS ET AVANTAGES</b>	page 28
15.1	Rémunération des mandataires sociaux	
15.2	Options de souscription d'actions	

# SOMMAIRE

<b>16</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>page 30</b>
<b>17</b>	<b>SALARIES</b>	<b>page 38</b>
17.1	Ressources humaines	
17.2	Participations des salariés au capital	
17.3	Accord de participation	
<b>18</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>page 40</b>
18.1	Répartition du capital	
18.2	Droits de vote	
<b>19</b>	<b>OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</b>	<b>page 43</b>
<b>II</b>	<b>ETATS FINANCIERS</b>	
<b>20</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS</b>	<b>page 44</b>
20.1 à 20.6	États financiers : voir 26	
20.7	Politique de distribution des dividendes	
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	
20.9	Évènements postérieurs à la clôture	
<b>21</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>page 45</b>
21.1	Capital social	
21.2	Acte constitutif et statuts	
<b>22</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>page 49</b>
<b>23</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS</b>	<b>page 49</b>
<b>24</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>page 49</b>
<b>25</b>	<b>PARTICIPATIONS</b>	<b>page 49</b>
<b>26</b>	<b>ELEMENTS FINANCIERS ET RESULTATS</b>	<b>page 50</b>
26.1	Etats financiers consolidés	
	Comptes consolidés au 31 décembre 2008	page 50
	Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2008	page 55
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	page 76
26.2	Etats financiers LEON DE BRUXELLES SA	
	Comptes annuels au 31 décembre 2008	page 77
	Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2008	page 80
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	page 94
	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	page 95
<b>27</b>	<b>ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE</b>	<b>page 96</b>
<b>28</b>	<b>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>	<b>page 96</b>
<b>29</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE</b>	<b>page 98</b>

# **RAPPORT DE GESTION**

Dans le présent document de référence, l'expression « Groupe » désigne le Groupe de sociétés constitué par Léon de Bruxelles (la « Société ») et l'ensemble de ses filiales.

## **1 FAITS MARQUANTS**

### Progression du Chiffre d'affaires pour la sixième année consécutive

Léon de Bruxelles conclut l'année 2008 avec une croissance de 6,8 % du chiffre d'affaires à 82,0 M€ contre 76,7 M€ en 2007. Cette progression est le résultat direct de la politique de développement. En effet, sur le périmètre historique l'évolution est de + 1.4 %.

### Développement de la chaîne

Quatre nouveaux bâtiments « solo » ont été construits et ouverts en 2008 :

- Creil, ouvert le 05 mai 2008,
- Beauvais, ouvert le 20 mai 2008,
- Le Mans, ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2008,
- Chartres, ouvert le 15 décembre 2008, portant à 48 le nombre de restaurants au 31 décembre 2008.

Courant 2008, Léon de Bruxelles a pris les engagements nécessaires à la construction des futurs bâtiments « solo » à Amiens Glisy, Bourges, Lyon Meyzieu (réitéré le 28-01-09).

Le contrat de franchise signé, fin 2007, pour une implantation à Troyes, s'est concrétisé par l'ouverture d'un restaurant le 23 mars 2009.

Enfin, le programme de rénovation des restaurants s'est poursuivi avec les restaurants de Maillot de mai à juillet 2008 et Champs Elysées en juillet 2008 sur Paris.

Léon de Bruxelles poursuit parallèlement son développement en recherchant les emplacements 2009 et 2010.

## **2 PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES**

Léon de Bruxelles a poursuivi ses efforts pour améliorer la qualité du service, fidéliser sa clientèle, et faire progresser ses résultats.

Les restaurants « solo » ouverts à Creil, Le Mans et Chartres, confirment leurs performances avec une fréquentation de plus de 300 clients par jour et une rentabilité supérieure à la moyenne du Groupe.

Dans le domaine de la qualité, les orientations fixées en 2006 ont été poursuivies, en particulier :

- contrôle régulier de la qualité perçue par les clients à travers la mesure régulière des « 12 Incontournables », lors de plus de cinq cents visites dans nos restaurants.
- exploitation systématique des contrôles faits chaque mois dans chacun des restaurants par « les clients mystères »,
- suivi de toutes les remontées clients,

- choix d'établir nos exigences dans l'approvisionnement des moules sous la forme d'une norme technique à l'attention de nos fournisseurs : le « Référentiel Filière Moules ». Depuis 2006, l'ensemble des fournisseurs partenaires de notre filière moule est audité annuellement par une tierce partie selon ce référentiel. L'issue de cet audit est frappée d'un certificat, répondant à un protocole de certification établie,
- prise en compte de la mesure de la qualité dans le calcul des primes de tous nos salariés.

L'Ecole Léon a reçu en 2008 plus de 357 stagiaires et réalisé 665 journées de formation. Les principes clé demeurent :

- formation de nos encadrants d'aujourd'hui ;
- préparation de nos encadrants de demain ;
- les incontournables de la qualité doivent s'installer dans la culture de l'entreprise

La politique d'animation commerciale utilisée depuis plusieurs années s'accroît. En 2008, les principales actions entreprises ont été :

- une nouvelle carte a été mise en place mi juin 2008. Outre son nouveau visuel qui est un vrai retour aux origines belges (carnet de voyage en forme de maison flamande), cette carte renforce la mise en avant de l'ensemble des produits.
- dans la même logique que la carte menu, la nouvelle version de notre film d'accueil s'imprègne d'accents belges avec des séquences retraçant les origines du Groupe.
- enfin la « belgitude » est renforcée à l'extérieur et à l'intérieur de nos restaurants au niveau du décor.
- plusieurs campagnes publicitaires (Métro, 4x3, etc.),
- publicité dans les boîtes aux lettres (ouvertures, relances), animation des restaurants autour de « temps forts » (Plancha, Bouchot, MVE, etc.),
- tenue à jour du fichier clients (240 000 clients),
- politique enfant (axe important de fidélisation des familles).

La société Léon de Bruxelles a signé avec CILOGER, société de gestion de SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier) un accord pour la cession d'une partie significative de son patrimoine immobilier. Le patrimoine cédé est composé d'actifs détenus en pleine propriété et de certains actifs détenus par le biais de crédit-bail immobilier. L'ensemble des cessions (16) a été réalisé entre fin décembre 2007 et mi juin 2008.

La cession des quatorze sites sur l'année 2008 s'est traduit par un profit net de 12,7 M€ (10,0 M€ net d'impôts).

Les sites concernés resteront bien entendu exploités par l'entreprise sous enseigne Léon de Bruxelles, et ce, par le biais d'un contrat de bail commercial.

### 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES (COMPTES CONSOLIDES)

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
	IFRS	IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires (CA)	81 959	76 726	72 730
EBITDA*	9 263	9 584	7 990
% du CA	11,30%	12,49%	11,00%
Résultat opérationnel courant	5 296	5 831	4 884
% du CA	6,46%	7,60%	6,70%
Résultat opérationnel	18 553	9 105	5 691
% du CA	22,64%	11,87%	7,80%
Résultat net part du groupe	14 293	5 370	3 284
Résultat net par action (en euros)	2,37	0,91	0,03
Résultat net dilué par action (en euros)	2,37	0,89	0,03
Capitaux propres (y compris intérêts minoritaires)	31 786	27 272	22 875
Endettement net (trésorerie nette)**	-12 153	14 408	16 674

\* EBITDA = résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises

\*\* Endettement net calculé conformément à la recommandation CESR de février 2005 § 127  
= Emprunts courants et non courants – CBM – Trésorerie et équivalents de trésorerie

### 4 FACTEURS DE RISQUE

#### 4.1 Risques spécifiques à l'activité restauration LEON DE BRUXELLES

Léon de Bruxelles a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

##### 4.1.1 Sécurité alimentaire et des personnes

*Obligations de sécurité :*

Les restaurants Léon de Bruxelles doivent respecter un certain nombre de règles et de règlements. Préalablement à leur ouverture, ils sont soumis aux visites des Commissions Départementales d'Hygiène et de Sécurité. Puis au cours de leur activité, ils sont fréquemment contrôlés par les mêmes commissions, par les services vétérinaires, par la répression des fraudes et les inspections du travail.

La réglementation concernant l'hygiène alimentaire (Directive européenne n° 93-43 du 14 juin 1993, transposée en droit français notamment par l'arrêté du 9 juin 1995) a fait l'objet d'un Guide des bonnes pratiques d'hygiène restauration validé par l'administration. Ce guide est la référence utilisée par chaque restaurant, en particulier pour l'application de la démarche HACCP.

L'organisation générale de la chaîne et l'encadrement très suivi des restaurants sont les meilleurs garants du strict respect des contraintes légales de la restauration. Par ailleurs, une intervention de contrôle hygiène par un organisme spécialisé indépendant est réalisée dans chaque unité une fois par trimestre, et un audit technique interne une fois par an complète les contrôles externes réglementaires dans le domaine de la sécurité.

L'ensemble des établissements Léon de Bruxelles n'a pas fait l'objet, en 2008, de contrôle négatif d'hygiène et de sécurité qui pourrait remettre en cause l'exploitation d'un restaurant.

*Gestion du produit phare, les moules :*

Les risques alimentaires liés à la consommation des moules sont de deux ordres :

- risques à manifestation rapide provenant de phycotoxines (toxines d'algues), de bactéries ou virus pathogènes ;

- risques à manifestation différée d'origine physique ou chimique par participation à l'effet toxique cumulatif des métaux lourds (plomb, cadmium, nickel) ou des hydrocarbures.

Pour réduire ces risques à un niveau mineur, Léon de Bruxelles s'appuie sur une filière moules très encadrée et très tracée :

- la moule, produit naturel, est très contrôlée par des organismes officiels tels que l'IFREMER en France et des organisations équivalentes dans les autres pays producteurs d'où peut provenir le produit utilisé par Léon de Bruxelles, ainsi que les services vétérinaires ;
- le grossiste chargé de l'approvisionnement ne peut se fournir qu'auprès de fournisseurs respectant un cahier des charges très strict mis au point par Léon de Bruxelles avec l'aide de spécialistes extérieurs au Groupe. Depuis 2006, ce cahier des charges est une norme qui est audité par un laboratoire certificateur. Notre filière qualité moules est ainsi certifiée ;
- une traçabilité complète du produit est assurée : chaque lot livré aux restaurants fait l'objet d'un échantillonnage envoyé pour analyse organoleptique à un laboratoire spécialisé qui en conserve une partie par congélation pour permettre des analyses complémentaires ultérieures, si nécessaire ;
- dans chaque restaurant, des contrôles sont réalisés à chaque livraison, et des tests quotidiens sont mis en œuvre sur chaque lot qui sera servi au consommateur ;
- les moules sont cuites juste avant d'être servies, ce qui est un élément de sécurité sanitaire supplémentaire.

Le niveau d'activité des restaurants (plus de 270 couverts par jour en moyenne) et des livraisons 5 fois par semaine permettent la maîtrise de la rotation et une extrême fraîcheur du produit.

Chaque remise en cause du produit par un client mécontent est traitée selon une procédure définie, à la fois conviviale et scientifique. Si nécessaire, des analyses du produit sont réalisées et un expert indépendant peut intervenir pour dialoguer avec le client ou ses médecins.

En 2008, dans tous les cas de suspicion d'intoxication, les résultats des analyses mises en œuvre se sont révélés négatifs et Léon de Bruxelles a montré qu'il s'agissait d'une hypersensibilité alimentaire personnelle.

Par ailleurs, Léon de Bruxelles a contracté en 2008 une nouvelle police d'assurance relative aux risques de contamination alimentaire.

#### **4.1.2 Qualité de la prestation clients**

Le contrôle et l'amélioration continue de la qualité de la prestation client sont au centre des préoccupations du Groupe Léon de Bruxelles.

L'investissement très important dans la formation et le développement de « l'Ecole Léon » sont les principaux leviers dans ce domaine (voir paragraphe 17.1.4)

Chaque restaurant est évalué tous les mois par un organisme extérieur « client mystère » et la notation fait l'objet de comparaisons entre établissements et par rapport à des objectifs annuels.

Depuis 2005, l'affichage public des notes qualité à l'entrée de chaque unité est opéré.

#### **4.1.3 Dépendance à l'égard de certains fournisseurs**

Comme beaucoup de professionnels de restauration, le Groupe s'appuie sur un nombre réduit de plateformes grossistes pour optimiser sa logistique et réduire ses coûts d'approvisionnement.

Quatre grossistes ont représenté environ 95 % des achats alimentaires de l'année 2008.

Léon de Bruxelles ne considère pas avoir de dépendance spécifique à l'égard de ces prestataires logistiques car les services apportés sont offerts également par des concurrents.

#### **4.1.4 Baux commerciaux**

Une des missions prioritaires de la Directrice juridique du Groupe est le suivi des échéances et obligations des baux commerciaux. Des outils d'alerte ont été développés et l'expertise d'un cabinet d'avocats spécialisé est utilisée chaque fois que nécessaire.

### **4.2 Risques Financiers**

#### **4.2.1 Risque de liquidité**

La gestion du risque de liquidité est centralisée au niveau de la Direction Administrative et Financière. La gestion centralisée de trésorerie permet de compenser les besoins et les excédents de trésorerie internes.

Le Groupe peut mettre en place des ressources financières pour assurer son développement (emprunt bancaire ou crédit bail immobilier).

Léon de Bruxelles dispose en permanence de placements de trésorerie en SICAV monétaires.

Les informations détaillées concernant l'échéancier de la dette financière et des engagements hors bilan sont indiquées en notes 12 et 16 de l'annexe des comptes consolidés.

Dans le cadre du plan de continuation, les sociétés du Groupe Léon de Bruxelles ont procédé au règlement de l'ensemble de leurs créanciers. Les règlements opérés en avril 2008 se résument ainsi :

- au titre des créanciers chirographaires (Fournisseurs, administrations fiscales, AGS et organismes sociaux), pour un montant de 1,0 M€,
- au titre des emprunts bancaires, pour un montant de 5,1 M€.

Par ailleurs, suivant une décision du directoire de la Société en date du 19 mai 2008 et un avis de mise en remboursement publié le 21 mai 2008, la société Léon de Bruxelles a décidé de procéder au remboursement anticipé à un prix unitaire et forfaitaire de 56 euros par obligation des obligations convertibles 0,1 % 2014 émises en octobre 1998.

La décision de procéder au remboursement anticipé des obligations convertibles 0,1 % 2014 fait suite à l'approbation par l'assemblée générale des porteurs d'obligations convertibles 0,1 % 2014 qui s'est tenue le 7 mai 2008, puis par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 19 mai 2008, des modifications de la note d'opération portant le visa numéro 98-799 délivré le 13 octobre 1998 par la Commission des opérations de bourse et de la notice publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 14 octobre 1998 proposées par le directoire. Toutes les obligations convertibles ont été ainsi remboursées le 23 juin 2008 pour un montant de 4,9 M€.

Ainsi le risque de liquidité est faible.

#### **4.2.2 Risques de marché**

*Risque de taux (cf. note 1-3 o) des notes sur les comptes consolidés)*

La majorité de la dette est constituée par les 6 contrats de crédits-bails à taux variable. Ceux-ci ont une possibilité de conversion à taux fixe.

L'exposition au risque de taux est ainsi peu significative.

*Risque de change (cf. note 1-3 o) des notes sur les comptes consolidés)*

Le Groupe n'effectue aucune opération en devises.



Le portefeuille de valeurs mobilières au 31 décembre 2008 est composé exclusivement d'OPCVM de trésorerie souscrits auprès de la Société Générale, de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise et du Crédit Agricole.

#### 4.2.3. Dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons qu'une distribution de dividendes est intervenue en 2008 au titre des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2007 pour un montant de 10.235 K€, éligible pour les actionnaires personnes physiques à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2 du Code général des Impôts. En 2007, une distribution de dividendes au titre des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2006 a été opérée pour un montant de 1.191 K€.

#### 4.3 Risques juridiques

Le Groupe Léon de Bruxelles n'est pas exposé à des risques juridiques particuliers significatifs.

#### 4.4 Risques liés à l'environnement et risques industriels

La seule activité du Groupe est le service de restauration dans des locaux dédiés. Cette activité ne peut être considérée en règle générale comme porteuse de risque industriel.

Le Groupe Léon de Bruxelles est attentif au risque environnemental que peuvent représenter les rejets d'eaux grasses et de fumées liés à l'exploitation des restaurants.

La plupart des bâtiments « solos » datent de moins de dix ans et comportent les équipements requis par les normes actuelles. Ces équipements font l'objet d'un entretien régulier.

Pour les restaurants parisiens, les différents contrôles effectués en 2008 dans ce domaine (en particulier par les services municipaux) n'ont pas fait apparaître de défaillance.

Par ailleurs, le traitement des déchets est systématiquement sous-traité aux services municipaux ou à des sociétés spécialisées.

#### 4.5 Assurances

Le montant global des primes d'assurances payées en 2008 s'est élevé à 0,3 million d'euros.

Les polices d'assurance suivantes sont en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

- Assurances multirisques

Principaux risques couverts	Niveau de couverture par site
Incendie, explosions, tempêtes	
- Bâtiments ou risques locatifs	Valeur de remplacement ou montant des responsabilités avec limitation contractuelle d'indemnité (LCI) dans la limite de 5 000 € / m <sup>2</sup>
- Marchandises,	Valeur réelle limitée à 15 % du C.A.
Perte d'exploitation	80 % du chiffre d'affaires HT service compris avec LCI sur 18 mois
Valeur vénale du fonds de commerce	120 % du chiffre d'affaires HT service compris avec LCI
Recours des voisins et des tiers	3,5 millions d'euros sauf sites à Paris & Ile de France 7,0 millions d'euros
Autres frais et pertes annexes	1,0 million d'euros

La limitation contractuelle d'indemnité est de 16 millions d'euros pour 11 restaurants (la majorité des sites parisiens, Vélizy et les trois centres commerciaux), et de 6,0 millions d'euros pour les autres.

- *Responsabilité civile*

Principaux risques couverts	Niveau de couverture par site
Dommages causés aux tiers résultant de l'activité, hors pollution	
- Dommages corporels et immatériels	10,0 millions d'euros
- Dommages matériels	1,5 million d'euros par sinistre
- Intoxication alimentaire	1,5 million d'euros par sinistre et par année d'assurance
Faute inexcusable	2,0 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance
Dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers par les produits	1,5 million d'euros par sinistre et par année d'assurance

- *Responsabilité civile Dirigeants*

Principaux risques couverts	Niveau de couverture
Responsabilité civile personnelle ou solidaire et imputable à toute faute professionnelle commise dans l'exercice de la fonction de dirigeant	3 millions d'euros par année d'assurance
Frais de défense civile et pénale des dirigeants	sans franchise

- *Assurance homme clé*

En 2003, le conseil de surveillance a approuvé la décision du directoire de souscrire une couverture décès concernant Monsieur Michel MORIN, Président du directoire, au bénéfice de Léon de Bruxelles. Cette assurance a été transformée en assurance garantie emprunteur au bénéfice de la Société Générale courant 2008. La couverture décès concerne Monsieur Michel Morin et Monsieur Laurent Gillard. Le capital correspondant est respectivement de 2,0 M€ et 1,0 M€.

- *Assurance contamination alimentaire*

Une nouvelle police a été contractée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 dont la couverture est de 3.0 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance avec une franchise de 30 K€.

- *Assurance flotte automobile*

Pour le parc de véhicules utilisés par l'encadrement du siège et des opérations.

- *Assistance après sinistre*

Une nouvelle police a été contractée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour apporter entre autres une aide psychologique au personnel, post sinistre.

- *Assurances diverses*

Pour les chantiers de rénovation, transformation ou construction en cours, notamment une police responsabilité civile (« RC ») promoteur et une police tous risques chantier (« TRC ») pendant le chantier, venant s'ajouter à l'assurance dommages ouvrage.

Il n'y a pas de risque significatif non couvert en dehors du risque médiatique, qui n'est pas assurable. Sur ce dernier point, des procédures de gestion de crise ont été définies et sont mises à jour régulièrement.

## **5** INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

### **5.1 Histoire et évolution de la société**

#### **5.1.1 Raison sociale et nom commercial**

LEON DE BRUXELLES

#### **5.1.2 Enregistrement**

Inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 353 559 131

#### **5.1.3 Date de constitution et durée de vie**

La société a été créée le 15 janvier 1990 pour une durée de 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 13 février 2089, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

#### **5.1.4 Siège social et forme juridique**

Siège social depuis le 12 mars 1998 : 5, rue de Chartres 92200 Neuilly-sur-Seine - tel. +33 1 55 61 24 00

Société anonyme de droit français à directoire et conseil de surveillance régie par les dispositions législatives et réglementaires du Code de commerce.

#### **5.1.5 Historique**

Fondée par Monsieur Stéphane LANG-WILLAR et Monsieur Alain ROUBACH, Léon de Bruxelles S.A. gère et exploite en France, essentiellement au travers de filiales, des restaurants à l'enseigne Léon de Bruxelles.

En 1997, le Groupe Léon de Bruxelles, composé de 10 restaurants, dégage une forte rentabilité. Le Groupe est alors introduit au Second Marché de la Bourse de Paris.

En octobre 1998, la société lance un emprunt obligataire convertible de 19,6 millions d'euros.

Le nombre d'implantation connaît une forte expansion au cours de la période 1998/1999. En effet, le nombre de restaurants en propre s'élève au 31 décembre 1997 à 13 unités et augmente de 150 % en deux ans, avec l'ouverture de 20 restaurants.

Après le départ de Monsieur LANG-WILLAR fin 1998, Monsieur Alain ROUBACH prend la présidence et se trouve confronté aux difficultés de gestion d'une croissance trop rapide. En octobre 2000, il cède le solde de ses actions à un entrepreneur, Monsieur Jean-Louis DETRY, nommé Président du Conseil de surveillance.

Le nouveau directoire nommé par le Conseil de surveillance entreprend de redresser la situation financière du Groupe et entre en négociation avec les principaux créanciers. Suite à l'échec de ces négociations, le directoire déclare la cessation de paiement de Léon de Bruxelles SA et de ses 35 filiales le 25 juin 2001.

Après la mise en redressement judiciaire, le Tribunal de Commerce de Nanterre retient, le 1er mars 2002, le plan de redressement par voie de continuation du Groupe Léon de Bruxelles, proposé par la société Senimavi.

La société Senimavi a pour actionnaire majoritaire Monsieur Jean-Louis DETRY. Les autres actionnaires sont la société Before (société d'investissement privée) et Monsieur Michel Morin.

Monsieur Michel Morin, nommé Président du directoire le 5 mars 2002, met en œuvre immédiatement les mesures de relance prévues dans le plan, ce qui permet de retrouver une croissance du chiffre d'affaires dès le début du 2ème semestre 2002.

Par ailleurs, afin de rétablir les équilibres financiers du Groupe, les opérations suivantes sont réalisées au cours du deuxième trimestre 2002 (une note d'opération a reçu le visa n° 02-322 en date du 4 avril 2002) :

- réduction de capital par réduction du nominal de deux euros (2 €) à cinq centimes d'euro (0,05€) et réalisation d'une augmentation de capital réservée à la société Senimavi ;
- émission et attribution gratuite aux actionnaires de bons de souscription ;
- conversion d'environ 70 % des obligations convertibles en actions avec émission et attribution aux obligataires ayant converti leurs obligations en action de bons de souscription et d'une soulte ;
- renégociation des crédits-bails ;
- rééchelonnement des dettes bancaires dans le cadre du plan.

Après le changement de tendance observé dès le deuxième semestre 2002, le Groupe Léon de Bruxelles a poursuivi son redressement en 2003 et 2004, dépassant les objectifs du plan et permettant fin 2004 de décider de relancer le développement.

Il a également élargi son périmètre en juillet 2003 avec le rachat de la société SA Société des restaurants GARI'S, franchisée exploitant le restaurant Léon de Bruxelles des CHAMPS ELYSEES à Paris.

La relance du développement s'est traduite dès 2005 par le rachat du fonds de commerce du franchisé de la Place de la République à Paris, et par l'ouverture d'un nouveau restaurant dans le centre commercial V2 de Villeneuve d'Ascq.

L'Assemblée générale du 30 juin 2006 a approuvé les modalités de la fusion absorption de la société Senimavi par Léon de Bruxelles SA. Cette opération a fait l'objet d'une note d'information enregistrée par l'AMF sous le numéro E. 06-075 en date du 30 mai 2006.

Les principaux effets de cette fusion ont été les suivants :

- création de 43.324.005 actions Léon de Bruxelles correspondant à une augmentation de capital de 2.166 K€ et à une prime de fusion d'un montant de 479 K€,
- imputation des frais de fusion nets d'impôt soit 161 K€ sur la prime de fusion,
- annulation de la totalité des 43.477.742 actions reçues ayant pour conséquence une réduction du capital de 2.174 K€ et une réduction des réserves de 534 K€ imputée à hauteur de 318 K€ sur la prime de fusion et de 216 K€ sur le poste "autres réserves".

Suite à l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 2007, il a été procédé le 26 septembre 2007 au regroupement des actions, à raison d'une action nouvelle pour vingt actions anciennes.

Suite à l'approbation par l'assemblée générale des porteurs d'obligations convertibles 0,1 % 2014 qui s'est tenue le 7 mai 2008, puis par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 19 mai 2008, des modifications de la note d'opération portant le visa numéro 98-799 délivré le 13 octobre 1998 par la Commission des opérations de bourse et de la notice publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 14 octobre 1998 proposées par le directoire, toutes les obligations convertibles restantes ont été remboursées le 23 juin 2008.

En 2008 un changement de contrôle de Léon de Bruxelles est intervenu. La prise de contrôle de Léon de Bruxelles s'est déroulée en plusieurs étapes :

- le 24 avril 2008, le FCPR OFI PEC 1 a acquis, par l'intermédiaire des sociétés Léon Invest 1 et Léon Invest 2, un nombre total de 2 386 906 actions de Léon de Bruxelles, soit 39,71% du capital de cette société ; lors de cette prise de participation initiale, OFI Private Equity Capital a investi 13,0 millions d'euros dans les véhicules de reprise Léon Invest 1 et Léon Invest 2, dont 5,7 millions d'euros en mezzanine et 7,3 millions d'euros en *equity* ;

- le 5 juin 2008, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a déclaré conforme, dans une décision reproduite sous la référence 208C1095, l'offre publique d'achat (l'« OPA ») déposée par Léon Invest 2, visant les actions de la société Léon de Bruxelles et libellée au prix de 10,90 euros par action regroupée (coupon attaché) et de 0,55 euro par action non regroupée (coupon attaché) et a apposé son visa n°08-116 sur la note d'information de l'initiateur et n°08-117 sur la note en réponse de la Société ;
- l'OPA a été ouverte du 12 juin au 16 juillet 2008, puis ré ouverte du 12 août au 8 septembre 2008, conformément aux dispositions de l'article 232-4 du règlement général de l'AMF ;
- par ailleurs, le FCPR OFI PEC 1 a acquis, du 13 juin 2008 au 28 novembre 2008, 1.064.423 actions regroupées au prix unitaire maximum de 10,90 euros (avant le détachement du dividende de 1,70 euros intervenu le 25 septembre 2008) et de 9,20 euros (après détachement du dividende de 1,70 euros) ;
- le 28 novembre 2008, OFI Private Equity Capital a franchi, directement et indirectement par l'intermédiaire de Léon Invest 1 et Léon Invest 2, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de Léon de Bruxelles et a annoncé, le 3 décembre 2008, le dépôt prochain d'une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions Léon de Bruxelles ;
- le 19 décembre 2008 :
  - les 198.561 actions encore détenues à cette date par le FCPR OFI PEC 1 ont été transférées à Léon Invest 2 dans le cadre d'un reclassement interne, cette dernière franchissant ainsi individuellement les seuils de 95% du capital et des droits de vote de Léon de Bruxelles ;
  - FCPR OFI PEC 1 a acquis, au prix de souscription, auprès de la Société Financière d'Investissement dans la Restauration (« SFIR »), la participation de cette dernière dans le véhicule de reprise Léon Invest 1 par application d'une promesse d'achat consentie le 24 avril 2008 ;
- le 4 février 2009, l'AMF a déclaré conforme, dans une décision reproduite le 5 février 2009 sous la référence 209C0173, l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire déposée par Léon Invest 2 et libellée au prix de 9,20 euros par action regroupée et de 0,46 euro par action non regroupée et apposé son visa n°09-022 sur la note d'information conjointe de l'initiateur et de la Société ;
- l'offre publique de retrait a été ouverte le 6 février 2009 pour une durée de dix jours de bourse ;
- compte tenu du dépôt d'un recours en annulation et en réformation visant les décisions de l'AMF du 4 février 2009 (décision de conformité) et du 5 février 2009 (avis d'ouverture de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire) assorti d'une demande de sursis à exécution, l'AMF a décidé, le 18 février 2009, dans l'attente de l'ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel de Paris sur cette demande de sursis, de proroger l'offre publique de retrait, en sorte que le retrait obligatoire, prévu initialement pour le 20 février, intervienne ultérieurement ;
- le 11 mars 2009, le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris a rendu, par l'intermédiaire de son représentant, son ordonnance par laquelle il a décidé le report de la date de clôture de l'offre publique de retrait et partant de la mise en œuvre du retrait obligatoire, jusqu'au huitième jour suivant le prononcé de l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris à intervenir sur le bien fondé du recours contre les décisions de l'AMF ;
- par suite de l'ordonnance du 11 mars 2009 du Premier Président de la Cour d'Appel de Paris, l'AMF a décidé, dans une décision publiée le 24 mars 2009 sous la référence 209C0444, le report de la clôture de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire jusqu'au huitième jour après le prononcé de l'arrêt de la cour d'appel sur le bien-fondé du recours déposé à l'encontre des décisions de l'AMF susmentionnées, la mise en œuvre du retrait obligatoire intervenant à l'issue de l'offre publique de retrait

Par ailleurs, OFI Private Equity Capital a procédé à la syndication d'une fraction de la participation détenue indirectement dans le capital de Léon Invest 1 auprès de Céréa Capital et Céréa Mezzanine. Les Fonds Céréa sont deux fonds spécialisés dans les financements mezzanine et les opérations de LBO majoritaires dans l'agroalimentaire, auprès des sociétés de mid-market. Cette syndication a été réalisée définitivement le 19 décembre 2008. Elle a permis à OFI Private Equity Capital de

réduire son exposition dans Léon de Bruxelles et de rembourser partiellement le crédit bancaire mis en place dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Léon Invest 2 et ayant visé l'ensemble des titres Léon de Bruxelles.

A l'issue de cette opération de syndication, Céréa Capital détient, directement, 26,39% du capital et des droits de vote de Léon Invest 1. Les FCPR OFI PEC 1 (la SCA OFI Private Equity Capital détenant le contrôle à 100% du FCPR OFI PEC 1) et OFI EUROPA I, représentés par OFI Private Equity, en qualité de société de gestion du FCPR OFI PEC 1 et délégataire de gestion du segment d'investissements direct du FCPR OFI EUROPA I, détiennent 63,04% du capital et des droits de vote de Léon Invest 1. OFI Private Equity conserve, indirectement par l'intermédiaire de Léon Invest 2, le contrôle de Léon de Bruxelles. En parallèle, Monsieur Jean-Louis Detry, détenteur d'une participation minoritaire dans le capital de Léon Invest 1 par l'intermédiaire de la Société Financière d'Investissement dans la Restauration (SFIR), a cédé le 19 décembre 2008, conformément aux dispositions du pacte d'actionnaires de Léon Invest 1 en date du 24 avril 2008, l'intégralité de sa participation dans le capital de Léon Invest 1 au prix de 1 euro (1 €) par action (correspondant à la valeur nominale) à OFI Private Equity Capital et Céréa Capital.

Enfin suite au remboursement anticipé de l'ensemble des créanciers du plan de continuation, le Tribunal de commerce de Nanterre a prononcé la clôture des opérations de redressement judiciaire par voie de plan de continuation des 35 sociétés du Groupe Léon de Bruxelles (dernier jugement en date du 5 février 2009).

## 5.2 Investissements

### 5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les principaux investissements réalisés depuis 2003 ont deux objectifs :

- élargir le périmètre du Groupe par création de nouveaux restaurants et exploitation d'opportunités (rachat de franchisés, rachat de fonds de commerce transformables en restaurants à l'enseigne Léon de Bruxelles) ;
- rénover progressivement les principaux sites.

Les principaux investissements réalisés depuis 2006 sont les suivants (M€):

	Année	Montant
achat de six fonds de commerce Bodegon Colonial	2006	1,6
Engagement d'achat du bâtiment Bodegon Beaucouzé	2006	0,9
Ouverture de Mantes-Buchelay	2006	1,8
Transformation et ouvertures de Servon, Reims-Thillois, Bordeaux-Villeneuve d'Ornon et Angers-Beaucouzé	2006	2,6
Ouverture de Villeparisis	2006	1,6
Rachat, transformation et ouverture Nancy-Essey	2007	1,1
Rénovation restaurant Bastille	2007	0,5
Travaux d'agencements des sites de Villeparisis, Villeneuve d'Ornon, Servon, Saint-Etienne, et Thillois	2007	1,5
Création du restaurant d'Evry-Lisses	2007	1,2
Rénovation restaurant de République	2007	1,0
Rénovation restaurant de Rosny	2007	0,4
Achat de terrain de Beauvais (futur emplacement)	2007	0,1
Fin de rénovation restaurants de République et Opéra	2008	0,2
Création du restaurant de Beauvais	2008	1,7
Création du restaurant de Creil Saint Maximin	2008	1,8
Création du restaurant du Mans Saint-Saturnin	2008	1,9
Création du restaurant de Chartres Barjouville	2008	1,2
Rénovation restaurant de Maillot	2008	0,4
Rénovation restaurant de Champs Elysées	2008	0,7

Les engagements pris fin 2007 et début 2008 pour les emplacements de Chartres Barjouville, Creil Saint-Maximin, Le Mans Saint-Saturnin et Beauvais se sont concrétisés en 2008 par la construction et l'ouverture des restaurants

Le financement des nouveaux bâtiments se fait pour partie par crédit-bail immobilier ou emprunt bancaire. En 2008, un total de 2,0 M€ a été consacré à l'entretien et l'amélioration ponctuelle des autres restaurants du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a cédé les murs de Maillot, Bobigny, Viry, Meaux, et les contrats de crédit-bail de Melun, Rosny, Angers, Lisses, Wasquehal, Clermont, Villiers, Pessac, l'Isle Adam et Eragny dans le cadre de l'externalisation du patrimoine immobilier pour une valeur nette de 15,8 M€.

## 5.2.2 Engagements pris

Certains engagements ont été pris en 2008 et début 2009 :

- signature le 26 juin 2008 d'un avenant à la promesse de vente et d'achat sous conditions suspensives du terrain de 4 000 m<sup>2</sup> sis rue Jules Mousseron 59300 AULNOY LEZ VALENCIENNES, signée le 10 octobre 2007, prolongeant la durée de ladite promesse. Réitération le 22 septembre 2008, dont l'engagement est de 400 K€.
- signature le 22 avril 2008 d'une promesse synallagmatique de bail à construction avec la société SCI Hôtel Amiens sur le terrain sis RN29- pôle Jules Vernes ZAC de la Croix de Fer GLISY, dont l'engagement à ce jour est de 60 K€.
- signature le 30 juin 2008 d'un compromis de vente avec la société EIFFAGE IMMOBILIER CENTRE EST pour un terrain sis rue du 24 avril 1915 69800 MEYZIEU d'une superficie de 3.287 m<sup>2</sup>, pour un montant de 855 K€. Réitération le 28 janvier 2009.
- signature le 15 janvier 2009 d'une promesse synallagmatique de bail à construction avec la société Immochan France sur le terrain sis lieudit « Le Patural de la Maxe » METZ Sémécourt (57280), dont l'engagement est à ce jour de 150 K€.
- signature le 23 janvier 2009 d'une promesse synallagmatique de bail à construction avec la société Immobilière Groupe Casino sur le terrain sis lieudit « A Prabey » BESANCON (25000), dont l'engagement est à ce jour de 60K€.

## 6 APERCU DES ACTIVITES

### 6.1 Activité

Depuis sa création, le Groupe Léon de Bruxelles exploite une chaîne de restaurants à son nom qui compte actuellement 48 restaurants en propre, dont un avec un directeur associé. Le total du chiffre d'affaires toutes taxes comprises (« TTC ») des restaurants à l'enseigne « Léon de Bruxelles » s'est établi à 97,3 millions d'euros pour l'année 2008, avec un ticket moyen d'environ 21,24 euros TTC.

Le concept « spécialiste des moules » dans un décor qui rappelle les brasseries du Nord est exploité dans des emplacements du centre de Paris, dans des centres commerciaux, et en périphérie de Paris et de villes de Province dans des bâtiments solos originaux et à fort impact.

Outre sa spécificité produit, ce concept inclut une forte dimension de convivialité et d'ambiance familiale, susceptible de convenir à une très large variété de clientèle.

Par rapport à la fin de l'année 2007, quatre unités nouvelles ont été ouvertes (voir faits marquants ci-dessus).

### 6.2 Le marché français de la restauration commerciale

(Sources : études GIRA SIC Conseil – 2008)

Léon de Bruxelles opère uniquement sur le marché français de la restauration commerciale au travers de sites en centre ville, centre commercial ou bâtiment « solo » suivant les opportunités.

Pour 2007, la part des restaurateurs indépendants était évaluée 73 % et celle des chaînes de 27 %.

Le nombre de chaînes recensées sur le marché étant de 106, la part de marché de chacune est faible et sans signification opérationnelle.

Début 2006, le parc des chaînes de restauration représentait 5 920 (+515 par rapport à 2006) sites, dont 3 634 (+269) unités à service rapide, 575 (+4) cafétérias et 1 711 (+242) restaurants avec service à table.

La répartition par type de service était la suivante (en nombre d'unités) :

*Service à table :*

Grill/Viande	670
--------------	-----

*Restauration rapide :*

A la française	2 130
Produit de la mer	98
A l'anglo-saxonne	1 504
Brasserie et traditionnel	734
Pizzerias	209
Cafétérias	575

Face à la grande diversité du parc, l'analyse de la concurrence ne peut être faite que site par site et les outils de gestion et de *reporting* sont construits pour un suivi individuel de chaque restaurant.

Le Groupe n'a pas identifié de regroupement qui soit significatif de différence de risque ou de rentabilité. Le Groupe considère donc qu'il opère actuellement sur un seul secteur géographique.

A noter également la faible part occupée par le segment « Produits de la mer » dans lequel se trouve Léon de Bruxelles. Une forte progression est possible car aucune des chaînes de ce segment n'a une couverture homogène sur le territoire national.

### **6.3 Évènements exceptionnels**

Néant.

### **6.4 Marque et savoir-faire**

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1998, Léon de Bruxelles est propriétaire de la marque « Léon de Bruxelles », du savoir faire et des droits d'auteurs pour la France.

En France, le Groupe Léon de Bruxelles n'a donc aucune dépendance vis-à-vis d'une marque, d'un brevet ou d'un savoir faire.

Le Groupe est également propriétaire des marques Léon de Bruxelles et dérivés pour l'étranger – hors Belgique – au travers de sa filiale détenue à 100 %, LDB Développement International, mais n'envisage pas d'investir directement hors de France. Un restaurant sous contrat de master franchise a ouvert ses portes fin 2008 à Dubaï.



## **7 ORGANIGRAMME**

### **7.1 Organisation du Groupe**

Léon de Bruxelles SA, société mère, exerce les activités centralisées de gestion stratégique, gestion financière, gestion du développement, et pilotage opérationnel du Groupe, ainsi que les activités spécifiques d'une société cotée (communication financière, relation avec les investisseurs et les autorités de tutelle).

Chaque filiale exploitant un restaurant du Groupe bénéficie de la marque Léon de Bruxelles et du savoir faire qui lui est attaché. En contrepartie une redevance égale à 4 % du chiffre d'affaires hors taxes service compris est facturée par la société mère.

Les sociétés d'exploitation s'appuient également sur la société mère pour un ensemble de services organisés de façon centralisée, en particulier :

- négociation des achats et organisation de la logistique d'approvisionnement ;
- procédures de gestion de la qualité et des produits ;
- comptabilité, *reporting* de gestion et organisation informatique ;
- paie et procédures de gestion du personnel ;
- assistance et conseil sur les problèmes techniques (matériel, installations) ;
- recherche de financement et gestion de la trésorerie ;
- assistance et conseil juridique

Ces prestations sont rémunérées par une redevance de gestion égale à 2 % du chiffre d'affaires HTSC réalisée par les sociétés d'exploitation et perçue par la société mère.

Au total, sur l'exercice 2008, les redevances versées par les filiales d'exploitation se sont élevées à 4,9 M€.

Par ailleurs la société mère organise et gère le budget de communication commerciale de la chaîne Léon de Bruxelles pour l'ensemble des filiales et des franchisés. La charge correspondante est refacturée et représente un total de 1,6 M€ en 2008.

Monsieur Michel MORIN, Président du directoire de Léon Invest 1 SAS et de Léon Invest 2 SAS, exerce également les fonctions de Président du directoire de Léon de Bruxelles S.A., ainsi que de dirigeant ou de représentant de la société mère Léon de Bruxelles SA gérante dans la quasi-totalité des filiales d'exploitation.

### **7.2 Liste des filiales importantes**

Il n'y a pas de filiale particulièrement significative, chaque filiale correspondant en 2008 à un site d'exploitation à l'exception de SE2C SAS qui exploite certains nouveaux restaurants, et de LDB Développement International sans activité significative.

Le tableau des filiales et participations figure dans les notes 22 de l'annexe des comptes consolidés et 21 de l'annexe des comptes annuels de Léon de Bruxelles SA.

#### **7.2.1 Prise de participation – prise de contrôle visée aux Articles L.233-6 et L247-1 du Code de commerce**

Aucune prise de participation et de contrôle au sens des articles L233-6 et L247-1 du Code de commerce n'a été réalisée en 2008.

## 8 PROPRIETES IMMOBILIERES

### 8.1 Liste des Restaurants du Groupe

#### 8.1.1 Restaurants à l'enseigne Léon de Bruxelles au 31 mars 2009

PARIS		
1989	République	8, place de la République – 75011 Paris
1990	Les Halles	120, rue Rambuteau – 75001 Paris
1991	Champs-Élysées	63, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris
1993	Bastille	3, boulevard Beaumarchais – 75004 Paris
	Opéra	30, boulevard des Italiens – 75009 Paris
1994	Montparnasse	82 bis, boulevard du Montparnasse - 75014 Paris
1995	Saint Germain	131, boulevard Saint-Germain – 75006 Paris
1996	Clichy	8, place Clichy – 75009 Paris
1998	Maillot	95, boulevard Gouvion-Saint-Cyr – 75017 Paris

REGION PARISIENNE		
Bâtiments « solo »		
1995	Monthéry	113, route d'Orléans - R.N. 20 - 91310 Monthéry
	Bezons	3, esplanade Charles de Gaulle - Pont de Bezons - 95870 Bezons
1996	Pierrefitte	106-124, boulevard Jean Mermoz - 93380 Pierrefitte
1997	Rosny s/s Bois	32, rue Jules Ferry - 93110 Rosny s/s Bois
	Eragny	1, rue des Erables - 95610 Eragny s/ Oise
	Bonneuil	Z.A.C. des Petits Carreaux - 8, avenue des Marguerites – 94380 Bonneuil
1998	Trappes	R.N. 10 - Immo Parc - 78190 Trappes
	Villiers	Z.A.C. des Portes de Villiers - 94350 Villiers s/ Marne
	Vélizy	31, avenue de l'Europe - 78140 Vélizy
	L'Isle-Adam	Z.A.C. du Pont des Rayons - 95290 L'Isle Adam
	Melun-Sénart	Z.A.E. du Vert Saint-Denis - 77240 Vert Saint-Denis
1999	Bobigny	227, rue de Stalingrad - 93000 Bobigny
	Viry-Châtillon	Avenue Marmont - R.N. 445 - 91178 Viry-Châtillon
	Meaux	Z.A. la Haute Borne - rue Jean Serva - 77100 Mareuil-les-Meaux
2006	Buchelay	ZAC du parc d'activités des Meuniers – Mantes Innovaparc – 78200 Buchelay
	Servon	Avenue Pierre Guérin – RN 19 – 77170 Servon
	Villeparisis	Parc d'activités de l'Ambréris / RD 84 - Avenue Jean Monnet – 77270 Villeparisis
2007	Evry-Lisses	Rue de la Closerie - ZAC du Clos aux Pois 91100 Lisses
Centre Commercial		
1997	Belle Epine	Centre Commercial - 94320 Thiais
1998	Aulnay s/ Bois	Centre Commercial Parinor - 93600 Aulnay s/ Bois

PROVINCE		
Bâtiments « solo »		
1998	Tours	7 rue Thomas Edison - 37170 Chambray-lès-Tours
	Nancy	Le Réveilleux – rue d'Albertville - 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy
1999	Caen	R.N. 13 – Centre Commercial Mondeville II - 14120 Mondeville
	Noyelles-Godault	Avenue de la République – R.N. 43 - 62950 Noyelles-Godault
	Bordeaux	4 bis, avenue Becquerel - 33600 Pessac
	Wasquehal	Le Grand Cottignies – Lotissement de l'Ecluse - 59290 Wasquehal
2000	Clermont-Ferrand	93 Bd Gustave Flaubert - 63100 Clermont-Ferrand
2006	Olivet	Parc d'activité des Provinces – 45 rue du Berry – 45160 Olivet
	Thillois	Parc Millésime – ZAC de Thillois – RN 31 – 51370 Thillois
	Villeneuve d'Ornon	Domaine de la Plantation – 3 rue Lino Ventura – 33140 Villeneuve d'Ornon
	Angers	Centre d'activité du Landreau - 49070 Beaucouzé
2007	Saint-Etienne	ZAC de Tissot – 42530 Saint-Genest-Lerpt
	Essey Les Nancy	Les Tarbes - 54270 Essey Les Nancy
2008	Creil	Rue de la Liberté - ZAC du bois des fenêtres - 60740 St Maximin
	Beauvais	ZAC du Pinconlieu - Angle salvador Allende - 60000 Beauvais
	Le Mans	ZAC des portes de l'Océane - Rue de Villeneuve - 72650 St Saturnin
	Chartres	Lieudit « La Torche » rue des Pierres Missigault - 28630 Barjouville
2009	Troyes (*)	2 rue des Vignes - ZAC des Mercières - 10410 Villechétif
Centre Ville		
1999	Montpellier	Esplanade de l'Europe – Z.A.C. Antigone - 34000 Montpellier
Centre Commercial		
2005	Villeneuve d'Ascq	Centre commercial V2 – boulevard Valmy – 59650 Villeneuve d'Ascq

(\*) Franchisé

Chaque année, un montant significatif d'investissements est consacré à l'entretien et l'amélioration ponctuelle des restaurants du Groupe. En 2008, ce montant s'est élevé à 2,0 M€.

### 8.1.2 Propriété des locaux

Suite aux cessions réalisées fin 2007 et 2008, à l'exception des restaurants de Beauvais, Le Mans, Chartres, Troyes le Groupe n'est pas propriétaire des murs de ses sites d'exploitation.

De même, le Groupe est locataire de son siège social.

## 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

### 9.1 Situation financière

Léon de Bruxelles poursuit son développement avec l'ouverture en 2008 de quatre restaurants (voir faits marquants).

L'activité des nouveaux restaurants est conforme aux prévisions, et confirme la pertinence de la stratégie de développement de l'enseigne. Sur le périmètre historique le chiffre d'affaires a évolué de 1,4 %.

### 9.2 Résultats

#### 9.2.1 Résultat consolidé

Léon de Bruxelles établit ses comptes consolidés depuis l'exercice 2005 en normes International Financial Reporting Standards (IFRS) telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne. Et ce conformément au règlement (CE) n°1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 et au règlement (CE) n°1725/2003 de la Commission européenne du 29 septembre 2003. Aucune modification de présentation n'est intervenue en 2008.

Le nombre de restaurants en exploitation dans le Groupe est de 48 unités au 31 décembre 2008 contre 44 unités au 31 décembre 2007. Les restaurants nouvellement ouverts en 2008 ont réalisé un chiffre d'affaires de 3,8 M€.

Le chiffre d'affaires des restaurants du Groupe enregistre en 2008 une progression totale de 7,0 %.

Le nombre de couverts servis est en augmentation de 4,1 %.

Le Ticket Moyen est passé 20,67 € en 2007 à 21,24 € en 2008.

Au total, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 82,0 M€ en progression de 6,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges opérationnelles courantes consolidées, hors amortissements et provisions, s'établissent en 2008 à 72,7 M€ contre 67,2 M€ en 2007.

Cette progression résulte principalement de l'effet « année pleine » de l'augmentation du nombre de restaurants en 2007 ; et donc du développement du chiffre d'affaires. A noter plus précisément :

- les achats représentent 22,2 % du chiffre d'affaires consolidé 2008 contre 22,1 % en 2007 ;
- les frais de personnel par rapport au chiffre d'affaires représentent 41,0 % contre 40,8 % en 2007 compte tenu notamment de la réduction partielle des aides à l'emploi ;
- les autres charges représentent 25,5 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 24,7 % en 2007, dont 1,8 % d'impact des loyers suite à la cession des murs à Ciloger (1,4 M€).

Les amortissements à charge des opérations courantes s'élèvent pour 2008 à 4,0 M€ contre 3,7 M€ en 2007. L'écart correspond essentiellement à l'amortissement des constructions, agencements et matériels des nouveaux bâtiments et acquisitions courant 2007 (effet année pleine) et courant 2008.

Ainsi le résultat opérationnel courant 2008 s'établit à 5,3 M€ contre 5,8 M€ en 2007, soit une baisse de 10 %.

Les autres produits et charges opérationnels représentant 13,3 M€ correspondent :

- au profit net des cessions des murs des sites de Maillot, Bobigny, Viry, Melun, Rosny, Angers, Lisses, Wasquehal, Clermont, Meaux, Villiers, Pessac, l'Isle Adam et Eragny dans le cadre de l'externalisation du patrimoine immobilier pour 12,7 M€, dont une reprise de provisions pour dépréciations pour 0,4 M€ ;
- au profit net de cession d'une parcelle de terrain à Meaux pour 0,3 M€ ;
- au profit net dégagé sur le remboursement par anticipation des obligataires pour 1,0 M€ ;
- aux charges relatives à la recherche de financement pour - 0,3 M€ ;
- et au solde des créances liées au plan de continuation réglé par anticipation pour - 0,3 M€ ;
- autres éléments pour - 0,2 M€.

En 2008, le résultat opérationnel atteint 18,6 M€ soit 22,6 % du chiffre d'affaires, contre 9,1 M€ pour l'exercice 2007 représentant 11,9 % du chiffre d'affaires. La progression du résultat opérationnel est de 103,8 %.

Pour 2008, les charges financières nettes décaissées s'élèvent à 0,4 M€ à comparer à 0,8 M€ en 2007. La baisse significative correspond au remboursement anticipé des emprunts et de certains crédits-bails anciens.

Les charges non décaissées sont peu significatives.

Le résultat avant impôt du Groupe consolidé s'élève à 18,1 M€ contre 8,2 M€ en 2007.

La charge d'impôt comptabilisée en 2008 est très éloignée de l'impôt théorique, compte tenu de l'imposition à 16,5 % des plus values immobilières.

Au final, le résultat net consolidé s'élève à 14,3 M€ contre 5,4 M€ en 2007.

### 9.2.2 Résultat de la société mère

Léon de Bruxelles S.A. est une société anonyme à directoire et Conseil de surveillance.

La société Léon de Bruxelles est propriétaire de la marque en France et à l'International hors la Belgique.

Léon de Bruxelles fournit des prestations aux sociétés rattachées au Groupe en matière d'achats, de gestion, de trésorerie, de marketing, de qualité, de publicité, d'informatique, de conseils divers. Ces prestations sont facturées soit au forfait soit en pourcentage du chiffre d'affaires de la filiale. Ces facturations sont réalisées aux conditions de marché.

En 2008, les ressources de la société Léon de Bruxelles proviennent d'une part des redevances perçues auprès des filiales, et des ristournes fournisseurs, et d'autre part de l'exploitation du restaurant de Villeneuve d'Ascq ouvert en décembre 2005. En 2008, les ristournes et participations fournisseurs atteignent un niveau de 3,2 M€ contre 3,1 M€ pour 2007.

Le chiffre d'affaires de la société Léon de Bruxelles s'élève à 11,2 M€ dont 1,2 M€ pour l'activité de restauration, à comparer à un chiffre en 2007 de 10,4 M€ dont 1,1 M€ pour l'activité de restauration.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 11,2 M€ contre 10,0 M€ l'exercice précédent.

Vous trouverez ci-dessous le tableau des charges de l'exercice en valeur absolue par rapport à l'exercice précédent.

(milliers d'euros)	31.12.08	31.12.07
Achat de mat. Premières & autres approvisionnements	351	330
Variation de stock	7	6
Autres achats & charges externes	5 380	4 472
Impôts & taxes	484	224
Salaires & traitements	3 174	3 169
Charges sociales	1 402	1 306
Amortissements & provisions	275	267
Autres charges	156	189

Le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de 0,5 M€ contre 1,2 M€ en 2007.

Le résultat financier présente un profit de 2,0 M€ contre un profit de 1,6 M€ l'exercice précédent. L'écart est dû principalement à des produits financiers plus importants que l'an passé.

Le résultat courant en 2008 s'établit ainsi à 2,5 M€, contre 2,9 M€ en 2007.

Le produit exceptionnel positif de 0,2 M€ en 2008 correspond à l'économie d'impôts utilisée.

En 2008, la charge d'impôt est de 0,6 M€ compte tenu de l'économie issue de l'intégration fiscale.

La participation des salariés est de 0,2 M€.

Au final, le résultat net ressort à 1,4 M€ en 2008 contre 2,0 M€ en 2007.

## 10 TRESORERIE ET CAPITAUX

Les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2008 sont de + 31,8 M€ contre + 27,3 M€ à la fin de l'exercice 2007. Leur progression résulte principalement de l'impact favorable du résultat net obtenu en 2008 minoré par le dividende versé au titre de l'exercice 2007.

La trésorerie nette du Groupe au 31 décembre 2008 est de 12,1 M€, pour des fonds propres de 31,8 M€. Cette trésorerie ne tient pas compte de la dette correspondant au compte courant avec Léon Invest 2 pour un montant de 14.5 M€, dont l'échéance n'est pas fixée pour sa totalité.

En 2008, la trésorerie générée par les opérations s'est élevée à 3,4 M€.

La trésorerie générée par les investissements nets de cessions s'est élevée à 18,6 M€ alors qu'en 2007 la trésorerie absorbée était de 4,3 M€.

La trésorerie absorbée par les activités de financement s'est élevée à 9,8 M€ en 2008 contre 3,8 M€ en 2007.

Au total, la trésorerie et équivalents de trésorerie ont augmenté de 12,2 M€ pour atteindre 21,7 M€ au 31 décembre 2008.

## 11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe Léon de Bruxelles n'a pas eu d'activité de recherche et développement au cours de l'exercice 2008.

## 12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

### 12.1 Chiffre d'affaires des premiers mois 2009 (non audité)

La progression du chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 4.0 % à fin février 2009.

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires est en retrait - 4,8 %, compte tenu notamment des effets de la crise sur la consommation des ménages français. Des phénomènes externes comme la météo ont aussi contribué au recul certain sur le mois de janvier 2009. L'effet de périmètre (+8,8 points) est le reflet du développement réalisé en 2008.

## 13 PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2008 conforte les priorités qui conduiront l'action pour 2009 et les années suivantes.

Poursuivant sa recherche de fréquentation supplémentaire, Léon de Bruxelles veut fidéliser sa clientèle par une amélioration continue et significative de la Qualité de ses prestations. Chaque année doit marquer une progression dans les résultats mesurés par les Clients Mystères. Le deuxième vecteur d'augmentation et de fidélisation regroupe, le fichier clients et une offre attractive pour les internautes : lancement tout début 2008 de « lesbonsplansléon.fr »

Les ouvertures réalisées depuis 2006 ont montré la capacité du nouveau bâtiment « solo » à développer le réseau en propre avec succès et rentabilité dans la périphérie de Paris et des grandes villes de province. Cet axe de développement sera poursuivi avec 4 ouvertures prévues en 2009, et un objectif de 3-5 ouvertures par an les années suivantes.

L'efficacité des transformations de restaurants existants a été également démontrée tout au long de 2006 et 2007. Le Groupe restera ainsi également attentif à d'éventuelles opportunités de reprise de restaurants.

La réalisation de ces objectifs est conditionnée par le développement des hommes, des équipes existantes comme de celles des nouveaux restaurants, et par une attention accrue à la détection des potentiels pour l'encadrement des futures unités. En s'appuyant sur l'« Ecole Léon », le Groupe poursuivra un effort élevé de formation, correspondant à plus de 2 % de la masse salariale.

Par la mise en œuvre de ces priorités, et un travail permanent pour améliorer l'efficacité de ses actions promotionnelles, le Groupe Léon de Bruxelles tente de limiter les impacts négatifs de la crise et de ses répercussions sur l'activité de ses restaurants existants, tout en poursuivant son développement.

En outre, postérieurement à la clôture de l'exercice 2008, un projet de réduction du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (« TVA ») dans la restauration, a fait l'objet, le 10 mars 2009, d'un accord politique du Conseil des ministres de l'Union Européenne devant aboutir, en principe, à la transposition par les Etats membres de cette nouvelle disposition dans les droits nationaux. Selon les informations publiques dont dispose la Société, le taux de TVA dans la restauration devrait être fixé, en France, à 5,5%. Des négociations sont en cours entre le Gouvernement et les représentants de la profession afin de déterminer les modalités précises d'application de cette réforme, dont notamment les contreparties en matière de prix, d'emploi, de salaire ainsi que les éventuelles pertes d'allègements de charges sociales qui pourraient être décidées.

## **14** ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

### **14.1 Conseil de surveillance et directoire**

#### **14.1.1 Membres du conseil de surveillance**

Au 31 décembre 2008, la composition du conseil de surveillance est la suivante :

Monsieur Olivier Millet	Président
Monsieur Jean-François Mallinjou	Vice-président
Monsieur Pierre Meignen	
Monsieur Gilles Sicard	
Monsieur Antoine Sage	
Monsieur Jean-François Prévost	

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'année 2008.

#### Olivier MILLET, Président du conseil de surveillance

Adresse professionnelle : 12, rue Clément Marot 75008 Paris

Olivier Millet a rejoint OFI Private Equity en septembre 2005 en tant que Président du directoire. Diplômé de l'école de commerce ISTEK à Paris (Ecole Supérieure de Commerce et de Marketing). Il a débuté sa carrière comme entrepreneur en 1986 en créant la revue Capital Finance (guide de référence du marché du capital investissement), aujourd'hui filiale du groupe « Les Echos ».

Il a poursuivi son activité en acquérant une expérience de 4 ans chez 3i, de 1990 à 1994. Il a ensuite rejoint Barclays Private Equity France où il a participé pendant 11 années au développement et au succès de cette structure de 1994 à 2005.

Autres mandats 2008 et en cours (hors Groupe) :

Président du directoire	OFI PRIVATE EQUITY
Président	FINOLEAM
Président	OFI PE Commandité SAS
Membre du Conseil d'Administration	HOPSCOTCH
Président du Comité d'Echange	BFR Investissements
Président du conseil de surveillance	FINANCIERE DE SIAM
Président du conseil de surveillance	MSH
Membre du conseil de surveillance	CREDIREX (ex LDC FINANCE)
Président du conseil de surveillance	FINANCIERE AIGLE 1

Président du conseil de surveillance	FINANCIERE AIGLE 2
Président du conseil de surveillance	IMV TECHNOLOGIES
Président du conseil de surveillance	FINANCIERE FIMEGA
Membre du conseil de surveillance	LEON INVEST 1 (représentant d'OFI PRIVATE EQUITY)
Membre du conseil de surveillance	LEON INVEST 2 (représentant d'OFI PRIVATE EQUITY)
Président du conseil de surveillance	DESSANGE Participations
Président du conseil de surveillance	DESSANGE International
Membre du conseil de surveillance	CREDIREC (représentant d'OFI PRIVATE EQUITY)
Président	FINANCIERE DESSANGE (représentant d'OFI PRIVATE EQUITY)

Jean-François MALLINJOURD, Vice-président du conseil de surveillance

Adresse professionnelle : 12, rue Clément Marot 75008 Paris

Ingénieur des Mines et titulaire du mastère d'ingénierie financière de l'EM Lyon. Il a commencé sa carrière en 2000 à la Banque Cantonale de Genève. Avant de rejoindre OFI Private Equity en mai 2006 en tant que Directeur d'investissements, il était auparavant Directeur de l'équipe de Leveraged Finance du groupe HSBC France, ex CCF, où il a structuré et participé à l'arrangement de financements d'acquisition de moyennes et grandes entreprises.

Autres mandats 2008 et en cours (hors Groupe) :

Membre du Comité d'Echange	BFR Investissements
Membre du conseil de surveillance	FINANCIERE DE SIAM
Président	FGI Acquisition Corp. (aux USA)
Membre du conseil de surveillance	IMV TECHNOLOGIES
Membre du conseil de surveillance	FINANCIERE AIGLE 1
Membre du conseil de surveillance	FINANCIERE AIGLE 2
Membre du conseil de surveillance	HOLDING EUROPEENNE D'INSTRUMENTATION
Membre du directoire	OFI PRIVATE EQUITY
Membre du conseil de surveillance	LEON INVEST 1
Membre du conseil de surveillance	LEON INVEST 2
Membre du conseil de surveillance	DESSANGE Participations
Membre du conseil de surveillance	DESSANGE International
Membre du conseil de surveillance	GAULT INVEST
Administrateur	Au cœur de l'Atlas
Censeur du conseil de surveillance	UKAL Equitation

Pierre MEIGNEN, membre du conseil de surveillance

Adresse professionnelle : 12, rue Clément Marot 75008 Paris

Titulaire d'un magistère de sciences de gestion (Rennes), d'un DESS Finance d'Entreprise (Montpellier) et d'un Master de Gestion (Rennes), a débuté sa carrière début 2003 comme Chargé d'affaires au sein d'IDPC où il a mis en place le suivi et la valorisation du portefeuille de participations et réalisé plus de 10 opérations. En 2005, il rejoint OFI Private Equity lors du rachat par OFI Private Equity, du Capital d'IDPC.

Autres mandats 2008 et en cours (hors Groupe) :

Administrateur	AUTO ESCAPE (représentant d'OFI PRIVATE EQUITY)
Membre du conseil de surveillance	IMV TECHNOLOGIES
Membre du conseil de surveillance	FINANCIERE AIGLE 1
Membre du conseil de surveillance	FINANCIERE AIGLE 2
Membre du conseil de surveillance	LEON INVEST 1
Membre du conseil de surveillance	LEON INVEST 2
Administrateur	AXSON TECHNOLOGIES (représentant d'OFI PRIVATE EQUITY)
Membre du conseil de surveillance	DESSANGE Participations
Membre du conseil de surveillance	DESSANGE International



### Gilles SICARD, membre du conseil de surveillance

Adresse professionnelle : 23, avenue de Neuilly 75116 Paris.

Sciences-Po Paris et MBA HEC (ISA), a mené avec succès de nombreuses opérations de LBO et de LBU dont Sephora, Marc Orian, CIS ...

Précédemment un des associés fondateurs d'Astorg Partners, il dirige actuellement le FCPR Céréa Capital, spécialisé dans les opérations d'acquisition dans l'agro-alimentaire (130 M€ d'engagements) au sein de Céréa Gestion en tant que Directeur Général Délégué.

Autres mandats 2008 et en cours (hors Groupe) :

Membre du conseil de surveillance	Comigel
Membre du conseil de surveillance	Financière Egg
Vice-Président du Conseil de surveillance	Financière Savena
Président du Conseil de surveillance	Financière Martine
Censeur	Rossini Holding
Membre du conseil de surveillance	LEON INVEST 1
Membre du conseil de surveillance	LEON INVEST 2

### Antoine SAGE, membre du conseil de surveillance

Adresse professionnelle : 23, avenue de Neuilly 75116 Paris

ESSEC Executive MBA, après une carrière de conseil en systèmes d'information auprès de groupes internationaux, il a rejoint l'équipe du fonds d'investissement d'Astorg Partners en 2001.

En 2007, il a rejoint Céréa Gestion afin de participer à la création du fonds d'investissement Agroalimentaire : Céréa Capital.

Autres mandats en cours (hors Groupe):

Président du Comité Stratégique	S.A.S. Financière Egg
Membre du Conseil de surveillance	S.A.S. Comigel
Censeur du Conseil de surveillance	S.A.S. Rossini Holding
Membre du conseil de surveillance	LEON INVEST 1
Membre du conseil de surveillance	LEON INVEST 2

### Jean-François PREVOST, membre du conseil de surveillance

Ingénieur du Génie maritime, a effectué toute sa carrière dans le secteur bancaire, à la Banque Française du Commerce Extérieur puis dans le groupe Natexis Banques Populaires dont il a été Directeur Général Adjoint.

Autres mandats 2008 : néant

Autres mandats exercés durant la période 2004-2006 (hors Groupe) :

Administrateur	A Novo SA
----------------	-----------

### 14.1.2 Membres du directoire

Depuis le 30 juin 2007, le directoire a la composition suivante :

		Date de première nomination	Expiration du mandat à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes
Michel MORIN	Président	05/03/2002	2009
Laurent GILLARD	Membre	08/10/2004	2009
Isabelle PELLETIER	Membre	23/03/2007	2009

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons, ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'année 2008.

#### Michel MORIN, Président du directoire

Adresse professionnelle : 5, rue de Chartres 92200 Neuilly-sur-Seine

Diplômé de l'École Hôtelière de Thonon les Bains, a effectué toute sa carrière dans le milieu de la restauration.

Au sein du Groupe Accor, il a occupé successivement des postes de Directeur régional, puis a été Directeur Général de Courtepaille et enfin de la Compagnie des Wagons Lits.

Directeur Général de Buffalo Grill en 2001, il quitte cette société pour prendre en 2002 la direction du Groupe Léon de Bruxelles alors en difficulté.

Autres mandats en cours (hors Groupe) :

Gérant	SCI Vinlaumière
Administrateur	OH ! SAS
Président du directoire	LEON INVEST 1
Président du directoire	LEON INVEST 2

#### Laurent GILLARD, Directeur Général Adjoint

Adresse professionnelle : 5, rue de Chartres 92200 Neuilly-sur-Seine

Diplômé de l'École Hôtelière de Chamalière, a effectué une grande partie de sa carrière au sein du groupe ACCOR.

Il a été notamment Directeur des Opérations de la Serrac (filiale d'Accor et France Quick) puis de la Compagnie des Wagons Lits.

Autres mandats en cours (hors Groupe) :

Membre du directoire	LEON INVEST 1
Membre du directoire	LEON INVEST 2

#### Isabelle PELLETIER, Directeur Administratif et Financier

Adresse professionnelle : 5, rue de Chartres 92200 Neuilly-sur-Seine

A démarré et effectué une grande partie de sa carrière au sein du groupe Accor.

Elle a été notamment responsable de la comptabilité et du contrôle de gestion de l'activité restauration ferroviaire de la Compagnie des Wagons Lits.

Autres mandats en cours (hors Groupe) :

Membre du directoire	LEON INVEST 1
Membre du directoire	LEON INVEST 2

#### 14.1.3 Honorabilité des Dirigeants

Il est précisé qu'aucun membre du conseil de surveillance ou du directoire n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en qualité de membre d'organe d'administration, de direction ou de surveillance au cours des cinq dernières années au moins, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires et n'a fait l'objet d'un empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

#### 14.2 Conflits d'intérêt

Il est précisé que tous les membres du Conseil de Surveillance et du directoire ont attesté n'avoir aucun conflit d'intérêt potentiel entre leurs devoirs à l'égard de Léon de Bruxelles et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

#### 14.3 Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société

En application des dispositions de l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, le tableau présente un récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice 2008 par les personnes visées par l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

Déclarant(s)	Total des acquisitions ou souscriptions (en euros)	Total des cessions ou apports (en euros)
Léon Invest 2	1 826 761,20	-
Isabelle PELLETIER	100 500,00	167 565,70
Laurent GILLARD	100 500,00	545 000,00
Michel MORIN	167 500,00	2 452 500,00
OFI Private Equity	10 209 201,08	9 585 359,40
Pascal LEBLANC	67 000,00	218 000,00
Jean-Louis DETRY	116 815,89	8 241 969,60
Personne physique liée à Jean-Louis DETRY	-	4 033 000,00
SFD SARL, personne morale liée à Jean-Louis DETRY	-	4 697,90
SFIR, personne morale liée à Jean-Louis DETRY	47 719,87	3 038 113,40

## 15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

### 15.1 Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la société que par des sociétés contrôlées par la société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé et précédent :

	2008 (*)	2007
- <i>Monsieur Michel Morin, Président du Directoire</i> :		
. Rémunération brute versée par la société :	226 971 €	284 295 €
• dont part variable au titre de l'année précédente	55 000 €	55 000 €
• dont avantage en nature voiture	1 834 €	2 445 €
• dont avantage en nature GSC (1)	5 137 €	6 850 €
- <i>Monsieur Laurent Gillard, Directeur Général Adjoint</i> :		
. Rémunération brute versée par la société :	129 362 €	154 368 €
• dont part variable au titre de l'année précédente	35 200 €	34 500 €
• dont avantage en nature voiture :	1 909 €	2 554 €
- <i>Madame Isabelle Pelletier, Directeur Administratif et Financier</i> :		
. Rémunération brute versée par la société :	97 600 €	98 405 €
• dont part variable au titre de l'année précédente	30 100 €	18 000 €
- <i>Monsieur Jean Louis Detry, Président du Conseil de surveillance</i> :		
. Rémunération spécifique :	75 000 €	100 000 €

(\*) Jusqu'au 30 septembre 2008. Transférés sur Léon Invest 2 à compter du 01 octobre 2008.

(1) GSC désigne la Garantie Sociale des Chefs d'entreprises, dont la souscription a été autorisée par le conseil de surveillance

En outre certains membres du conseil de surveillance ont perçu des jetons de présence pour un montant en 2008 de 34 K€ au global.

Depuis 2004, la rémunération du directoire comprend une part variable d'un maximum de 25 % à 30 % de la rémunération fixe et calculée en fonction de l'atteinte d'objectifs en matière de résultats quantitatifs et qualitatifs.

La rémunération des membres du conseil de surveillance ne comprend pas de part variable.

Le Groupe n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

## 15.2 Options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous donne l'historique complet des plans d'options de souscription d'actions :

Date de l'assemblée	29/01/1999	29/01/1999	23/01/2003	23/01/2003
Date du Directoire	17/03/1999	29/01/2001	24/01/2003	29/10/2003
Nombre d'options attribuées	80 000	15 000	6 200 000	1 500 000
Dont nombre d'options au profit des mandataires sociaux	15 000	0	5 200 000	1 100 000
Nombre d'options attribuées aux 10 premiers bénéficiaires salariés		15 000	1 000 000	400 000
Point de départ d'exercice des options	17/03/2002	29/01/2004	15/12/2004	29/10/2007
Prix de souscription (en euros)	37,45	4,4019	0,076	0,335
Modalité d'exercice			50 % à compter du 15/12/04  25 % à compter du 24/01/2006  25 % à compter du 24/01/07	
	Après un délai de 3 ans	Après un délai de 3 ans		Après un délai de 4 ans
Durée d'exercice	jusqu'au 31/12/05	Jusqu'au 31/12/2006	10 ans	10 ans
Au 30/04/07 : options souscrites	0	0	6 200 000	0
Au 31/12/08 : options souscrites				1 300 000
Total des options annulées	80 000	15 000	0	200 000
Options restantes	0	0	0	0

Suite au regroupement d'actions du 26 septembre 2007, à raison d'une action nouvelle pour vingt actions anciennes, le nombre d'options attribuées au titre du plan du 29 octobre 2003 est de 75 000 options nouvelles (1 500 000 « anciennes ») d'un prix unitaire de 6.70 € (0.335 € antérieurement). D'autre part, suite au départ d'un cadre dirigeant, 200 000 options « anciennes » soit 10 000 options « nouvelles » ont été annulées.

La totalité des options de souscription qui pouvaient être levées à compter du 29 octobre 2007 au titre du plan du 29 janvier 2003, ont été exercées ou annulées en 2008.

Aucune option de souscription d'actions n'a été consentie durant l'exercice 2008.

Le tableau ci-dessous résume les opérations réalisées au cours de l'année 2008 par les dirigeants sur l'action Léon de Bruxelles et dont l'information a été reçue par la société, en application de l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier et à l'article 223-22 du règlement général de l'AMF.

	Flux bruts		Prix moyen	
	Achat	Vente	Achat	Vente
Michel Morin	25 000	225 000	6,70	10,90
Laurent Gillard	15 000	50 000	6,70	10,90
Isabelle Pelletier	15 000	15 373	6,70	10,90
Dix premiers salariés	10 000	20 000	6,70	10,90

## 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France. Toutefois, la Société n'a pas jugé nécessaire de veiller à la mise en œuvre de la recommandation de l'Association Française des Entreprises Privées (« AFEP ») et du Mouvement des Entreprises de France (« MEDEF ») d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants de sociétés cotées, reprise dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF daté de décembre 2008. En effet, la Société fait actuellement l'objet d'une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, initiée par Léon Invest 2, devant conduire, en principe au cours de l'exercice 2009, à la radiation des actions Léon de Bruxelles du marché réglementé dans les conditions rappelées au paragraphe 5.1.5 ci-dessus.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales.

Le 28 avril 2008, à la suite de la réalisation de l'acquisition par la société Léon Invest 2 de 2.175.906 actions Léon de Bruxelles appartenant au groupe familial Jean-Louis Detry (dont SFIR fait partie), à Monsieur Michel Morin, à Madame Isabelle Pelletier, à Monsieur Laurent Gillard, à la société Pléiade Investissement et à Monsieur François Poirier, le conseil de surveillance a pris acte des démissions de Messieurs Louis de Montalembert, Jean-Dominique Daudier de Cassini, Hubert Leclercq, Louis-Philippe Kühne, de la société SFD SARL, de la société Pléiade Investissement de leur fonction de membre du conseil de surveillance, et s'agissant de Monsieur Hubert Leclercq, de sa fonction de Vice-président du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance a décidé de ne pas pourvoir au remplacement de Messieurs Louis de Montalembert et Jean-Dominique Daudier de Cassini et de coopter Messieurs Olivier Millet, Pierre Meignen, Jean-François Mallinjou et Yannick Grandjean en remplacement des membres du conseil de surveillance démissionnaires et de désigner Monsieur Olivier Millet en qualité de Vice-président du conseil de surveillance.

La cooptation de ces nouveaux membres du conseil de surveillance a été ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 19 mai 2008. Cette même assemblée a, par ailleurs, renouvelé le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Yannick Grandjean qui arrivait à échéance à l'issue de ladite assemblée.

Le 19 décembre 2008, le conseil de surveillance a pris acte des démissions de Messieurs Jean-Louis Detry et Yannick Grandjean de leur fonction de membre du conseil de surveillance, et s'agissant de Monsieur Jean-Louis Detry, de sa fonction de Président du conseil de surveillance. Le conseil de surveillance a décidé de coopter Messieurs Gilles Sicard et Antoine Sage en remplacement des membres du conseil de surveillance démissionnaires et de désigner Monsieur Olivier Millet en qualité de Président du conseil de surveillance et Monsieur Jean-François Mallinjou en qualité de Vice-président du conseil de surveillance.

L'assemblée générale du 30 juin 2006 a décidé de porter la durée du mandat du directoire à 4 ans. Le directoire s'est réuni 17 fois en 2008 avec un taux de présence de 100 %. Il a été renouvelé le 30 juin 2006 et son mandat expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Le rôle et le fonctionnement du conseil de surveillance sont décrits dans le Rapport du Président du conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et les procédures de contrôle interne ci-dessous :

« En application des dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 6 du Code de commerce modifié l'article 117 de la loi de Sécurité Financière n° 2003-706 du 1er août 2003, il vous est rendu compte au terme du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance,
- des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

## **1 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance**

### 1.1 - Règles de composition du conseil de surveillance

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de la Société, le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

Chaque membre du conseil de surveillance doit être actionnaire à titre personnel et posséder un nombre minimum de 10 actions Léon de Bruxelles pendant toute la durée de ses fonctions.

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est de 6 années.

Tout membre sortant est rééligible. Toutefois, le mandat de tout membre personne physique prend fin, de plein droit, sans possibilité de renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenu dans l'année au cours de laquelle l'intéressé atteint l'âge limite de soixante-quinze ans.

### 1.2 - Fonctionnement du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est convoqué par tous moyens conformément à la loi et aux statuts. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

La préparation des travaux du conseil de surveillance repose, d'une part, sur des discussions ou réunions régulières entre le Président du directoire et le Président du conseil de surveillance, et d'autre part, sur la tenue de réunions, au siège de la Société, entre le directoire et les membres du Conseil ; ces réunions ont pour but de permettre aux membres du Conseil qui le souhaitent d'être tenus régulièrement informés sur la marche de la Société, conformément à la réglementation, et de préparer les questions à débattre, et les décisions à prendre lors des prochains Conseils de surveillance.

Le conseil de surveillance peut décider de la création en son sein de commissions.

Le Groupe Léon de Bruxelles s'étant doté d'une U.E.S, le Comité d'Entreprise a désigné quatre représentants, qui sont convoqués à chaque réunion du conseil de surveillance, ce qui permet aux élus du personnel de suivre, dans le cadre de la réglementation, la marche de l'entreprise.

Il n'existe pas de règlement intérieur particulier formalisant les règles de fonctionnement du conseil de surveillance.

### 1.3 - Attributions du conseil de surveillance

Conformément à la réglementation et aux statuts, le conseil de surveillance exerce sa mission de contrôle permanent de la gestion du directoire, en veillant à la séparation des rôles entre directoire et conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance peut à toute époque de l'année opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

### 1.4 - Limitation des pouvoirs du directoire

L'autorisation préalable du conseil de surveillance doit être sollicitée, le cas échéant, par le directoire pour augmenter le capital social en cas de délégation de compétence de l'Assemblée générale des actionnaires.

Par ailleurs, l'autorisation préalable du conseil de surveillance doit être sollicitée, le cas échéant, par le directoire dans le cadre de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Sous les réserves ci-dessus, le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

### 1.5 - Critères d'attribution des jetons de présence

Conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts, l'assemblée générale peut allouer aux membres du conseil de surveillance, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle dont le montant est admis en frais généraux.

Le conseil de surveillance répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées sous forme de jetons de présence. En particulier, il peut notamment attribuer aux membres du Conseil faisant partie de commissions une part supérieure à celle des autres membres. Il peut, en outre, allouer des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats confiés à certains de ses membres.

### 1.6 – Activité du conseil de surveillance en 2008

Le conseil de surveillance comprend un membre répondant aux critères d'indépendance définis dans le rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 relatif au gouvernement d'entreprise des sociétés cotées : Monsieur Jean-François PREVOST.

Le conseil de surveillance s'est réuni 8 fois en 2008. Le taux moyen de participation a été de l'ordre de 72 %.

#### Composition du conseil de surveillance au 31 décembre 2008 :

		Entrée en Fonction	Expiration du mandat à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes
Monsieur Olivier Millet	Président	28/04/2008	2011
Monsieur Jean-François Mallinjoud	Vice-président	28/04/2008	2011
Monsieur Pierre Meignen	Membre	28/04/2008	2011
Monsieur Antoine Sage	Membre	19/12/2008	2013
Monsieur Gilles Sicard	Membre	19/12/2008	2011
Jean-François Prévost	Membre	30/06/2006	2011

Le conseil de surveillance a principalement :

- approuvé les comptes annuels et consolidés 2007, ainsi que les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2008,
- pris connaissance régulièrement des projets de développement de l'enseigne et d'ouverture de nouveaux restaurants,
- autorisé le directoire à donner des garanties dans le cadre de certains projets d'ouverture de restaurants,
- a pris acte de la cooptation de nouveaux membres suite à la démission de certains les 28 avril et 19 décembre 2008, et a procédé à la nomination des nouveaux Président et vice-président,
- arrêté la rémunération du Président du conseil de surveillance et des membres du directoire pour l'exercice 2008,
- a autorisé l'octroi de nantissements sur la totalité des titres.

### 1.7 - Activité des comités spécialisés

Le comité des rémunérations, composé en 2008 de MM Jean-Louis DETRY, Hubert LECLERCQ et François POIRIER, a eu pour mission d'examiner et d'émettre un avis sur la rémunération des dirigeants, et celle des principaux cadres (comité de direction).

Ce comité a tenu une réunion en février 2008 concernant les rémunérations 2008. Il a transmis ses avis au conseil de surveillance.

Le comité d'audit, composé de 3 membres dont M. Jean-François Prévost, Président, a principalement pour mission :

- d'examiner les comptes annuels et semestriels de la société et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables ;



- de participer au choix des commissaires aux comptes, et d'instituer une relation directe avec eux afin :
  - de prendre connaissance de leur programme de travail ;
  - de s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer correctement leur mission ;
  - de débattre avec eux des conclusions de leurs travaux ;
  - de vérifier la qualité des procédures de collecte et de contrôle des informations comptables ;
  - de s'assurer de l'application des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des commissaires aux comptes ;
  - enfin, plus généralement, de préparer l'information qui sera présentée au conseil de surveillance.

Ce comité, créé le 30 juin 2006, s'est réuni en septembre 2007 pour examiner les comptes semestriels 2007, en mars 2008 pour examiner les comptes annuels 2007, en octobre 2008 pour examiner les comptes semestriels 2008 et en mars 2009 pour examiner les comptes annuels 2008. Il a transmis ses avis au conseil de surveillance.

Le taux de présence aux différents comités spécialisés a été de 100 %.

#### 1.8 – Rémunération des dirigeants

La rémunération du directoire est fixée par le conseil de surveillance. Elle comprend une part fixe et une part variable d'un maximum de 25 % à 30 % de la rémunération fixe calculée en fonction de l'atteinte d'objectifs en matière de résultats quantitatifs et qualitatifs.

Chaque membre du conseil de surveillance reçoit des jetons de présence selon la répartition arrêtée par le conseil de surveillance du montant total fixé par l'Assemblée générale.

## **2 - Procédures de Contrôle Interne**

### 2.1 – Objectifs de la Société en matière de contrôle interne

La Société appréhende le contrôle interne comme étant un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le directoire,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Dans le cadre de la réalisation des objectifs présentés ci-dessus, l'ensemble des acteurs du Groupe Léon de Bruxelles participe au processus de contrôle interne. Les membres du directoire, les directeurs opérationnels et fonctionnels ainsi que l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

Le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. Il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les objectifs de la société seront atteints.

### 2.2 – Présentation des principales composantes du contrôle interne

#### 2.2.1. – Environnement général de contrôle

Depuis la relance de Léon de Bruxelles en 2002, le Président du directoire a été particulièrement actif pour que soient mis en œuvre des procédures de contrôle dans les domaines où existent des risques significatifs.

Le Groupe Léon de Bruxelles est organisé en un siège et des exploitations de restaurants. La direction opérationnelle de la chaîne de restaurants est assurée par le Président du directoire assisté de deux Directeurs Opérationnels.

La société est dotée d'un Comité de Direction qui réunit deux fois par mois les principaux Directeurs de service dont les membres du directoire.

Un système de délégation de pouvoirs existe au sein du Groupe au niveau opérationnel et technique.

## 2.2.2 – Organisation

La société s'appuie sur une organisation générale dont les principales caractéristiques intervenant dans le processus de contrôle interne sont présentées ci-après :

### *La Direction opérationnelle de la chaîne :*

- détermine les plans d'actions annuels destinés à maîtriser les paramètres d'exploitation,
- est responsable de l'exécution de ces plans,
- contrôle les investissements et les engagements contractuels des restaurants,
- contrôle la mise en œuvre du plan d'action du responsable Maintenance qui s'assure du bon état de fonctionnement des installations techniques, de la conformité avec la réglementation ainsi que de la bonne utilisation du matériel.

### *La Direction du Développement :*

- conduit les projets de nouveaux restaurants jusqu'à leur intégration dans la chaîne dans le respect des procédures applicables à l'ensemble des restaurants,
- anime et contrôle la mise en œuvre des plans d'action des Directions Ressources humaines, Technique et de l'Ecole de formation.

### *La Direction Marketing :*

- est responsable de l'élaboration de l'offre clients et de la communication externe concernant l'activité commerciale,
- contrôle l'efficacité des différents paramètres de l'offre client, en particulier par l'exploitation des données du système d'encaissement.

### *La Direction Qualité et Méthodes :*

- met en place les procédures de contrôle qualité de la prestation clients et de sécurité alimentaire,
- s'assure de l'efficacité et du respect de ces procédures.

### *La Direction des Ressources Humaines :*

- assure la mise à jour des procédures de gestion du personnel en conformité avec les évolutions réglementaires, les accords d'entreprise, et la politique de formation et de recrutement,
- contrôle le respect de ces procédures.

### *La Direction des Achats :*

- négocie et organise les conditions d'approvisionnement en fonction des cahiers des charges qui lui sont transmis,
- exploite les informations concernant la qualité de la prestation des fournisseurs.

### *La Direction Administrative et Financière :*

- contrôle les recettes et s'assure de leur transmission ainsi que de celle des pièces comptables,
- détermine les processus de *reporting* ainsi que les procédures comptables,
- est responsable du suivi des engagements de dépenses en matière d'achats et d'investissements,
- a en charge l'administration du personnel dans le cadre de procédures centralisées et réalise la paie de l'ensemble du Groupe à l'aide du logiciel CCMX,

- assure la surveillance et la gestion des risques juridiques du Groupe,
- gère les assurances,
- supervise la Direction Informatique,
- gère la communication financière et s'assure de la conformité à la réglementation dans ce domaine.

Les systèmes d'information du Groupe reposent principalement sur des systèmes informatiques modulables et faisant partie des standards du marché :

- système d'encaissement Micros,
- serveurs en réseau sous Windows,
- liaison siège-restaurants par ADSL,
- messagerie et base de données internes Lotus.

Ces systèmes sont mis en œuvre par la Direction Informatique conformément aux besoins exprimés par la Direction de la chaîne ainsi que par les différents services du siège dans le cadre des plans d'actions validés par le directoire.

La Direction Informatique gère les risques liés à ces systèmes en veillant en particulier à l'intégrité et à la confidentialité des informations. Des procédures de sauvegarde sont en place.

### 2.2.3 – Diffusion interne de l'information

La diffusion de l'information est assurée par communication écrite sur support papier mais également et principalement par un système de messagerie électronique Lotus intégrant tous les personnels du siège et les responsables des restaurants du Groupe.

Un réseau « intranet » offre un accès sécurisé et contrôlé à une base de données unique enregistrant la totalité des documents, procédures et modes opératoires destinés aux opérations, ainsi qu'un grand nombre d'informations et de compte rendus.

Par ces moyens, la direction du Groupe s'efforce de permettre une diffusion rapide, pertinente et fiable.

### 2.2.4. – Evaluation des risques

Une démarche d'évaluation des risques a été initiée en 2003. Le processus de suivi et d'évaluation permettant la mise en place d'éventuelles actions correctives est actualisé chaque année dans le cadre des plans d'actions annuels.

Une attention spécifique a été apportée aux risques liés à l'activité et en particulier :

- au risque lié à la sécurité des biens et des personnes dans chaque exploitation,
- au risque lié à la sécurité alimentaire,
- au risque lié à la qualité de la prestation clients,
- au risque lié aux baux commerciaux.

Par ailleurs, le Groupe a élaboré et testé une procédure de gestion de crise qui vise à coordonner les actions à entreprendre, dont celles de communication.

### 2.2.5 – Activités de contrôle

Les activités de contrôle reposent sur un ensemble de procédures élaborées au niveau de la maison mère et applicables à l'ensemble des filiales (restaurants) comme au siège.

Les procédures sont définies par chaque direction du siège dans les domaines relevant de sa sphère de contrôle et en particulier par la Direction opérationnelle de la chaîne, la Direction Marketing, la Direction Qualité et Méthodes, la Direction des Ressources Humaines ainsi que la Direction Administrative et Financière.

Par ailleurs chaque restaurant fait l'objet d'un audit de ses opérations par sa direction régionale chaque trimestre, conforté par un audit analogue de la Direction Qualité et Méthodes une fois par an.

Chaque année, un audit technique et sécurité des installations est réalisé par le Responsable Maintenance dans chaque unité d'exploitation.

#### 2.2.6 – Pilotage

Grâce à l'utilisation du système de communication « intranet », les comptes-rendus d'incidents et les résultats des différents contrôles font l'objet d'une diffusion rapide à la Direction générale et au Comité de Direction.

Ceci permet au Comité de Direction de réaliser un pilotage permanent du système de contrôle interne.

Par ailleurs, la procédure d'établissement des plans d'actions annuels par chaque Direction permet d'inscrire en particulier des objectifs d'amélioration du contrôle interne et de programmer leur réalisation.

### 2.3. – Procédures de contrôle interne relative à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

#### *Processus budgétaire*

Le processus budgétaire, décliné pour l'ensemble des exploitations du Groupe ainsi que pour les services du siège, se déroule en plusieurs étapes de septembre à décembre :

- Fixation des grandes orientations en terme d'objectifs tant quantitatifs que qualitatifs par le Comité de Direction,
- Etablissement des plans d'actions annuels par chaque exploitation et chaque service du siège en fonction des objectifs fixés,
- Revue des plans d'actions annuels par le Comité de Direction,
- Etablissement des états budgétaires par chaque exploitation et chaque service du siège,
- Centralisation et consolidation des états budgétaires par la Direction Administrative et Financière,
- Revue des états budgétaires individuels et consolidés par le directoire.

#### *Reporting*

Un reporting de gestion est produit mensuellement par exploitation et par service du siège. Il est composé de tableaux de bord et de différents indicateurs de suivi d'activité. En particulier, le reporting de chaque exploitation détaille la performance financière du restaurant concerné comparée au budget et aux réalisations de l'année précédente, complétée par des indicateurs de productivité (nombre de couverts, heures travaillées).

Les *reportings* mensuels, disponibles au plus tard le 15 du mois suivant, sont établis par la Direction Administrative et Financière à partir des données comptables. Ils font l'objet d'une revue systématique par le directoire.

Le processus de reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'un des outils privilégiés de suivi, de contrôle et de pilotage du Groupe Léon de Bruxelles.

Un *reporting* quotidien de chiffre d'affaires est par ailleurs transmis au Comité de Direction. Il détaille, par restaurant, le chiffre d'affaires, le nombre de couverts et le montant du ticket moyen journaliers, données comparées aux réalisations de l'année précédente.

#### *Procédures d'élaboration des comptes annuels et consolidés*

- Comptes annuels

La Direction Administrative et Financière établit les projets de comptes annuels pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation à l'aide du logiciel comptable TOTEM.

- Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis en interne par la Direction Administrative et Financière à l'aide du logiciel comptable TOSCANE FAS.

### *Auditeurs externes*

Après avoir mené leurs diligences d'audit, les commissaires aux comptes certifient, sur une base annuelle, les comptes annuels des principales sociétés du périmètre de consolidation ainsi que les comptes consolidés du Groupe. Ils délivrent également une opinion sur les états semestriels consolidés.

A l'occasion des arrêtés semestriels et annuels, les réunions suivantes sont organisées par la société avec les commissaires aux comptes :

- réunions préalables aux arrêtés permettant de valider les principales options comptables retenues,
- réunions de synthèse après arrêtés provisoires permettant de recueillir leurs remarques éventuelles.

Par ailleurs les commissaires aux comptes interviennent dans les réunions du Comité d'audit qui examinent les comptes annuels ou semestriels avant leur présentation au conseil de surveillance.

### *Procédures achats*

Les achats sont réglés par le service comptable du siège après que chaque restaurant a validé le bon de livraison ou la facture correspondante. L'utilisation du logiciel de gestion marchandises ATIG renforce les moyens de suivi et de contrôle.

A l'exception de dépenses de dépannage de faible montant, l'ensemble des factures fournisseurs est réglé par la Direction Administrative et Financière. Chaque règlement fait l'objet d'une double signature, sauf signature du Président du directoire (et du Président de la société des restaurants Gari's SA pour cette société uniquement).

L'engagement des investissements et des grosses réparations est strictement contrôlé dans le cadre d'une procédure d'autorisation spécifique qui demande le visa du Président du directoire pour les opérations hors budget annuel des restaurants.

## 2.4 – Evolutions

Les plans d'actions de toutes les Directions comportent des programmes d'amélioration du contrôle interne et de réduction des risques. Les deux Directions suivantes sont particulièrement concernées :

- *Direction Qualité et Méthodes*

Créée en 2006, cette Direction a entrepris de réorganiser l'information sur les procédures et modes opératoires opérationnels, ainsi que le contrôle de leur efficacité et de leur application.

De plus, la Direction Qualité et Méthodes est impliquée dorénavant dans une série de contrôles qui renforcent l'efficacité du contrôle interne dans le domaine des opérations.

- *Direction Opérationnelle*

Créée fin 2006 la nouvelle organisation opérationnelle repose sur deux Directions de zone de supervision opérationnelle :

- l'une qui couvre la totalité des restaurants parisiens et quelques établissements de périphérie ;
- l'autre qui couvre les autres restaurants de périphérie et tous les restaurants de province.

Les Directeurs opérationnels répondent au Président du directoire et sont membres à part entière du Comité de Direction de Léon de Bruxelles.

Cinq Directeurs régionaux, adjoints des Directeurs opérationnels, leur répondent.

Les Directeurs opérationnels s'appuient également si nécessaire, sur quelques Directeurs de restaurant confirmés pour accompagner certains Directeurs.

## **Le Président du conseil de surveillance**

**Olivier Millet »**

Il est précisé que ce rapport, à l'instar du présent document de référence, n'a pas été établi sur la base du guide d'élaboration du document de référence à l'attention des valeurs moyennes et petites, publié à l'annexe I de la position de l'AMF du 9 janvier 2008.

## 17 SALARIES

### 17.1 Ressources humaines

#### 17.1.1 Effectifs (au 31/12)

	2 008	2 007	2 006
Cadres	80	79	72
Employés	1 016	939	998
TOTAL	1 096	1 018	1 070

	2 008	2 007	2 006
Hommes	781	731	785
Femmes	315	287	285
TOTAL	1 096	1 018	1 070

#### 17.1.2 Évolution des embauches Groupe (hors extras)

		2 008	2 007	2 006
Entrées	CDD	507	400	580
	CDI	402	326	511
Sorties	CDD	353	362	633
	CDI	523	409	603
Turn over		38%	41%	45%

#### 17.1.3 Évolution des rémunérations (moyenne mensuelle €)

		2 008	2 007	2 006
Employés	H	1 828	1 825	1 722
	F	1 821	1 501	1 544
Agents de maîtrise	H	2 609	2 501	2 419
	F	2 569	2 351	2 406
Cadres	H	4 871	4 811	4 733
	F	4 115	4 003	4 077

Les différences de rémunération hommes/femmes proviennent principalement de différences de temps de travail.

Conformément à l'avenant de la convention collective du secteur en vigueur en 2007, la durée du travail est restée fixée à 39 heures par semaine pour un temps plein dans l'ensemble des restaurants. Le paiement des heures supplémentaires à partir de la 36ème heure a été mis en place à compter d'avril 2007.

Dans le cadre des négociations annuelles, un accord a été conclu avec les organisations syndicales sur divers aménagements des rémunérations.

Par ailleurs, poursuite du programme d'action particulier lancé en 2006 pour aboutir à l'emploi en 2007 d'un travailleur handicapé dans chaque restaurant dont l'effectif est supérieur à 20 personnes.

Le Groupe ne fait pas appel à la sous-traitance ni à du personnel extérieur dans le cadre de son activité de restauration.

#### **17.1.4 Formation**

Dépenses de formation (K€)	2007	2008
(Organismes extérieurs hors salaires)	298	141

En 2008, l'effort de formation s'est poursuivi : l'Ecole Léon a reçu 357 stagiaires et dispensé 665 journées de formation au cours de 40 stages.

La dépense totale formation, rémunérations des stagiaires incluses, est de 229 K€ pour l'exercice 2008.

#### **17.1.5 Œuvres sociales**

Le Groupe a octroyé un montant de 60 K€ en 2008 à l'unité économique et sociale (« U.E.S. ») Léon de Bruxelles au titre des œuvres sociales.

#### **17.2 Participations des salariés au capital**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au dernier jour de l'exercice écoulé, à la connaissance de la société, il n'y a plus de participation des salariés au capital social de la société.

#### **17.3 Accord de participation**

Un accord de participation est en en vigueur depuis décembre 2005 prévoyant la répartition de l'éventuelle participation légale entre tous les salariés de l'U. E. S. Léon de Bruxelles.

Il faut justifier d'une ancienneté de 3 mois à la fin de l'exercice pour en être bénéficiaire. La répartition de la prime globale de participation est proportionnelle pour 50 % à la durée de présence pendant l'exercice, et pour 50 % aux salaires bruts limités selon les règles légales.

Un accord de participation similaire est également en vigueur au sein de la Société des Restaurants Gari's SA.

A ce titre, un total de 332 K€ a été distribué en 2007 correspondant à la participation sur les résultats de l'exercice 2006 ; et de 461 K€ en 2008, au titre de la participation sur les résultats de l'année 2007.

## 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 Répartition du capital

#### 18.1.1 Composition

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, il est indiqué que seule la société Léon Invest 2 détient une fraction du capital ou des droits de vote supérieure aux seuils du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-huit vingtièmes et dix-neuf vingtièmes, au 23 mars 2009, à la connaissance de la Société. Au 23 mars 2009, Léon Invest 2 détient 5.795.410 actions Léon de Bruxelles regroupées et 299 actions Léon de Bruxelles non regroupées, soit 96,26 % du capital et des droits de vote de la Société, sur la base d'un capital composé de 6.020.768 actions représentant 6.020.968 droits de vote.

La répartition du capital et des droits de vote de la Société au cours des trois derniers exercices est la suivante :

(milliers d'euros)	31/12/2006				31/12/2007				31/12/2008			
	Nombre (0,05 €)	% K	droits de vote	% ddv	Nombre (0,05 €)	% K	droits de vote	% ddv	Nombre (0,05 €)	% K	droits de vote	% ddv
Jean-Louis Detry	29 723 156	25,28	29 723 156	24,60	1 097 929	18,43	1 097 929	17,98	0		0	
S.F.I.R.					273 152	4,59	273 152	4,47	0		0	
Michel Morin					201 087	3,38	302 174	4,95	0		0	
Concert JLD + S.F.I.R. + MM					1 572 168	26,40	1 673 255	27,40	0		0	
Pléiade Investissement ex Before	15 227 705	12,95	15 257 705	12,63	706 234	11,86	707 734	11,59	0		0	
Directoire	4 525 000	3,85	6 896 739	5,71								
Autres cadres dirigeants					85 000	1,43	127 500	2,09	0		0	
Léon Invest 2									5 731 236	95,19	5 731 236	95,19
PUBLIC	68 089 501	57,92	68 955 995	57,07	3 592 366	60,32	3 597 256	58,92	289 532	4,81	289 732	4,81
Dont Fortis Investment					483 698	8,12	483 698	7,92	0		0	
dont nominatif	1 262 451	1,07	2 128 945	1,76	6 285	0,11	11 175	0,18	241	0,00	437	0,01
dont porteur	66 827 050	56,84	66 827 050	55,31	3 586 081	60,21	3 586 081	58,73	289 291	4,80	289 295	4,80
<b>TOTAL</b>	<b>117 565 362</b>	<b>100</b>	<b>120 833 595</b>	<b>100</b>	<b>5 955 768</b>	<b>100</b>	<b>6 105 745</b>	<b>100</b>	<b>6 020 768</b>	<b>100</b>	<b>6 020 968</b>	<b>100</b>

#### 18.1.2 Modifications intervenues en 2008

Le tableau ci-dessous récapitule les déclarations de franchissements de seuils dont la Société a eu connaissance au cours de l'exercice 2008 et jusqu'au 27 mars 2009.

Déclarant(s)	Destinataire(s)	Date de la déclaration	Date du franchissement	Sens	Seuil(s) franchi(s)	Réf. Avis AMF
Jean-Louis DETRY, la société S.F.I.R. et Michel MORIN	Société AMF	21 mars 2008	13 mars 2008	Baisse	25% du capital	Avis AMF n°208C0808 du 29 avril 2008
Jean-Louis DETRY, la société S.F.I.R. et Michel MORIN	Société AMF	29 avril 2008	24 avril 2008	Baisse	20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote	Avis AMF n°208C0808 du 29 avril 2008
OFI Private Equity Léon Invest 2	AMF	29 avril 2008	24 avril 2008	Hausse	5%, 10%, 15%, 20%, 25% et 1/3 du capital et des droits de vote	Avis AMF n°208C0806 du 29 avril 2008



Déclarant(s)	Destinataire(s)	Date de la déclaration	Date du franchissement	Sens	Seuil(s) franchi(s)	Réf. Avis AMF
OFI Private Equity Léon Invest 2	Société	29 avril 2008	24 avril 2008	Hausse	2,5%, 5%, 7,5% 10%, 12,5%, 15%, 17,5% 20%, 22,5% 25%, 27,5%, 30%, 32,5%, 35% et 37,5% du capital et des droits de vote	Non applicable
Pléiade Investissement	AMF	6 mai 2008	24 avril 2008	Baisse	10 % et 5 % du capital et des droits de vote	Avis AMF n°208C0839 du 7 mai 2008
OFI Private Equity	Société	26 juin 2008	13 juin 2008	Hausse	40% et 42,5% du capital et des droits de vote	Non applicable
OFI Private Equity	Société	26 juin 2008	18 juin 2008	Hausse	45% du capital et des droits de vote	Non applicable
OFI Private Equity	Société	26 juin 2008	24 juin 2008	Hausse	47,5% du capital et des droits de vote	Non applicable
OFI Private Equity	Société AMF	7 juillet 2008	2 juillet 2008	Hausse	50% du capital	Avis AMF n°208C1296 du 7 juillet 2008
OFI Private Equity	Société AMF	10 juillet 2008	7 juillet 2008	Hausse	50% des droits de vote	Avis AMF n°208C1327 du 10 juillet 2008
OFI Private Equity	Société	31 juillet 2008	23 juillet 2008	Hausse	52,5% du capital	Non applicable
OFI Private Equity	Société	31 juillet 2008	29 juillet 2008	Hausse	52,5% des droits de vote, 55%, 57,5%, 60%, 62,5%, 65%, 67,5 %, 70%, 72,5%, 75%, 77,5%, 80%, 82,5%, 85% et de 87,5 % du capital et des droits de vote	Non applicable
OFI Private Equity	AMF	31 juillet 2008	29 juillet 2008	Hausse	2/3 du capital et des droits de vote	Avis AMF n°208C1478 du 1 <sup>er</sup> août 2008
Léon Invest 2	AMF	31 juillet 2008	29 juillet 2008	Hausse	50% et 2/3 du capital et des droits de vote	Avis AMF n°208C1478 du 1 <sup>er</sup> août 2008
Léon Invest 2	Société	31 juillet 2008	29 juillet 2008	Hausse	40%, 42,5%, 45%, 47,5%, 50%, 52,5%, 55%, 57,5%, 60%, 62,5%, 65%, 67,5 %, 70%, 72,5%, 75%, 77,5%, 80%, 82,5%, 85% du capital et des droits de vote et de 87,5% du capital	Non applicable
Fortis Investment Management	[Société] AMF	13 août 2008	8 août 2008	Baisse	5% du capital et de droits de vote	Avis AMF n°208C1541 du 13 août 2008

Déclarant(s)	Destinataire(s)	Date de la déclaration	Date du franchissement	Sens	Seuil(s) franchi(s)	Réf. Avis AMF
OFI Private Equity	Société AMF	27 août 2008	26 août 2008	Hausse	90% du capital	Avis AMF n°208C1589 du 28 août 2008
OFI Private Equity	Société AMF	4 sept. 2008	2 sept. 2008	Hausse	90% des droits de vote	Avis AMF n°208C1622 du 5 sept. 2008
Léon Invest 2	AMF	16 sept. 2008	12 sept. 2008	Hausse	90% du capital et des droits de vote	Avis AMF n°208C1683 du 16 sept. 2008
Léon Invest 2	Société	16 sept. 2008	12 sept. 2008	Hausse	87,5% des droits de vote et 90% du capital et des droits de vote	Non applicable
OFI Private Equity	Société	20 oct. 2008	16 oct. 2008	Hausse	92,5% du capital	Non applicable
OFI Private Equity	Société	20 oct. 2008	17 oct. 2008	Hausse	92,5% des droits de vote	Non applicable
OFI Private Equity	Société AMF	27 nov. 2008	26 nov. 2008	Hausse	95% du capital et des droits de vote	Avis AMF n°208C2114 du 27 nov. 2008
Léon Invest 2	AMF	22 déc. 2008	19 déc. 2008	Hausse	95% du capital et des droits de vote	Avis AMF n°208C2314 du 23 déc. 2008
Léon Invest 2	Société	22 déc. 2008	19 déc. 2008	Hausse	92,5% et 95% du capital et des droits de vote	Non applicable

Au 31 décembre 2008, il n'y a aucun accord, connu de la Société, qui pourrait dans le cas de sa mise en œuvre, entraîner un changement de contrôle.

### 18.1.3 Marché du titre

L'action Léon de Bruxelles est cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris (compartiment C).

L'assemblée générale mixte du 20 juin 2007 a décidé de procéder à un regroupement d'actions par échange de 20 actions anciennes contre une action nouvelle. La période d'échange a débuté le 26 septembre 2007 pour se terminer le 26 mars 2008.

Le 31 décembre 2008, le cours de l'action s'établissait à 9,10 €.

Cours de bourse de l'action Léon de Bruxelles et volumes de transaction (code ISIN FR0010522169) :

<i>Mois</i>	<i>Plus</i>		<i>Dernier</i>	<i>Nombre de titres échangés</i>
	<i>haut</i>	<i>bas</i>	<i>cours</i>	
sept-08	11,00	9,16	9,16	17 434
oct-08	9,55	9,16	9,20	111 685
nov-08	9,21	9,20	9,20	63 809
Dec-08	8,28	9,20	9,10	5 429
janv-09	9,10	8,75	8,92	428
Fev-09	9,20	9,20	9,20	60 677

Source Euronext Paris

## 18.2 Droits de vote

L'assemblée générale du 30 juin 2006 a décidé l'attribution d'un droit de vote double à toutes les actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé dès leur émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire en raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

## 19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Les relations société mère filiales sont présentées dans la partie 7 du présent document.

Le tableau des filiales figure dans les notes 22 de l'annexe des comptes consolidés.

Les actifs de la société mère sont essentiellement constitués de la marque « Léon de Bruxelles », des participations dans les filiales et des valeurs mobilières de placement de la trésorerie du Groupe.

Au passif, les capitaux propres proviennent du capital et des primes d'émission. L'endettement correspond au financement de nouveaux restaurants.

### 19.1 Conventions autorisées au cours de l'exercice

Une nouvelle convention de ce type a été autorisée au cours de l'exercice 2008.

### 19.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Une convention approuvée au cours de l'exercice précédent s'est poursuivie durant l'exercice 2008 (voir rapport spécial des commissaires aux comptes).

### 19.3 Conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Diverses conventions relevant du fonctionnement normal du Groupe se sont poursuivies en 2008.

Les commissaires aux comptes en ont été régulièrement informés pour l'établissement de leur rapport spécial prévu à l'article L. 225-40 du Code de commerce.

Aucune convention réglementée n'a été conclue depuis le début de l'exercice 2009.

## II ETATS FINANCIERS

### 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS

Les informations financières concernant l'exercice 2007, incorporant les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux, figurent dans le document de référence relatif à l'exercice 2007 qui a été déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2008 sous le numéro D.08-298.

Les informations financières concernant l'exercice 2006, incorporant les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux, figurent dans le document de référence relatif à l'exercice 2006 qui a été déposé auprès de l'AMF le 09 mai 2007 sous le numéro D. 07-428.

Ces documents sont incorporés par référence dans le présent document de référence.

#### 20.1 à 20.6 États financiers

Les comptes consolidés et l'annexe, établis en conformité avec les normes IFRS sont inclus dans le présent document en pages 50 à 75.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés figure en page 76.

Les comptes annuels de la société Léon de Bruxelles SA figurent en pages 77 à 93.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels ainsi que le rapport spécial sur les conventions réglementées figurent en pages 94 et 95.

#### 20.7 Politique de distribution des dividendes

La société a distribué un dividende au cours des 5 dernières années, à savoir en 2007 et en 2008 cf. § 4.2.3 du présent document. Le dividende distribué par action ancienne a été de 0.01 € en 2007 et par action nouvelle de 1,70 € en 2008.

Aucune distribution de dividendes ne sera proposée à la prochaine assemblée générale.

#### 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la connaissance du Groupe Léon de Bruxelles et pour une période couvrant les dix huit derniers mois, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du Groupe.

#### 20.9 Événements postérieurs à la clôture

Le 20 janvier 2009, la Société Générale, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Léon Invest 2, a déposé à l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait immédiatement suivie d'une procédure de retrait obligatoire de Léon Invest 2 visant les actions LEON DE BRUXELLES. Les conditions et les modalités de cette offre publique de retrait immédiatement suivie d'une procédure de retrait obligatoire sont détaillées au 5.1.5 ci-dessus.

Suite à la déclaration de conformité de l'AMF, l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire a été ouverte le 6 février 2009.

Compte tenu du dépôt d'un recours en annulation et en réformation visant les décisions de l'AMF du 4 février 2009 (décision de conformité) et du 5 février 2009 (avis d'ouverture de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire) assorti d'une demande de sursis à exécution, l'AMF a décidé, le 18 février 2009, dans l'attente de l'ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel de Paris sur cette demande de sursis, de proroger l'offre publique de retrait, en sorte que le retrait obligatoire, prévu initialement pour le 20 février, intervienne ultérieurement.

## **21** INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### **21.1 Capital social**

#### **21.1.1 Composition du capital**

Suite à l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 2007, il a été procédé le 26 septembre 2007 au regroupement des actions, à raison d'une action nouvelle pour vingt actions anciennes.

Ainsi, au 31 décembre 2008, le capital social s'élève à 6 020 768 euros divisé en 6 020 768 actions d'une valeur nominale de un euro, suite à l'exercice de stock-options (voir 21.1.7 ci-dessous) courant 2008.

Il n'existe pas de capital autorisé non émis.

Il n'existe pas d'autorisation en cours concernant le rachat par la société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale du 30 juin 2006 a délégué au directoire, après autorisation du conseil de surveillance conformément à l'article 13 des statuts, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société.

L'Assemblée Générale du 30 juin 2006 a donné une délégation analogue au directoire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Le délai pour l'exercice de ces délégations, fixé à 24 mois à compter de ladite Assemblée, est arrivé à son terme au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Le directoire ne dispose donc plus à la date du document de référence, de délégation lui permettant d'augmenter le capital de la Société.

#### **21.1.2 Titres non représentatifs de capital**

Il n'existe plus de titres non représentatifs du capital.

#### **21.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou en son nom ou par ses filiales**

Aucune action de l'émetteur n'est détenue par le Groupe.

#### **21.1.4 Capital potentiel**

Au 31 décembre 2008, toutes les obligations convertibles ont été remboursées ; il ne subsiste en circulation aucune obligation convertible ou aucune autre valeur mobilière donnant accès à terme au capital de la Société.

En effet, suivant une décision du directoire de la Société en date du 19 mai 2008 et un avis de mise en remboursement publié le 21 mai 2008, la société Léon de Bruxelles a décidé de procéder au remboursement anticipé à un prix unitaire et forfaitaire de 56 euros par obligation des obligations convertibles 0,1 % 2014 émises en octobre 1998.

La décision de procéder au remboursement anticipé des obligations convertibles 0,1 % 2014 fait suite à l'approbation par l'assemblée générale des porteurs d'obligations convertibles 0,1 % 2014 qui s'est tenue le 7 mai 2008, puis par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 19 mai 2008, des modifications de la note d'opération portant le visa numéro 98-799 délivré le 13 octobre 1998 par la Commission des opérations de bourse et de la notice publiée au bulletin des annonces légales obligatoires (« Balo ») du 14 octobre 1998 proposées par le directoire.

Toutes les obligations convertibles ont été ainsi remboursées le 23 juin 2008 pour un montant de 4,9 M€.

A la même date, il n'existe plus d'options de souscription d'actions en vigueur.

### 21.1.5 Nantissements de titres

Tous les titres de capital de l'émetteur et de ses filiales sont nantis au profit des banques dont la Société Générale est l'Agent, sauf ceux des deux filiales pour lesquelles un nantissement antérieur existait, à savoir :

SOCIETE	ETABLISSEMENT	% des parts	Echéance
S.N.C. Resto Bezons	Auxicomi Natiocreditmurs	100	2014
S.N.C. Resto Les Halles	Auxicomi Natiocreditmurs	100	2014

### 21.1.6 Évolution du capital de Léon de Bruxelles SA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2001				2 125 498	2,00 €	4 250 996,00 €
29-janv-01	Augmentation du capital par conversion de 4 obligations en 4 actions nouvelles	8,00 €	4	2 125 502	2,00 €	<b>4 251 004,00 €</b>
27-mars-02	Réduction du capital par réduction de la valeur nominale à 0,05	-		2 125 502	0,05 €	106 275,10 €
16-avr-02	Augmentation du capital par émission de 70 000 000 d'actions nouvelles	3 500 000,00 €	70 000 000	72 125 502	0,05 €	3 606 275,10 €
19-juin-02	Augmentation du capital par conversion de 206 656 obligations en actions	10 332,80 €	206 656	72 332 158	0,05 €	3 616 607,90 €
11-oct-02	Augmentation du capital par conversion de 56 obligations	2,80 €	56	72 332 214	0,05 €	3 616 610,70 €
	Augmentation du capital par souscription de 3.342.951 actions contre présentation de 3.342.951 BSA-O	167 147,55 €	3 342 951	75 675 165	0,05 €	<b>3 783 758,25 €</b>
23-janv-03	Augmentation du capital par souscription de 17.178.975 actions contre présentation de 17.178.975 BSA-O	858 948,75 €	17 178 975	92 854 140	0,05 €	4 642 707,00 €
07-juil-03	Augmentation du capital par souscription de 3.486.265 actions contre présentation de 3.486.265 BSA-A	174 313,25 €	3 486 265	96 340 405	0,05 €	<b>4 817 020,25 €</b>
19-janv-04	Augmentation du capital par souscription de 16.728.694 actions contre présentation de 16.728.694 BSA-A	836 434,70 €	16 728 694	113 069 099	0,05 €	<b>5 653 454,95 €</b>
03-janv-05	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	155 000,00 €	3 100 000	116 169 099	0,05 €	<b>5 808 454,95 €</b>
21-mars-06	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	21 250,00 €	425 000	116 594 099	0,05 €	5 829 704,95 €
30-juin-06	Rémunération de l'apport de la société Senimavi par création de 43.324.005 actions. Annulation de 43.477.742 actions comprises dans l'apport fusion réalisé par la société Senimavi	- 7 686,85 €	-153 737	116 440 362	0,05 €	5 822 018,10 €
12-juil-06	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	50 000,00 €	1 000 000	117 440 362	0,05 €	5 872 018,10 €
03-août-06	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	6 250,00 €	125 000	117 565 362	0,05 €	<b>5 878 268,10 €</b>
23-avr-07	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	77 500,00 €	1 550 000	119 115 362	0,05 €	5 955 768,10 €
26-sept-07	regroupement de titres, une action nouvelle pour 20 anciennes			5 955 768	1,00 €	<b>5 955 768,10 €</b>
11-avr-08	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	55 000,00 €	55 000	6 010 768	1,00 €	6 010 768,10 €
	opération suite au regroupement de titres	-0,10 €		6 010 768	1,00 €	6 010 768,00 €
16-juin-08	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	10 000,00 €		6 020 768	1,00 €	<b>6 020 768,00 €</b>

## **21.2 Acte constitutif et statuts**

### **21.2.1 Objet social (article 3 des statuts)**

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger la restauration commerciale, ainsi que toutes opérations connexes se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus indiqué.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou Groupement d'intérêt économique, de prise ou de donation en location ou en gérance de tous biens ou droits.

La société aura également pour objet de développer des activités de restauration sous franchise, soit en particulier :

- Rechercher des emplacements,
- Construire ou prendre à bail les locaux nécessaires,
- Concevoir l'architecture type du bâtiment,
- Former le personnel,
- Éventuellement rechercher et mettre en place le financement, faciliter la gestion de trésorerie en apportant éventuellement sa caution ou des garanties,
- Rechercher et acheter le matériel nécessaire,
- Éventuellement gérer, administrer, veiller à l'entretien, à la qualité des produits et des services,
- Assurer la promotion de l'enseigne et d'une manière générale, faire tout le nécessaire pour assurer l'ouverture et le fonctionnement des restaurants.

Pour réaliser cet objet, la Société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux, industriels ou financiers de la Société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

### **21.2.2 Organes de direction et de surveillance (articles 12 à 15 des statuts)**

La société est dirigée par un directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance. Les membres du directoire peuvent être révoqués par le conseil de surveillance ou l'Assemblée générale dans les conditions fixées à l'article L.225-61 du Code de commerce. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu au paiement de dommages et intérêts.

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus, pour agir en toutes circonstances au nom de la société, à l'exception des points suivants qui devront dans tout les cas être autorisés au préalable par le conseil de surveillance :

- décider d'augmenter le capital social, immédiatement ou à terme, par l'émission de toute valeur mobilière sur délégation de compétence de l'assemblée générale des actionnaires,
- décider de la mise en place ou la modification de plans d'options de souscription ou d'achats d'actions au bénéfice des dirigeants sociaux ou des membres du personnel du Groupe.

Le conseil de surveillance exerce sa mission conformément à la loi. Ses membres sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement.

### **21.2.3 Catégories d'actions**

Il existe un droit de vote double qui est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Chaque action confère les droits et privilèges prévus par la loi.

### **21.2.4 Affectation et répartition des bénéfices (article 19 des statuts)**

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du directoire, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividendes.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

### **21.2.5 Assemblées générales (article 16 des statuts – extrait)**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu suivant les indications figurant dans les avis de convocation.

Sous réserve des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire peut participer aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. Tout actionnaire titulaire d'une ou plusieurs actions d'une catégorie déterminée, peut participer aux délibérations de l'assemblée spéciale des titulaires d'actions de cette catégorie, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

L'actionnaire peut assister aux assemblées sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit, le cas échéant, d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation et d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'assemblée.

### **21.2.6 Dispositions concernant le changement de contrôle**

Néant

### **21.2.7 Franchissements et seuils (art.11B des statuts)**

Sans préjudice des déclarations devant être effectuées au titre des franchissements de seuils légaux, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, compte tenu également des actions assimilées au sens de l'article 233-9 du Code de commerce, une fraction du capital égale à 2,5%, sera tenue de notifier à la société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, le nombre total d'actions ainsi que le nombre total de titres donnant accès au capital qu'elle possède. Cette information est également faite dans le même délai lorsque la



participation devient, dans les mêmes conditions, inférieure au seuil précité. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, ces pourcentages et informations s'apprécient en droit de vote.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions fixées au paragraphe précédent, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ; dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 2,5 % du capital de la société.

## **22** CONTRATS IMPORTANTS

Néant.

## **23** INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS

Sans objet.

## **24** DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques peuvent être consultés dans les conditions légales et réglementaires au 5, rue de Chartres - 92200 Neuilly-sur-Seine.

L'information financière diffusée au marché peut être consultée sur le site web du Groupe : [www.leon-de-bruxelles.fr](http://www.leon-de-bruxelles.fr).

## **25** PARTICIPATIONS

La société ne détient pas de participations en dehors de celles indiquées dans la note 21 de l'annexe des comptes annuels page 92.

## 26 ELEMENTS FINANCIERS ET RESULTATS

### 26.1 Comptes consolidés

#### Bilan consolidé actif

(en milliers d'euros)	NOTE	31-déc-08			31-déc.-07	31-déc.-06
		Brut	Amortissements & dépréciations	Net		
<b>Actifs non courants</b>						
Immobilisations incorporelles	2	26 833	2 748	24 085	23 803	23 972
Immobilisations corporelles	3	46 491	22 687	23 804	29 234	29 053
Prêts et créances	6	2 591	75	2 516	2 200	2 125
Impôts à recouvrer		0		0	326	2 120
Impôts différés	7	541		541		1 295
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>76 456</b>	<b>25 510</b>	<b>50 945</b>	<b>55 563</b>	<b>58 565</b>
<b>Actifs courants</b>						
Actifs destinés à être cédés					3993	
Stocks et en cours	8	604		604	454	502
Autres débiteurs	9	5 062	581	4 481	4 054	2 712
Impôts à recouvrer						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	21 661		21 661	9 482	8 783
<b>Total des actifs courants</b>		<b>27 327</b>	<b>581</b>	<b>26 746</b>	<b>17 983</b>	<b>11 997</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>103 783</b>	<b>26092</b>	<b>77 691</b>	<b>73 547</b>	<b>70 562</b>

"Les notes 1 à 23 font partie intégrante des états financiers consolidés".

## Bilan consolidé passif

(en milliers d'euros)	Note	31-déc-08	31-déc-07	31-déc-06
<b>Capitaux propres</b>				
Capital apporté	11	6 021	5 956	5 878
Réserves		11 458	15 942	13 709
Résultats accumulés non distribués		14 293	5 370	3 285
<b>Capital et réserves revenant aux actionnaires des sociétés</b>		<b>31 771</b>	<b>27 268</b>	<b>22 872</b>
Intérêts minoritaires		14	4	3
<b>Total capitaux propres</b>		<b>31 786</b>	<b>27 272</b>	<b>22 875</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Emprunts non courants	12	8 634	21 214	22 522
Provisions non courantes	13	110	187	579
Autres dettes non courantes	14	9 935	912	3 140
<b>Passifs courants</b>		<b>27 227</b>	<b>23 961</b>	<b>21 445</b>
Fournisseurs et autres créanciers	15	17 133	18 500	17 034
Emprunts courants	12	7	7	14
Partie courante des emprunts portant intérêts	12	1 139	3 175	2 903
Autres dettes courantes	14	5 895	1 009	654
Provisions	13	158	158	178
Dettes d'impôt sur le résultat	7	2 895	998	662
Dettes d'impôts différés		0	115	
<b>Total des passifs</b>		<b>77 691</b>	<b>73 547</b>	<b>70 562</b>

"Les notes 1 à 23 font partie intégrante des états financiers consolidés".

## Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Note	31-déc-08	31-déc-07	31-déc-06
Chiffre d'affaires		81 959	76 726	72 730
Autres produits de l'activité		22	40	171
Achats		-18 215	-16 941	-16 349
Charges de personnel		-33 574	-31 287	-30 755
Dotations aux amortissements		-4 006	-3 744	-3 045
Dotations aux provisions nettes de reprises		39	-9	-61
Autres produits et charges d'exploitation	17	-20 929	-18 955	-17 807
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>5 296</b>	<b>5 831</b>	<b>4 884</b>
Autres produits et charges opérationnels	18	13 257	3 274	806
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>18 553</b>	<b>9 105</b>	<b>5 691</b>
Revenus financiers		667	177	131
Charges financières décaissées	19	-1 068	-1 014	-849
Charges financières actualisées	19	-17	-62	-31
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>18 135</b>	<b>8 206</b>	<b>4 942</b>
Impôt		-3 841	-2 835	-1 656
<b>Résultat net</b>		<b>14 293</b>	<b>5 371</b>	<b>3 285</b>
Résultat net part des intérêts minoritaires		1	1	1
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>14 293</b>	<b>5 370</b>	<b>3 284</b>

"Les notes 1 à 23 font partie intégrante des états financiers"

Résultat net par action	2.37	0.91	0.55
Résultat net dilué par action	2.37	0.89	0.54

## Tableau des flux de trésorerie consolidé (méthode indirecte)

(en milliers d' €)	31-déc-08	31-déc-07
	Note	K€
		K€
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
<b>Résultat opérationnel des sociétés intégrées</b>		<b>17 525</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		3 531
Amortissements		4 006
Provisions		-475
Charges de personnel		0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-3 713
Stocks		-150
Créances d'exploitation		-192
Dettes d'exploitation		-3 371
<b>Flux de trésorerie générée par les activités opérationnelles</b>		<b>17 343</b>
Revenus financiers		1 695
Intérêts payés	19	-1 068
Impôt payé		-1 633
Plus value de cessions		-12 931
<b>Trésorerie provenant des opérations</b>		<b>3 406</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisitions de fonds de commerce	2	0
Acquisitions et constructions de nouvelles unités	3	-5 445
Autres acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2-3	-4 757
Entretien des sites inhérent aux obligations légales et contractuelles	3	-243
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2-3	28 810
Incidences des variations de périmètre		-170
<b>Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement</b>		<b>18 608</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-10 235
Augmentation de capital		65
Prime d'émission sur augmentation de capital		370
Diminution de capital		3 100
Nouveaux emprunts bancaires		3 715
Nouveaux crédits-bails immobiliers	3-12	1 210
Nouveaux crédits-bails mobiliers	12	472
Remboursement des prêts		-7 945
Remboursement des emprunts bancaires	12	-2 227
Remboursement de la créance d'impôt mobilisée		-1 999
Variation des réserves consolidées appartenant au groupe		20
Augmentation des autres dettes		14 523
Diminution des autres dettes		-5 829
Fournisseurs d'immobilisations		247
Investissements financiers		-705
Remboursement en capital des crédits-bails	12	-7 633
Créances sur cession d'immobilisation		-23
<b>Trésorerie nette absorbée par les activités de financement</b>		<b>-9 835</b>
<b>Variation équivalents de trésorerie et des découverts bancaires</b>		<b>12 179</b>
Trésorerie à l'ouverture	10	9 475
Trésorerie à la clôture	10	21 654
		12 179
		706
<b>Détail des investissements</b>		
Achats de fonds de commerce	2	0
Acquisitions de terrains et constructions	3	3 957
Travaux	3	4 109
Matériels	3	1 471
Divers	3	320
<b>Total des investissements</b>		<b>9 857</b>
		7 541

## Tableau de variation des capitaux propres

	Part du groupe					Intérêts minoritaires		
	Capital	Autres réserves retraitées	Résultats accumulés non distribués	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
<b>Au 1er Janvier 2006</b>	<b>5 808</b>	<b>3 368</b>	<b>7 642</b>	<b>2 717</b>	<b>19 535</b>	<b>17</b>	<b>-15</b>	<b>2</b>
- Affectation du résultat aux réserves			2 717	-2 717		1	-1	
Dividendes versés								
Variation de périmètre								
Augmentation de capital	77	40			117			
Réduction de capital	-8				-8			
Effets de la fusion sur les réserves		-216			-216			
IFRS 2 - Stock Option		161			161			
Résultat de l'exercice				3 285	3 285		1	1
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>5 877</b>	<b>3 353</b>	<b>10 359</b>	<b>3 285</b>	<b>22 874</b>	<b>18</b>	<b>-15</b>	<b>3</b>
- Affectation du résultat aux réserves			3 285	-3 285		1	-1	
Dividendes versés - (0,01 € / action)			-1 191		-1 191			
Variation de périmètre		-1			-1	1		1
Augmentation de capital	77	40			118			
Réduction de capital								
Effets de la fusion sur les réserves								
IFRS 2 - Stock Option		100			100			
Résultat de l'exercice				5 370	5 370		1	1
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>5 954</b>	<b>3 492</b>	<b>12 453</b>	<b>5 370</b>	<b>27 269</b>	<b>20</b>	<b>-15</b>	<b>5</b>
- Affectation du résultat aux réserves			5 370	-5 370		1	-1	
Dividendes versés - (1,70 € / action)			-10 235		-10 235			
Variation de périmètre								
Augmentation de capital	65	371			436	10		10
Réduction de capital								
Effets de la fusion sur les réserves								
IFRS 2 - Stock Option								
Résultat de l'exercice				14 293	14 293		1	1
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>6 020</b>	<b>3 863</b>	<b>7 588</b>	<b>14 293</b>	<b>31 763</b>	<b>31</b>	<b>-15</b>	<b>16</b>

## NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

(Montants en milliers d'euros au 31 décembre 2008 sauf nombre d'actions et données par action)

### INFORMATIONS GENERALES

La société Léon de Bruxelles et ses filiales ont pour activité la restauration commerciale exercée sous l'enseigne "Léon de Bruxelles". Le Groupe possède des restaurants à Paris, région parisienne et province. Aucune activité à l'international n'est actuellement exercée par le Groupe en direct. L'exploitation des restaurants est réalisée soit par le biais de sociétés, ses filiales, soit par des établissements rattachés aux sociétés détenues.

Léon de Bruxelles, société mère, est une société anonyme domiciliée en France. Son siège social est situé dans le département des Hauts de Seine, à Neuilly-sur-Seine.

A la date du présent document de référence, les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris, compartiment C.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés le 26 mars 2009 par le directoire, présentés au conseil de surveillance le 27 mars 2009 et soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 26 juin 2009.

### FAITS MARQUANTS

- Changement d'actionnaire au cours de l'exercice.

Le 24 avril 2008, OFI Private Equity Capital, par l'intermédiaire des sociétés Léon Invest 1 et Léon Invest 2, a acquis 39,71 % des titres de Léon de Bruxelles, société cotée sur Euronext.

Suite à cette acquisition, OFI Private Equity a déposé un projet d'OPA auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en date du 29 avril 2008 visant l'intégralité des titres de Léon de Bruxelles SA encore sur le marché, au prix de 10.90 € par action regroupée, coupon attaché et de 0.55 € par action non regroupée. L'OPA vise également les obligations convertibles émises en 98 par LDB au prix de 56 € par obligation convertible.

A l'issue de la première phase de l'OPA qui s'est déroulée du 12 juin au 17 juillet 2008, Léon Invest 2 détenait 89 % du capital de Léon de Bruxelles SA. L'OPA a fait l'objet d'une réouverture du 12 août au 08 septembre 2008. A l'issue de cette seconde phase, OFI Private Equity Capital détenait, à titre direct et indirect, par l'intermédiaire de Léon Invest 1 et Léon Invest 2, 89,41 % du capital de Léon de Bruxelles SA.

Le 23 décembre 2008, la société Léon Invest 2, dont l'actionnaire majoritaire est le groupe OFI Private Equity Capital, a déclaré détenir 95,19 % du capital de la société Léon de Bruxelles SA.

Au 26 mars 2009, Léon Invest 2 détient 96,26% du capital et des droits de vote de la Société.

- Léon de Bruxelles a remboursé en avril 2008 le solde de l'ensemble de ces dettes issues du plan de continuation. Le Tribunal de Commerce de Nanterre a prononcé la clôture des opérations de redressement judiciaire par voie de plan de continuation pour chacune des 34 sociétés entre novembre 2008 et février 2009.
- Léon de Bruxelles a remboursé par anticipation le solde de l'emprunt obligataire
- Ouverture de quatre nouveaux restaurants au cours de l'exercice : Creil et Beauvais (mai 2008), le Mans (juillet 2008) et Chartres (décembre 2008).
- Poursuite et fin des cessions d'une partie de son patrimoine immobilier commencées fin 2007 suite à l'accord signé avec CILOGER, société de gestion de SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier).

- Dans le cadre du programme de rénovation des restaurants parisiens, le restaurant de Maillot ainsi que celui des Champs Elysées ont été rénovés, et ce sans fermeture au public.

## Note 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

### 1-1 – Présentation des normes et interprétations appliquées pour l'établissement des informations IFRS

#### a) Présentation des normes

Les états financiers du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Ainsi, le Groupe a appliqué dans ses informations financières présentées :

- toutes les normes et interprétations IFRS / IFRIC obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Toutes ces normes et interprétations ont été adoptées par l'U.E.
- Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 mais n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe :
  - **IFRIC 11, IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe**, cette interprétation concerne le traitement des paiements fondés sur des actions lorsqu'ils mettent en jeu des actions propres et des transactions intra-groupe ;
  - **IFRIC 12, Accords des concessions de services** non adopté au niveau européen ;
  - **IFRIC 13 Programmes de fidélisation des clients** non adopté au niveau européen ;
  - **IFRIC 14 IAS19 – Limitation de l'actif au titre des prestations définies, obligations de financement minimum et leur transaction** non adopté au niveau européen.

#### b) Base de préparation des états financiers

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés au paragraphe 1- 4.

### 1-2- Méthodes de consolidation

Toutes les filiales dans lesquelles Léon de Bruxelles SA exerce le contrôle, c'est à dire dans lesquelles elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé lorsque Léon de Bruxelles SA détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des droits de vote d'une société.

Les comptes financiers des filiales sont inclus dans ceux du Groupe à partir de la date d'acquisition effective et jusqu'à la date de cession effective.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les intérêts minoritaires sont repris séparément dans les fonds propres et le résultat net.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est présentée en note 22.

### 1-3- Conventions d'évaluation appliquées

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe, qui, sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon



permanente, sont les suivants :

#### **a) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût historique. La valeur historique comprend toutes les dépenses directement imputables à l'acquisition, nécessaires pour mettre l'actif en état de remplir la fonction à laquelle il est destiné.

Ces immobilisations sont amorties sur la base du coût initial de l'actif déduction faite d'une valeur résiduelle. Les terrains ne sont pas amortis.

L'amortissement est déterminé sur la base de la durée d'utilité estimée et est comptabilisé à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé.

Les principales durées d'utilité sont les suivantes :

- |  |             |
|--|-------------|
| • constructions                                  | 20 à 25 ans |
| • aménagements et agencements des constructions. | 8 à 15 ans  |
| • matériels et outillages industriels            | 5 à 8 ans   |
| • autres immobilisations corporelles             | 3 à 5 ans   |

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées selon les conditions d'existence des avantages économiques futurs.

Les frais d'emprunt qui sont directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif ne sont pas inclus dans le coût de cet actif. Ils sont donc comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les contrats de baux immobiliers, de crédits-baux immobiliers ou mobiliers, et de locations mobilières sont classés en location financement si, selon les conditions des contrats, tous les risques et avantages de la propriété sont, en substance, transférés au preneur. Tous les autres contrats sont considérés comme des locations simples.

Les actifs financés par des contrats de location financement sont repris dans les actifs du Groupe à leur valeur de marché ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements futurs. Ils sont amortis suivant les bases et les durées définies plus haut. Les dotations aux amortissements des actifs acquis dans le cadre de ces contrats sont comprises dans les dotations aux amortissements.

La dette correspondante à l'égard du bailleur est reprise au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts portant intérêts ».

Le paiement des échéances de ces contrats de location financement est réparti entre les charges d'intérêts et le remboursement de la dette.

Les paiements effectués dans le cadre d'une location simple sont comptabilisés en charge.

#### **b) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées initialement à leur valeur d'acquisition.

Le Groupe distingue 3 grandes catégories d'immobilisations incorporelles :

- les fonds de commerce, acquis ou résultant d'écarts d'évaluation affectés lors d'opérations de croissance externe ;
- la marque ;
- les licences, droits similaires et logiciels.

Les *fonds de commerce* sont protégés par les droits de propriété commerciale accordés par les baux commerciaux. Les

fonds de commerce inscrits à l'actif du Groupe concernant les sites parisiens, de centre ville et centres commerciaux. Ils ne sont pas amortis.

La marque « Léon de Bruxelles » n'est pas amortie.

Les autres actifs incorporels (droits similaires, logiciels ....) sont amortis de façon linéaire sur une durée d'utilité maximale de 5 ans.

#### **c) Dépréciation des actifs immobilisés**

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, fonds de commerce et marque, sont soumises à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe un indice quelconque laissant supposer qu'elles ont pu perdre de la valeur.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe un indice quelconque laissant supposer qu'elles ont pu perdre de la valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession (pour les sites à marché actif) et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuellement, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie.

La juste valeur diminuée des coûts de cessions correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente du bien concerné lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué du coût de l'opération. Ces valeurs sont donc déterminées à partir d'éléments de marché. Au sein du Groupe, les fonds de commerce des sites (unités opérationnelles) parisiens, de centre ville et centres commerciaux, et les terrains sont considérés comme ayant une valeur de marché. Ainsi, les tests de dépréciation appliqués à ces valeurs d'actifs consistent à comparer les valeurs nettes comptables aux valeurs de marché.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'unité opérationnelle. Les flux de trésorerie prévisionnels sont cohérents avec le réel de l'année n, le budget de l'année n+1 et les prévisions des quatre années suivantes approuvés par la Direction. Le taux d'actualisation reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques de l'unité opérationnelle. Au sein du Groupe, pour les actifs des unités opérationnelles situées en région parisienne et en province pour lesquels il n'existe pas de marché actif, les tests de dépréciations consistent à comparer les valeurs nettes comptables de ces actifs aux valeurs d'utilité ainsi déterminées.

La valeur comptable de la marque est confirmée grâce à la détermination de sa valeur financière. La valeur financière de la marque est obtenue par actualisation du revenu net attribuable à la marque pendant 15 ans. Le revenu net de la marque est déterminé à partir de certaines données observables sur le marché, licences de marques ou redevances de franchises. Le taux d'actualisation a été déterminé en s'appuyant sur une étude qualitative de la marque (méthodologie Brand Force) qui a conduit à retenir une prime de risque spécifique pour la marque. La durée globale de la vie de la marque et le découpage du temps en périodes ont été appréciés en conséquence des conclusions de l'étude qualitative de la marque.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'unité opérationnelle, cette perte de valeur est enregistrée au travers d'une provision. Les améliorations, relevant de véritables augmentations de services (gains de valeur) constatées sur les exercices ultérieurs se traduisent par des reprises de provisions.

#### **d) Prêts et créances**

Les immobilisations financières regroupent les prêts et créances. Elles sont évaluées à leur juste valeur, ce qui correspond dans la plupart des cas à la valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation, pour les ramener à leur valeur de réalisation.

#### **e) Stocks**

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO (« premier entré, premier sorti »).

Compte tenu de l'activité du Groupe et de la nature des stocks, aucune provision pour dépréciation des stocks n'est nécessaire.

#### **f) Clients et autres débiteurs**

Les créances clients et autres créances sont évaluées à leur juste valeur, ce qui correspond à la valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation, pour les ramener à leur valeur de réalisation.

Compte tenu de l'activité, les provisions pour dépréciation des créances clients sont principalement liées à des chèques impayés.

Les charges constatées d'avance sont incluses dans le poste "clients et autres débiteurs".

#### **g) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend des liquidités, des dépôts bancaires à vue, d'autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à 3 mois. Les découverts bancaires figurent au passif du bilan dans "emprunts courants".

#### **h) Créances et dettes en devises**

Aucune transaction en devise n'a été constatée sur les périodes présentées.

#### **i) Emprunts portant intérêts**

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Lorsque des dettes à long terme sont contractées à des conditions plus avantageuses ou plus désavantageuses que les conditions de marché, le Groupe peut être amené à constater en résultat un gain ou une perte au moment de l'enregistrement initial de la dette, si la différence entre les conditions contractuelles et les conditions de marché est significative.

#### **j) Provisions**

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 37 relative à la comptabilisation des passifs. Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contre partie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou implicite. Le montant de la provision doit pouvoir être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé au titre de la provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de la clôture.

#### **k) Avantages au personnel**

Au titre des engagements du Groupe vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite, une provision est enregistrée dans les comptes consolidés intégrant les charges sociales afférentes. Le montant comptabilisé à la date du bilan est déterminé comme étant la valeur actualisée de l'obligation en matière de retraite, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les autres obligations, médailles du travail notamment, ne présentent pas un caractère suffisamment significatif pour être comptabilisées dans les comptes consolidés.

#### **l) Autres dettes**

Les dettes commerciales et autres dettes sont reprises à leur juste valeur, ce qui correspond, dans la plupart des cas, à leur valeur nominale.

L'exception significative à la valeur nominale est représentée par la dette chirographaire, inhérente au plan de continuation du Groupe, homologué par le Tribunal de Commerce de Nanterre, au 1<sup>er</sup> mars 2002. Cette dette est remboursable sur une durée de 10 ans. La rémunération de cette dette résulte de l'effet favorable sur la trésorerie long terme et donc le taux de rémunération retenu est celui observé au 1<sup>er</sup> mars 2002 soit 4.87 %.

#### *m) Impôts différés*

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant des pertes fiscales, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles non utilisées pourront être imputées.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé et le passif réglé.

Les impôts comptabilisés sont basés sur le résultat de l'année et incluent les impôts de l'exercice et les impôts différés. Ils sont repris dans le compte de résultat.

Les impôts différés sont présentés en position net d'actif ou de passif car ils sont relatifs à la même autorité fiscale.

#### *n) Régime d'intégration fiscale*

A compter de l'exercice 1996, la société Léon de Bruxelles SA a constitué un groupe fiscal reconduit en décembre 2005 incluant l'ensemble de ses filiales contrôlées à plus de 95 % et se trouve donc seule redevable de l'impôt sur les sociétés. La liste des sociétés intégrées fiscalement figure en note 22.

#### *o) Couverture des risques*

##### **Risques de taux et de change**

Aucune position de risque de taux ou de change n'a été engagée sur cette période.

Le Groupe n'exerce aucune activité commerciale en dehors du territoire français et ses fournisseurs sont principalement situés dans l'union européenne. Ainsi, le Groupe n'est exposé à aucun risque de change.

S'agissant des risques exposés par l'évolution des taux d'intérêts à long terme, le Groupe précise que les échéances de certains contrats de crédit-bail immobilier sont assises sur des taux variables mais avec une option de négocier un taux fixe.

##### **Risques de prix**

Les risques de prix, auxquels le Groupe pourrait être exposé, résident essentiellement sur les évolutions du prix des moules. Quelques évolutions surviennent en période estivale mais se régulent par la suite. De plus, le Groupe diversifie ses achats avec des fournisseurs situés en Hollande, Italie, Grèce et Irlande. Les prix des moules pourraient connaître une forte augmentation si l'offre se raréfiait dans l'ensemble des pays producteurs.

##### **Risques de liquidité**

La structure financière du Groupe (ratio d'endettement inférieur à 1) et l'excédent de fonds de roulement structurel

permettent d'affirmer que le Groupe n'est pas exposé à des risques de liquidité.

#### **p) Reconnaissance des produits**

Les produits sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des avantages économiques futurs associés à la transaction seront perçus par l'entité et que ces avantages peuvent être mesurés de manière fiable.

#### **q) Charges financières nettes actualisées**

Les charges résultent de l'actualisation de la dette chirographaire au taux de 4,87%.

#### **r) Stock options**

La société Léon de Bruxelles SA a émis plusieurs plans de rémunération liés aux actions de la société et dont le paiement s'effectue sous forme d'actions de la société.

Conformément aux dispositions transitoires, la norme IFRS 2 a été appliquée à toutes les attributions postérieures au 7 novembre 2002.

La valeur de l'option est déterminée selon un modèle mathématique en se replaçant à la date d'octroi des options. Parmi les modèles couramment utilisés, on trouve en particulier les modèles de *Black and Scholles* et le modèle binomial, celui retenu par le Groupe. La valeur de l'option ainsi déterminée est celle qui sera retenue pour la valorisation de la charge comptabilisée.

La charge pourra seulement varier en fonction de l'évolution du taux de mortalité et du *turn over*.

L'exercice des options étant subordonné à la présence du bénéficiaire à cette date, la période d'acquisition des droits s'étend de la date d'octroi des options jusqu'à la date d'exercice. Ainsi, la charge sera constatée au fur et à mesure de l'acquisition des droits, c'est à dire au fur et à mesure de la consommation théorique des services fournis selon la méthode du *pro rata temporis*.

En 2008 les dernières options ont été levées ou annulées, aussi au 31 décembre 2008, il n'y a plus de stock-options.

#### **s) Résultat par action**

##### **Résultat de base par action**

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice (voir note 4), soit 6.020.768 actions.

##### **Résultat dilué par action**

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions des instruments dilutifs en circulation à la clôture de l'exercice (options de souscription d'actions et bons de souscription d'action), soit 6.020.768 actions. Au 31 décembre 2008, il n'y avait plus d'instruments dilutifs.

#### **t) Information sectorielle**

Le Groupe exerce son activité en France, soit sous forme de restauration commerciale, soit sous forme de gestion de franchise.

Le Groupe confirme que la restauration commerciale exercée ne représente qu'un seul secteur d'activité. Au 31 décembre 2008 il n'y a plus aucune franchise en exercice. Un nouveau contrat de franchise est en vigueur en 2009 avec l'ouverture du restaurant de Troyes le 23 mars 2009.

Par ailleurs, l'activité de restauration commerciale est exercée exclusivement en France, et il n'existe pas de disparités importantes dans les risques et les rentabilités entre un établissement parisien, de la région parisienne et de province.

## 1-4- Estimations et jugements comptables déterminants

### *a) Fonds de commerce*

Les fonds de commerce inscrits à l'actif du Groupe sont considérés être représentés par des droits au bail. Or, en France, ces droits sont protégés par la législation en vigueur sur les baux commerciaux. Le Groupe précise que lors d'opérations de transactions d'acquisition de société ou d'acquisition d'emplacement, les évaluations confiées à des experts indépendants portent sur une valorisation du droit au bail.

Le Groupe estime que ces fonds de commerce figurant au bilan consolidé actif sous la rubrique « immobilisations incorporelles » ont une durée de vie indéfinie et ne font, par conséquent, pas l'objet d'amortissements mais sont soumis à un test de dépréciation.

Les fonds de commerce et actifs corporels attachés à ces fonds font l'objet de tests de dépréciation par restaurant comme décrit au point 1-3 c) sans avoir recours systématiquement à des évaluations confiées à des experts indépendants, le Groupe retient pour la détermination de la valeur recouvrable de ces actifs, une valeur de marché en se référant aux multiples applicables au secteur. Le Groupe estime que les valeurs de marché ainsi déterminées sont cohérentes car elles sont confirmées par des transactions récentes.

### *b) Marque*

La marque "Léon de Bruxelles" n'est pas amortie car sa caractéristique est de percevoir des redevances de chaque restaurant en propre et le cas échéant des franchisés extérieurs au Groupe. La marque se trouve donc être protégée par l'existence de ce contrat.

La marque est considérée par le Groupe comme un actif autonome, générant des flux de trésorerie résultant des redevances encaissées des restaurants en propre et des franchisés. Ainsi, la valeur comptable de la « marque » est soumise à un test de dépréciation basé sur la détermination de la valeur financière, comme exposé au point 1-3 c).

Le Groupe estime que les critères retenus pour la détermination de la valeur financière sont cohérents et prudents.

### *c) Dépréciations des immobilisations corporelles*

Les actifs corporels font l'objet de tests de dépréciation par restaurant comme décrit au point 1-3 c). Le Groupe retient pour la détermination de la valeur recouvrable de ces actifs, une valeur d'utilité, résultant de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie attendus. Si les hypothèses de croissance de chiffre d'affaires de l'ordre de 3.5 % ne se réalisaient pas, le Groupe ne constaterait pas de dépréciations complémentaires sur ces actifs. Le Groupe précise que les estimations de cash flow retenues pour déterminer les valeurs d'utilités sont réalisées en impliquant les directions opérationnelles et fonctionnelles dans un travail de préparation engagé au cours du dernier trimestre de chaque année pour l'élaboration du budget de l'exercice suivant. De plus, le taux d'actualisation retenu, soit 8,5 %, inclut une prime de risque de l'ordre de 4,0 % et le taux de croissance à l'infini est de 1.5 %. Si le Groupe avait retenu un taux d'actualisation de 10,0 %, il n'y aurait pas d'effets sur le montant des dépréciations existantes.

## Note 2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31-déc.-07	Variation de périmètre	Acquisitions - dotations	Cessions - sorties - reprises	Autres mouvements	31-déc-08
<b>Valeurs brutes</b>	<b>26 488</b>		<b>345</b>			<b>26 833</b>
Ecart d'acquisition	19					19
Marque	4 506 (1)					4 506
Autres droits similaires et logiciels	1 045		345			1 390
Fonds de commerce	20 729					20 729
- Fonds de commerce	20 678					20 678
- Licences IV	51					51
Autres natures	92					92
Immobilisations incorporelles en cours	96					96
<b>Amortissements</b>	<b>1 004</b>		<b>64</b>		<b>-1</b>	<b>1 067</b>
Marque						
Autres droits similaires et logiciels	994		52		-1	1 045
Fonds de commerce						
- Fonds de commerce						
- Licences IV						
Autres natures	10		12			22
Immobilisations incorporelles en cours						
<b>Dépréciations</b>	<b>1 681</b>					<b>1 681</b>
Ecart d'acquisition						
Marque	68					68
Autres droits similaires et logiciels						
Fonds de commerce	1 517					1 517
- Fonds de commerce	1 517					1 517
- Licences IV						
Autres natures						
Immobilisations incorporelles en cours	96					96
<b>Amortissements - Dépréciations</b>	<b>2 685</b>		<b>64</b>		<b>-1</b>	<b>2 748</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>	<b>23 803</b>		<b>281</b>		<b>1</b>	<b>24 085</b>
Ecart d'acquisition	19					19
Marque	4 438					4 438
Autres droits similaires et logiciels	51		293			344
Fonds de commerce	19 212					19 212
- Fonds de commerce	19 161					19 161
- Licences IV	51					51
Autres natures	83		-12			71
Immobilisations incorporelles en cours						

(1) La valeur comptable de la Marque Léon De Bruxelles, s'élève à 4 M€.

Sa valeur financière ne met pas en évidence de moins value latente.

La valeur comptable de la marque à l'international est de 0,45 M€.

Les acquisitions correspondent notamment pour 150K€ aux droits d'entrée pour Chartres et Creil et pour 110 K€ à l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du temps de présence.

### Note 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31-déc-07	Variation de Périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Sorties Reprises	Autres mouvements	31-déc-08
<b>Valeurs brutes</b>	<b>61 650</b>		<b>9 857 (1)</b>	<b>-25 146 (2)</b>	<b>130</b>	<b>46 491</b>
Terrains	6 399		242	-5 665		976
Terrains et constructions en cours					-460	
Constructions	14 747		3 715	-7 240	-3 041	8 181
Agencements des constructions	12 717		1 489	-7 126	3 041	10 121
Matériel et outillage	12 731		1 471	-3 203	59	11 058
Autres immobilisations corporelles	14 344		2 438	-1 912	135	15 004
Immobilisations en cours	712		503	-1	-64	1 150
<b>Amortissements</b>	<b>27 442</b>		<b>3 942</b>	<b>-9 192</b>	<b>232</b>	<b>22 424</b>
Constructions	3 745		466	-2 520	-793	897
Agencements des constructions	8 589		606	-2 592	1 025	7 628
Matériel et outillage	8 422		1 311	-3 178	-1	6 554
Autres immobilisations corporelles	6 686		1 558	-902	1	7 344
<b>Dépréciations</b>	<b>981</b>			<b>-485</b>	<b>-232</b>	<b>263</b>
Constructions	668			-436	-232	0
Agencements des constructions	0					0
Matériel et outillage	0				0	0
Autres immobilisations corporelles	275			-50	0	225
Immobilisations corporelles en cours	39					39
<b>Amortissements - Dépréciations</b>	<b>28 423</b>		<b>3 942</b>	<b>-9 677</b>		<b>22 687</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>	<b>33 227</b>		<b>5 915</b>	<b>-15 469</b>	<b>130</b>	<b>23 804</b>
Terrains	6 399		242	-5 665		976
Terrains et constructions en cours						
Constructions	10 334		3 248	-4 284	-2 016	7 283
Agencements des constructions	4 128		883	-4 535	2 016	2 492
Matériel et outillage	4 309		160	-25	61	4 505
Autres immobilisations corporelles	7 383		879	-961	133	7 435
Immobilisations corporelles en cours	673		503	-1	-64	1 112

(1) Les augmentations de l'exercice sont pour l'essentiel imputables à :

- La construction et agencements des sites de Creil, Beauvais, Le Mans et Chartres pour un montant de 6 534 K€,
- La rénovation du restaurant de l'emplacement de Maillot (Paris) pour 384 K€, d'Opéra (Paris) pour 134 K€, de République (Paris) pour 74 K€ et des Champs Elysées (Paris) pour 695 K€.

Le reste des investissements correspondent aux renouvellements nécessaires au bon fonctionnement de nos restaurants.

(2) En 2008, cession des actifs immobiliers de quatorze sites pour une valeur nette de 15 644 K€ et la cession de la parcelle de terrain de Mareuil les Meaux pour une valeur nette de 209 K€.



## Montant des biens inscrits dans les immobilisations qui font l'objet d'un contrat de location financement

	31-déc-07	Variation de périmètre	Acquisition Dotations	Cessions Sorties Reprises	Autres mouvements	31-déc-08
<b>Valeurs brutes</b>	<b>18 613</b>		<b>3 715</b>	<b>-14 344</b>		<b>7 984</b>
Terrains	4 554		0	-3 819		735
Terrains et constructions en cours						
Constructions	9 845		3 715	-7 240		6 320
Agencements des constructions	303			-303		
Matériel et outillage	2 965			-2 943		22
Autres immobilisations corporelles	946			-38		907
<b>Amortissements</b>	<b>5 368</b>		<b>588</b>	<b>815</b>	<b>-5 617</b>	<b>1 154</b>
Constructions	1 979		404	-2 049	232	566
Agencements des constructions	16		6	-22		0
Matériel et outillage	2 924		1	2 925	-5 850	0
Autres immobilisations corporelles	448		177	-38		587
<b>Dépréciations</b>	<b>668</b>			<b>-436</b>	<b>-232</b>	<b>0</b>
Constructions	668			-436	-232	
Matériel et outillage	0					0
<b>Valeurs nettes</b>	<b>12 577</b>		<b>3 127</b>	<b>-14 723</b>	<b>5 850</b>	<b>6 831</b>
Terrains	4 554		0	-3 819		735
Terrains et constructions en cours						
Constructions	7 198		3 311	-4 755		5 754
Agencements des constructions	287		-6	-281		0
Matériel et outillage	41		-1	-5 868	5 850	22
Autres immobilisations corporelles	497		-177			320

### Note 4 - TESTS DE DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Des tests de dépréciation ont été effectués pour l'année 2008. La provision de 1,0 M€ sur le site de Clichy est maintenue : les résultats du restaurant sont en progression mais pas suffisamment eu égard du niveau des investissements nécessaires.

### Note 5 - TESTS DE DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Comme il est précisé dans les notes 1-3 c) et 1-4 c), les tests de dépréciation ont été effectués pour l'année 2008. Ils ont pour conséquences de maintenir les provisions sur les sites de Saint Etienne et Villenave d'Ornon d'un montant de 0,8 M€ dont 0,6 M€ sur fonds de commerce.

### Note 6 - PRETS ET CREANCES

	31-déc-08	31-déc-07
Prêts (1)	706	624
Créances	1 879	1 645
Autres	6	6
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>2 591</b>	<b>2 275</b>
Dépréciations	-75	-75
<b>Valeurs nettes</b>	<b>2 516</b>	<b>2 200</b>

(1) Ce montant correspond au solde des prix de cessions des actifs immobilisés de Maillot et Eragny et du fonds de commerce de Gobelins.

## Note 7 - IMPÔTS DIFFERES ET PREUVE D'IMPÔTS

### IMPÔTS DIFFERES

	31-déc-07	Imputé au compte de résultat	31-déc-08
<b>Sur activation des déficits fiscaux</b>	<b>51</b>	<b>-51</b>	-
à + d'un an	0	-	-
à - d'un an	51	-51	-
<b>Sur différence temporaire fiscale</b>	<b>954</b>	<b>-224</b>	<b>731</b>
à + d'un an	614	-340	274
à - d'un an	340	117	457
<b>Sur crédits-bails</b>	<b>-647</b>	<b>557</b>	<b>-90</b>
<b>Sur dépréciations des actifs</b>	<b>-323</b>	<b>323</b>	-
<b>Sur fonds de commerce</b>	<b>-100</b>	-	<b>-100</b>
<b>Sur actualisation des dettes RJ</b>	<b>-51</b>	<b>51</b>	-
<b>Total</b>	<b>-115</b>	<b>656</b>	<b>541</b>

### PREUVE D'IMPÔTS

	31-déc.-08	31-déc.-07
Taux d'impôt théorique	33.33%	33.33%
Résultat avant impôt	18 135	8 205
Impôt théorique	-6 045	-2 735
<b>Différences permanentes</b>		
Différences permanentes sur retraitement de consolidation	-381	-75
Différences permanentes - fiscalité sociale sur différence d'impôt non activée	-13 30	-24 -
<b>Contribution additionnelle</b>	-118	-
<b>Effets des opérations à taux réduit</b>	2 686	-
<b>Impôt réel</b>	<b>-3 841</b>	<b>-2 834</b>
Impôt courant	-4 497	-1 525
Impôt différé	656	-1 309
<b>Total des charges d'impôt</b>	<b>-3 841</b>	<b>-2 834</b>

## Note 8 – STOCKS

	31-déc-08	31-déc-07
Matières premières et autres approvisionnements	604	454
Marchandises	0	0
<b>Total</b>	<b>604</b>	<b>454</b>

Voir note 1-3 e)

## Note 9 -AUTRES DEBITEURS NETS

	31-déc-08			31-déc-07		
	Montant par nature	Ventilation par échéance		Montant par nature	Ventilation par échéance	
		à moins d'un an	à cinq ans au plus		à moins d'un an	à cinq ans au plus
Clients	1 982	1 982	-	1 655	1 655	-
Provisions pour dépréciation	-342	-342	-	-304	-304	-
<b>Créances clients nettes</b>	<b>1 640</b>	<b>1 640</b>	<b>-</b>	<b>1 352</b>	<b>1 352</b>	<b>-</b>
Avances fournisseurs	158	158	-	289	289	-
Avoirs à recevoir des fournisseurs	27	27	-	33	33	-
T V A	1 235	1 235	-	1 008	1 008	-
Avances au personnel	65	65	-	31	31	-
Autres débiteurs	473	473	-	538	538	-
Provisions pour dépréciation	-239	-239	-	-239	-239	-
<b>Autres débiteurs nets</b>	<b>233</b>	<b>233</b>	<b>-</b>	<b>298</b>	<b>298</b>	<b>-</b>
Charges constatées d'avance	1 122	1 122	-	1 043	1 043	-
<b>Total</b>	<b>4 481</b>	<b>4 481</b>	<b>-</b>	<b>4 054</b>	<b>4 054</b>	<b>-</b>

Voir note 1-3 f)

## Note 10- TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31-déc-08	31-déc-07
Valeurs mobilières de placement (1)	19 577	7 119
Valeurs à l'encaissement et disponibilités	2 084	2 363
<b>Total Trésorerie active</b>	<b>21 661</b>	<b>9 482</b>
Découverts bancaires	-7	-7
<b>Trésorerie nette</b>	<b>21 654</b>	<b>9 475</b>

Voir note 1-3 g)

(1) Concernent des Sicav monétaires de placement :

- Obligation assimilable du Trésor IPMT pour une valeur de 0,5 M€
- Sgam invest première sicav de trésorerie pour une valeur de 15,0 M€
- OPCVM Mone J pour une valeur de 0,2 M€
- CAAM Mone première pour une valeur de 0,9 M€
- BRED monet. 12Dec pour une valeur de 0,2 M€
- DCP monétaires Pro-Fédéral liquidité C pour une valeur de 0,5 M€
- OPCVM Profédéral Premier pour un valeur de 2,3 M€

## Note 11- CAPITAL

	31 Déc -07	Augmentation	Diminution	31 Déc -08
Nombre d'action composant le capital	5 955 768	65 000	-	6 020 768

Le capital social au 31 décembre 2008 est de 6 20 768 euros divisé en 6 020 768 actions d'un euro chacune, entièrement libérées.

Le capital du groupe n'est soumis à aucune contrainte externe.

## Note 12-1- EMPRUNTS PORTANTS INTERETS

	Capital restant dû au 31-déc-07	Autres mouvements	Augmentation	Diminution	Capital restant dû au 31-déc-08
<b>Emprunts - Obligataires n'ayant pas opté pour la conversion</b>	<b>5 835</b>			<b>5 835</b>	
<b>Taux fixes</b>	<b>7 106</b>			<b>7 023</b>	<b>83</b>
Crédit-bail mobilier	272			189	83
Crédit-bail immobilier	1 670			1 670	
Emprunts	5 050			5 050	
Autres emprunts	116			116	
<b>Taux variables</b>	<b>8 273</b>		<b>5 941</b>	<b>5 664</b>	<b>8 551</b>
Emprunts	667		2 435	667	2 435
Crédit-bail immobilier	7 607		3 505	4 998	6 115
<b>Total non courant</b>	<b>21 214</b>	<b>-</b>	<b>5 941</b>	<b>18 525</b>	<b>8 634</b>
<b>Découverts bancaires et mobilisations de créances</b>	<b>7</b>				<b>7</b>
<b>Taux fixes</b>	<b>1 994</b>			<b>1 805</b>	<b>189</b>
Crédit-bail mobilier	229			40	189
Crédit-bail immobilier	243			243	
Emprunts	1 522			1 522	
<b>Taux variables</b>	<b>1 181</b>		<b>952</b>	<b>1 183</b>	<b>950</b>
Emprunts	400		697	621	476
Crédit-bail immobilier	781		255	562	474
<b>Total courant</b>	<b>3 175</b>	<b>-</b>	<b>952</b>	<b>2 988</b>	<b>1 139</b>

Les augmentations correspondent à trois nouveaux crédits-bails pour les sites de Creil Beauvais et Le Mans, et à un nouvel emprunt pour la construction de nouveaux restaurants.

Les diminutions correspondent à :

- Remboursement par anticipation de l'emprunt obligataire.
- Remboursements des crédits-bails immobiliers suite aux cessions de murs effectuées sur le 1er semestre 2008.
- Remboursement par anticipation de l'emprunt contracté pour l'acquisition de Champs Elysée, les travaux de transformation de Servon et les travaux de rénovation de République.
- Nouveaux crédits-bails immobiliers pour les nouvelles ouvertures à Creil, Beauvais et Le Mans.

## Note 12-2- ECHEANCIER DES EMPRUNTS PORTANTS INTERETS

	Capital restant dû au 31 Déc-08	Capital restant dû au 31 Déc-07
<b>COURANT</b>		
<b>Emprunts à taux fixes</b>	<b>222</b>	<b>1 994</b>
Crédit-bail mobilier	189	229
Crédit-bail immobilier		243
Emprunts	33	1 522
<b>Emprunts à taux variables</b>	<b>917</b>	<b>1 181</b>
Emprunts	474	400
Crédit-bail immobilier	443	781
<b>Total courant</b>	<b>1 139</b>	<b>3 175</b>
<b>NON COURANT</b>		
<b>&lt; à 5 ans</b>		
<b>Emprunts - Obligataires n'ayant pas opté pour la conversion</b>		<b>3 886</b>
<b>Emprunts à taux fixes</b>	<b>1 856</b>	<b>6 292</b>
Crédit-bail mobilier	84	272
Crédit-bail immobilier		1 669
Emprunts	1 772	4 351
<b>Emprunts à taux variables</b>	<b>2 361</b>	<b>3 517</b>
Emprunts		666
Crédit-bail immobilier	2 361	2 851
<b>Total &lt; à 5 ans</b>	<b>4 217</b>	<b>13 695</b>
<b>&gt; à 5 ans</b>		
<b>Emprunts - Obligataires n'ayant pas opté pour la conversion</b>		<b>1 943</b>
<b>Emprunts à taux fixes</b>	<b>664</b>	<b>814</b>
Emprunts	664	698
Crédit-bail immobilier		
Autres emprunts		116
<b>Emprunts à taux variables</b>	<b>3 753</b>	<b>4 762</b>
Crédit-bail immobilier	3 753	4 762
<b>Total &gt; à 5 ans</b>	<b>4 417</b>	<b>7 519</b>
<b>Total non courant</b>	<b>8 634</b>	<b>21 214</b>

## Note 13- PROVISIONS

	31-déc-07	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	31-déc-08
<b>Provisions non courantes</b>	<b>187</b>		<b>-33</b>	<b>-44</b>		<b>110</b>
Provisions pour abandon de projets						
Autres provisions	95		-33	-38		24
Avantages au personnel (1)	92			-6		86
<b>Provisions courantes</b>	<b>157</b>	<b>67</b>	<b>-33</b>	<b>-34</b>		<b>157</b>
Provisions pour litiges prud'homaux	135	67	-33	-34		135
Autres risques	22					22

Voir note 1-3 k), J)

Les provisions non courantes n'ont pas fait l'objet d'une actualisation car la direction du groupe estime qu'elles ne présentent pas un caractère significatif.

Les litiges prud'homaux sont représentés par de nombreux litiges peu significatifs individuellement avec d'anciens salariés.

(1) correspond aux provisions en matière de retraite qui se résument ainsi :

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :	
- âge de départ à la retraite	60 ans pour les non cadres et 62 ans pour les cadres
- évolution des salaires	2,5%
- taux de charges patronales	les taux retenus sont ceux observés dans chacune des sociétés du Groupe en distinguant les personnels affectés au siège, de ceux affectés à la cuisine et de ceux affectés à la salle
- taux d'actualisation	5,85 %
- convention collective	Hôtel Café Restaurant
- rotation du personnel	en fonction du nombre de départs annuels
- autres informations	aucune prestation n'a été payée au cours de l'année 2008

## Note 14 - AUTRES DETTES

	31-déc-08		31-déc-07	
	Autres dettes non courantes	Autres dettes courantes	Autres dettes non courantes	Autres dettes courantes
Autres dettes	112	5 895	912	1 009
Chirographaires	112		912	218
à plus d'un an			230	218
à cinq ans au plus			682	
à plus cinq ans				
Compte courant Léon Invest 2 (a)	9 823	4 711		220
Autres natures		1 184		571
<b>Total autres dettes</b>	<b>9 935</b>	<b>5 895</b>	<b>912</b>	<b>1 009</b>

(a) compte courant avec Léon Invest 2 à échéance non fixée.

## Note 15 - FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCIERS

	31-déc-08	31-déc-07
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 256	7 614
Personnel et comptes rattachés	4 773	4 802
Participation des salariés	626	461
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 205	2 991
Etat et autres collectivités	1 635	1 967
Produits constatés d'avance	225	6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	412	659
<b>Total</b>	<b>17 133</b>	<b>18 500</b>

## Note 16 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

### *En matière de locations simples*

Type de nantissement	Total	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Sur fonds de commerce	3 136	840	2 296	0

### *En matière de locations financement*

Concernent les contrats de crédit bail immobilier où il existe un nantissement sur fonds de commerce.

## Note 17 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	31-déc-08	31-déc-07	31-déc-06
Energie	-1 463	-1 373	-1 324
Eau	-315	-314	-298
Petit équipement et outillage	-537	-642	-685
Consommables et entretien	-823	-761	-786
Autres achats	-202	-207	-194
Blanchisserie	-679	-823	-828
Locations immobilières	-6 434	-4 720	-4 316
Locations mobilières	-177	-217	-205
Entretien	-909	-810	-793
Maintenance	-746	-713	-622
Assurances	-274	-223	-228
Honoraires	-502	-1 138	-907
Publicité	-2 068	-2 216	-1 840
Cadeaux	-331	-255	-450
Transports	-346	-343	-266
Services bancaires	-881	-785	-735
Autres charges externes	-1 595	-1 244	-1 159
Jetons de présence	-80	-80	-80
Autres charges	56	-86	-112
Taxes assises sur les salaires	-697	-600	-657
Taxe professionnelle	-1 114	-724	-670
Taxes locales	-192	-206	-207
Autres taxes	-504	-355	-326
Charges de restructuration	0	0	-47
Autres natures	-115	-120	-70
<b>Total</b>	<b>-20 929</b>	<b>-18 955</b>	<b>-17 807</b>



## Note 18 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

nature des produits / (charges)	31-déc-08	31-déc-07	31-déc-06
cession d'actifs (1)	12 999	3 342	806
Recherche de financements	-290	-	-
actualisation des dettes suite au remboursement anticipé des dettes chirographaires issues du plan de continuation	-136	-	-
remboursement anticipé de l'emprunt obligataire	1 028	-	-
remboursement anticipé des dettes bancaires issues du plan de continuation	-136	-	-
Divers	-208	-	-
<b>Total autres produits et charges opérationnels</b>	<b>13 257</b>	<b>3 342</b>	<b>806</b>

(1) En 2008, les plus values de cession des murs des sites de Maillot, Bobigny, Viry, Melun, Rosny, Angers, Lisses, Wasquehal, Clermont, Meaux, Villiers, Pessac, l'Isle Adam et Eragny dans le cadre de l'externalisation du patrimoine immobilier pour 12,7 M€, dont une reprise de provisions pour dépréciations pour 0,4 M€ ; et de la cession d'une parcelle de terrain à Meaux pour 0,3 M€.

## Note 19 - CHARGES FINANCIERES

	31-déc-08	31-déc-07	31-déc-06
Découverts bancaires	-73	-87	-69
Intérêts sur compte courant	-382	-76	-81
Charges d'intérêts sur emprunts	-137	-351	-278
Intérêts sur emprunts obligataires		-5	-5
Frais financiers crédits-bails immobiliers	-458	-472	-391
Frais financiers crédits-bails mobiliers	-18	-23	-25
<b>Charges financières décaissées</b>	<b>-1 068</b>	<b>-1 014</b>	<b>-849</b>
Créances actualisées			40
Dettes actualisées	-17	-62	-71
<b>Charges financières actualisées</b>	<b>-17</b>	<b>-62</b>	<b>-31</b>

## Note 20- SOCIETE MERE CONSOLIDANTE

Les comptes consolidés du groupe, dont la société mère est une filiale du groupe OFI Private Equity Capital – 1 Rue Vernier 75017 PARIS – sont inclus dans la consolidation de celui-ci.

Au 31 décembre 2008, OFI Private Equity Capital détient directement ou indirectement 95,19 % du capital et droits de vote de la société Léon de Bruxelles SA.

## Note 21 -INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les rémunérations nettes versées aux membres du Directoire (Jusqu'au 30 septembre 2008. Transférés sur Léon Invest 2 à compter du 01 octobre 2008) et au Président du conseil de surveillance s'élèvent à 514 K€.

## Note 22 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	Siège social	N° SIREN	% d'intérêts et de contrôle	Méthode de consolidation
<b>Léon De Bruxelles SA * - Siège Social</b>	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	353 559 131	100,00%	société mère
<b>Maison de la bastille SAS *</b>	3, boulevard Beaumarchais 75004 Paris	722 038 254	99,92%	Globale
<b>Société de restauration et d'alimentation SAS *</b>	8, place de Clichy 75009 Paris	662 014 976	99,99%	Globale
<b>Société de Restauration Montparnasse SAS *</b>	82 bis, boulevard du Montparnasse 75014 Paris	317 119 378	99,93%	Globale
<b>Société Parisienne de restauration" SAS*</b>	95, boulevard Gouvion Saint Cyr 75017 Paris	318 022 118	99,92%	Globale
<b>SE2C SAS *</b>	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	344 034 418	99,84%	Globale
<b>Société des restaurants GARI'S SA *</b>	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	652 039 363	100,00%	Globale
<b>Ecole Léon SAS *</b>	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	489 287 813	100,00%	Globale
<b>LDB développement International EURL *</b>	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	410 234 827	100,00%	Globale
<b>Resto Saint-Germain SNC *</b>	131, boulevard Saint Germain 75006 Paris	395 241 797	100,00%	Globale
<b>Resto Italiens SNC *</b>	30, boulevard des Italiens 75009 Paris	395 291 172	100,00%	Globale
<b>Resto Les Halles SNC *</b>	120, rue Rambuteau 75001 Paris	395 303 878	100,00%	Globale
<b>Resto Aulnay SNC *</b>	Centre commercial Parinor 93 600 Aulnay Sous Bois	419 952 841	100,00%	Globale
<b>Resto Belle Epine SNC *</b>	Centre commercial Belle Epine 94320 Thiais	412 272 759	100,00%	Globale
<b>Resto Bezons SNC *</b>	Esplanade Charles De Gaulle 95870 Bezons	400 433 116	100,00%	Globale
<b>Resto Bobigny SNC *</b>	227, rue de Stalingrad zac de la vache à l'aise 93 000 Bobigny	420 871 055	100,00%	Globale
<b>Resto Bonneuil SNC *</b>	9, avenue des marguerites 94380 Bonneuil sur Marne	411 488 620	100,00%	Globale
<b>Resto Caen SNC *</b>	RN 13, lotissement de l'étoile 14 120 Mondeville	420 760 407	100,00%	Globale
<b>Resto Clermont-Ferrand SNC *</b>	93, Bd Gustave Flaubert 63 100 Clermont-Ferrand	424 254 738	100,00%	Globale
<b>Resto Convention SNC *</b>	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	414 614 628	100,00%	Globale
<b>Resto Dunkerque SNC *</b>	Pôle Marine, rue des fusillés Marins 59 140 Dunkerque	424 420 875	100,00%	Globale
<b>Resto Eragny SNC *</b>	1, rue des Erables 95160 Eragny	411 777 337	100,00%	Globale
<b>Resto Essey les Nancy SNC *</b>	Les Tarbes - 54 270 Essey Les Nancy	478 811 698	100,00%	Globale
<b>Resto Gobelins SNC *</b>	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	414 917 609	100,00%	Globale
<b>Resto L'isle Adam SNC *</b>	Nationale 322 95 290 Isle Adam	414 655 670	100,00%	Globale
<b>Resto Mareuil SNC *</b>	La haute borne 77 100 Mareuil Les Meaux	422 039 792	100,00%	Globale
<b>Resto Melun SNC *</b>	ZAE de Vert Saint Denis - 77240 Vert Saint Denis	418 459 954	100,00%	Globale
<b>Resto Monthéry SNC *</b>	113, rue d'Orléans 91310 Monthéry	400 433 256	100,00%	Globale
<b>Resto Montpellier SNC *</b>	Esplanade de l'Europe-rue du piree 34 000 Montpellier	422 650 119	100,00%	Globale
<b>Resto Noyelles Godault SNC *</b>	Parc d'activités du pevelois - avenue de la république 62 950 Noyelles Godault	421 804 816	100,00%	Globale
<b>Resto Pessac SNC *</b>	4 bis, Avenue Antoine Becquerel 33 600 Pessac	423 436 922	100,00%	Globale
<b>Resto Pierrefitte SNC *</b>	106, boulevard Jean Mermoz 93380 Pierrefitte	408 258 572	100,00%	Globale
<b>Resto Rosny SNC *</b>	32, rue Jules Ferry 93110 Rosny-sous-Bois	408 258 473	99,99%	Globale
<b>Resto Thillois SNC *</b>	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	429 497 860	100,00%	Globale
<b>Resto Tours SNC *</b>	7, rue Thomas Edison 37 170 Chambray Les Tours	414 592 188	100,00%	Globale
<b>Resto Trappes SNC *</b>	Route nationale n° 10 78 190 Trappes	413 695 172	100,00%	Globale
<b>Resto Vandoeuvre SNC *</b>	Rue d'Albertville 54 500 Vandoeuvre Les Nancy	419 334 099	100,00%	Globale
<b>Resto Vélizy SNC *</b>	31, avenue de l'europe 78 140 Vélizy Villacoublay	413 491 812	100,00%	Globale
<b>Resto Villiers SNC *</b>	12, boulevard de Friederg 94 350 Villiers sur Marne	414 588 723	100,00%	Globale
<b>Resto Viry SNC *</b>	Avenue Marmot RN 445 91 178 Viry Châtillon	421 354 424	100,00%	Globale
<b>Resto Wasquehal SNC *</b>	Lieudit "Le Grand Cottignies" Lot. l'écluse 59 290 Wasquehal	422 039 677	100,00%	Globale
<b>SNC Resto Beauvais</b>	ZAC de Pinconlieu 60 000 Beauvais	502 054 570	100,00%	Globale
<b>SNC Resto Chartres</b>	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	502 054 026	100,00%	Globale
<b>SNC Resto Creil</b>	Rue de la liberté ZAC du Bois des Fenêtres	502 053 432	100,00%	Globale
<b>SNC Resto Le Mans</b>	ZAC des Portes Océanes-R Villeneuve 77650 St Saturnin	502 054 019	100,00%	Globale
<b>SAS Chartres Barjouville DA</b>	Lieudit « La Torche » rue des Pierres Missigault 28630 Barjouville	508 473 568	95,50%	Globale
<b>SNC Resto Valenciennes</b>	Av.Jules Mousseron 59300 Aulnoy les Valenciennes	502 054 208	100,00%	Globale
<b>SAS Resto Amiens Glisy</b>	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	508 925 583	100,00%	Globale
<b>SAS Resto Lyon Meyzieu</b>	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	508 941 572	100,00%	Globale
<b>SNC Resto DEV Léon 1</b>	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	509 394 177	100,00%	Globale
<b>SNC Resto DEV Léon 2</b>	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	509 438 883	100,00%	Globale
<b>SNC Resto DEV Léon 3</b>	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	509 619 656	100,00%	Globale
<b>SNC Resto DEV Léon 4</b>	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	509 619 664	100,00%	Globale
<b>232 SCI</b>	232, boulevard Pereire 75017 Paris	307 787 622	100,00%	Globale

\* Sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale en 2008

## Note 23 -EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le compromis de vente avec la société EIFFAGE IMMOBILIER CENTRE EST pour un terrain sis rue du 24 avril 1915 69800 MEYZIEU d'une superficie de 3.287 m<sup>2</sup>, a été réitéré le 28 janvier 2009.

La signature d'une promesse synallagmatique de bail à construction avec la société Immochan France sur le terrain sis lieudit « Le Patural de la Maxe » METZ Sémécourt (57280), a été réalisée le 15 janvier 2009,

La signature d'une promesse synallagmatique de bail à construction avec la société Immobilière Groupe Casino sur le terrain sis lieudit « A Prabey » BESANCON (25000), a été réalisée le 23 janvier 2009.

Le 20 janvier 2009, la Société Générale, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Léon Invest 2, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait immédiatement suivie d'une procédure de retrait obligatoire de Léon Invest 2 visant les actions LEON DE BRUXELLES.

Suite à la déclaration de conformité de l'AMF, l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire a été ouverte le 6 février 2009.

Compte tenu du dépôt d'un recours en annulation et en réformation visant les décisions de l'AMF du 4 février 2009 (décision de conformité) et du 5 février 2009 (avis d'ouverture de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire) assorti d'une demande de sursis à exécution, l'AMF a décidé, le 18 février 2009, dans l'attente de l'ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel de Paris sur cette demande de sursis, de proroger l'offre publique de retrait, en sorte que le retrait obligatoire, prévu initialement pour le 20 février, intervienne ultérieurement.

Au 20 avril 2009, Léon Invest 2 détient 96,35 % du capital et droits de vote de la Société.

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

### Aux Actionnaires

#### Léon de Bruxelles

5, rue de Chartres  
92200 Neuilly sur Seine

« Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Léon de Bruxelles SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte où les perspectives économiques sont difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des actifs immobilisés incorporels et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs corporels, selon les modalités décrites dans la note 1-3-c) aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1-3-c), 1-4, 2 et 3 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

*Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.*

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2009 »

### Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Gerard Morin

Guy Noël & Associés  
Dominique Lambin

## 26.2 Etats financiers LEON DE BRUXELLES SA

## BILAN ACTIF

( en milliers d'euro)	Note	Exercice 2008			Exercice 2007	Exercice 2006
		BRUT	AMORT. ET PROVISIONS	NET	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
. Immobilisations incorporelles (marque et droits assimilés)	2 - 3	4 891	705	4 186	4 194	4 024
. Immobilisations corporelles	2 - 3	1 970	979	991	1 051	1 042
. Immobilisations financières						
Participations	2 - 3 - 11 - 21	16 698	1 623	15 075	14 661	14 597
Créances rattachées à des participations	2 - 3 - 4 - 1&	36 853	17 745	19 108	17 340	14 859
Autres immobilisations financières	2 - 3 - 4	115		115	97	83
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>60 527</b>	<b>21 052</b>	<b>39 475</b>	<b>37 343</b>	<b>34 605</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
. Stocks et en cours (marchandises)	5	9		9	15	21
. Clients et comptes rattachés	4	2 697	2	2 695	1 489	1 529
. Autres créances	4 - 11	1 234		1 234	1 335	2 756
. Valeurs mobilières de placement	5	15 108		15 108	3 934	6 573
. Disponibilités		1 566		1 566	769	36
. Charges constatées d'avance	4 - 12	69		69	144	75
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>		<b>20 683</b>	<b>2</b>	<b>20 681</b>	<b>7 686</b>	<b>10 990</b>
. Charges à répartir						
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>81 210</b>	<b>21 054</b>	<b>60 156</b>	<b>45 030</b>	<b>45 595</b>

"Les notes 1 à 21 font partie intégrante des comptes annuels".

## BILAN PASSIF

( en milliers d'euro )	Note	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social	6	6 021	5 956	5 878
Primes de conversion et d'émission	7	4 165	11 942	12 787
Réserve légale	7	596	497	425
Autres réserves		0	141	141
Report à nouveau		0	0	-1 066
<b>Résultat de l'exercice</b>	7	<b>1 417</b>	<b>2 045</b>	<b>1 444</b>
Provisions réglementées		8	3	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	7	<b>12 207</b>	<b>20 585</b>	<b>19 609</b>
Provisions pour risques	9	375	375	752
Provisions pour charges	9		67	67
Provisions pour impôt intégration fiscale	9	2 322	2 025	1 718
<b>TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>2 697</b>	<b>2 467</b>	<b>2 537</b>
<b>DETTES</b>				
<i>. Emprunts et dettes financières</i>				
Emprunts obligataires convertibles	10	0	116	116
Autres emprunts obligataires	10	0	5 835	5 834
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10	2 887	1 022	3 405
Emprunts et dettes financières divers	10 - 11	38 579	10 796	9 930
<i>. Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	10 - 11	1 311	1 552	1 061
<i>. Dettes fiscales et sociales</i>	10 - 11	2 103	2 074	2 748
<i>. Autres dettes</i>	10 - 11	147	583	353
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>45 027</b>	<b>21 977</b>	<b>23 447</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES</b>	12	<b>225</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>60 156</b>	<b>45 030</b>	<b>45 595</b>

"Les notes 1 à 21 font partie intégrante des comptes annuels".

## COMPTE DE RESULTAT

( en milliers d'euro)	Note	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Chiffre d'affaires	13	11 150	10 434	9 590
Autres produits d'exploitation		535	752	1 342
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>11 685</b>	<b>11 186</b>	<b>10 932</b>
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements		351	330	353
Variation de stocks de matières premières		7	6	57
Autres achats et charges externes		5 380	4 472	4 478
Impôts, Taxes et versements assimilés		484	224	168
Salaires et traitements		3 174	3 169	2 980
Charges sociales		1 402	1 306	1 188
Dotations aux amortissements	3	274	266	217
Dotations aux provisions		1	1	
Autres charges		156	189	179
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>11 229</b>	<b>9 963</b>	<b>9 620</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>456</b>	<b>1 223</b>	<b>1 312</b>
PRODUITS FINANCIERS				
Reprises aux amortissements et provisions	3 - 9		1 088	2 899
Produits financiers des participations				
Autres intérêts et produits assimilés	16	4 160	2 192	1 431
<b>Total PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>4 160</b>	<b>3 280</b>	<b>4 330</b>
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et provisions	3		644	2 756
Intérêts et charges assimilés	16	2 159	988	703
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières				
Quote part de perte de SNC				
<b>Total CHARGES FINANCIERES</b>		<b>2 159</b>	<b>1 632</b>	<b>3 459</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>2 001</b>	<b>1 648</b>	<b>871</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>		<b>2 457</b>	<b>2 872</b>	<b>2 183</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opération de gestion		10	0	
Produits exceptionnels sur opération en capital				43
Reprises exceptionnelles aux amort. et prov.	17	256	525	35
<b>Total PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>266</b>	<b>525</b>	<b>78</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		11	252	32
Charges exceptionnelles sur opération en capital				14
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.	17	491	458	7
<b>Total CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>502</b>	<b>710</b>	<b>53</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-236</b>	<b>-185</b>	<b>25</b>
Participation des salariés		-169	-115	-76
Impôts sur les bénéfices	18	-635	-527	-688
<b>RESULTAT NET</b>		<b>1 417</b>	<b>2 045</b>	<b>1 444</b>

"Les notes 1 à 21 font partie intégrante des comptes annuels".

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (En milliers d'euros au 31 décembre 2008 sauf nombre d'actions et données par action)

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

- Changement d'actionnaire au cours de l'exercice.

Le 24 avril 2008, OFI Private Equity Capital, par l'intermédiaire des sociétés Léon Invest 1 et Léon Invest 2, a acquis 39,71 % des titres de Léon de Bruxelles SA, société dont les actions sont admises aux négociations sur NYSE Euronext Paris.

Suite à cette acquisition, OFI Private Equity Capital, par l'intermédiaire de Léon Invest 2, a déposé un projet d'OPA auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en date du 29 avril 2008 visant l'intégralité des titres de Léon de Bruxelles SA encore sur le marché, au prix de 10.90 € par action regroupée, coupon attaché et de 0.55 € par action non regroupée. L'OPA vise également les obligations convertibles émises en 1998 par LDB au prix de 56 € par obligation convertible.

A l'issue de la première phase de l'OPA qui s'est déroulée du 12 juin au 17 juillet 2008, Léon Invest 2 détenait 89 % du capital de Léon de Bruxelles SA. L'OPA a fait l'objet d'une réouverture du 12 août au 08 septembre 2008. A l'issue de cette seconde phase, OFI Private Equity Capital détenait, à titre direct et indirect, par l'intermédiaire de Léon Invest 1 et Léon Invest 2, 89,41 % du capital de Léon de Bruxelles SA.

Le 23 décembre 2008, la société Léon Invest 2, dont l'actionnaire majoritaire est OFI Private Equity Capital, a déclaré détenir 95,19 % du capital de la société Léon de Bruxelles SA.

- Léon de Bruxelles a remboursé en avril 2008 le solde de l'ensemble de ces dettes issues du plan de continuation. Le Tribunal de Commerce de Nanterre a prononcé la clôture des opérations de redressement judiciaire par voie de plan de continuation en février 2009.
- Léon de Bruxelles a remboursé par anticipation le solde de l'emprunt obligataire en juin 2008.



## Note 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 1-1- Principes

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément au PCG 99 et aux hypothèses de base ci-après :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définies par la loi française. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 1-2- Méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées par la société Léon de Bruxelles sont les suivantes :

#### *a) Immobilisations incorporelles (voir notes 2 et 3)*

Les immobilisations incorporelles sont constituées, pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine, des acquisitions de marque, des frais de dépôt de marque, de logiciels.

La marque "Léon de Bruxelles" n'est pas amortie car sa caractéristique est de percevoir des redevances de chaque restaurant en propre et des franchisés extérieurs au Groupe.

La valeur comptable de la marque est confirmée grâce à la détermination de la valeur financière.

La valeur financière de la marque est obtenue par actualisation du revenu net attribuable à la marque pendant une certaine durée. Le revenu net de la marque est déterminé à partir de certaines données observables sur le marché, licences de marques ou redevances de franchises. Le taux d'actualisation a été apprécié en s'appuyant sur une étude qualitative de la marque (méthodologie Brand Force) qui a conduit à retenir une prime de risque spécifique pour la marque. La durée globale de la vie de la Marque et le découpage du temps en périodes ont été appréciés en conséquence des conclusions de l'étude qualitative de la marque.

Les autres immobilisations incorporelles (frais de dépôt de marque et logiciels) sont amorties sur une durée maximale de trois ans selon le mode linéaire.

#### *b) Immobilisations corporelles*

Les règlements du CRC n° 2002-10, sur l'amortissement et la dépréciation des actifs, n° 2003-07, sur la comptabilisation des actifs par composant et n° 2004-06, sur la définition des actifs, sont appliqués par la société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût historique. La valeur historique comprend toutes les dépenses directement imputables à l'acquisition, nécessaires pour mettre l'actif en état de remplir la fonction à laquelle il est destiné. Les coûts d'emprunts ne sont pas compris dans la valeur brute des immobilisations et sont constatés dans le compte de résultat au cours de l'exercice concerné.

Ces immobilisations sont amorties sur la base du coût initial de l'actif déduction faite d'une valeur résiduelle.

L'amortissement est déterminé sur la base de la durée d'utilité estimée et est comptabilisé à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé.

L'amortissement a été calculé sur la durée d'utilisation estimée.

Les principales durées d'utilité sont les suivantes :

- |  |             |
|--|-------------|
| • constructions                                  | 20 à 25 ans |
| • aménagements et agencements des constructions. | 8 à 15 ans  |
| • matériels et outillages industriels            | 5 à 8 ans   |
| • autres immobilisations corporelles             | 3 à 5 ans   |

#### *c) Immobilisations financières*

Les immobilisations financières représentent les titres de participation, les créances rattachées à des participations ainsi que les dépôts et cautionnements.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute c'est à dire à leur coût d'acquisition, de souscription en numéraire, ou d'apport.

Les titres reçus en rémunération d'apports concernent les filiales Resto Les Halles SNC, Resto Italiens SNC et Resto Saint-Germain SNC.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire des titres de participation et des créances rattachées à des participations est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres et des perspectives de rentabilité à court et moyen terme.

#### *d) Stocks*

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO "premier entré, premier sorti".

Compte tenu de l'activité de la Société et de la nature des stocks, aucune provision pour dépréciation des stocks n'est comptabilisée.

#### *e) Créances et dettes*

##### **- en euros**

Les créances et les dettes sont évaluées pour valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non recouvrement qu'elles présentent.

##### **- en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin de l'exercice.

Les différences résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en "écarts de conversion". Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Aucune opération en devises n'a été constatée sur cet exercice.

#### *f) Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement constituées principalement de SICAV de trésorerie sont inscrites au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur liquidative est inférieure à la valeur d'achat, une provision est constituée à hauteur de la différence.

#### ***g) Intégration fiscale***

L'option pour le régime du groupe conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code Général des Impôts a été renouvelée en décembre 2000 et reconduite en décembre 2005. La durée d'application est de cinq années.

Le périmètre d'intégration comprend toutes les filiales dont le pourcentage de détention est au moins égal à 95 %.

Conformément à convention d'intégration fiscale en vigueur, les filiales de Léon de Bruxelles SA supportent une charge d'impôt sur les sociétés calculée sur leurs résultats individuels hors appartenance au groupe d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par la société mère en raison de l'intégration fiscale et en particulier celles imputables aux déficits des filiales bénéficient temporairement à Léon de Bruxelles SA. Lorsque des filiales déficitaires redeviennent bénéficiaires, les économies d'impôts liées à l'utilisation de leurs déficits fiscaux leur sont restituées. Dans ce contexte, à la clôture, la société examine l'origine du profit d'intégration fiscale réalisé et constitue éventuellement une provision pour risque et charges destinée à couvrir le risque de restitution des déficits à ses filiales.

#### ***h) Indemnités de départ en retraite***

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite, déterminées en fonction de leur ancienneté, ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une évaluation indiquée en engagements hors bilan.

#### ***i) Stock options***

A la date d'exercice des options, la société Léon de Bruxelles enregistre les actions émises en augmentation de capital à hauteur des paiements reçus des salariés et des mandataires sociaux.

Aucun stock option n'a été émis sur cet exercice.

#### ***j) Honoraires des Commissaires aux comptes***

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2008 s'élève à 80 K€.

## Note 2 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	31-déc.-07	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	31-déc.-08
<b>. Immobilisations incorporelles</b>				
Marque	3 983			3 983
- activité de gestion	3 983			3 983
Droit d'entrée Franchise	168			168
- activité de gestion	168			168
Logiciels	422	130		552
- activité de gestion	419	130		549
- activité de restauration	3			3
Autres natures	189			189
- activité de gestion	189	0		189
- activité de restauration				
	<b>4 761</b>	<b>130</b>		<b>4 891</b>
<b>. Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériels et outillages	455	14	0	469
- activité de gestion	61	9		70
- activité de restauration	394	5		399
Agencements divers	851	3	0	854
- activité de gestion	215			215
- activité de restauration	636	3		639
Matériel de bureau et informatique	185	44	-2	227
- activité de gestion	182	42	-2	222
- activité de restauration	3	2		5
Mobilier de bureau	250	2	0	252
- activité de gestion	245	2		247
- activité de restauration	5			5
Véhicules de tourisme	0			0
- activité de gestion	0			0
Immobilisations en cours	153	16	-2	167
- activité de gestion	153	16	-2	167
	<b>1 895</b>	<b>79</b>	<b>-4</b>	<b>1 970</b>
<b>. Immobilisations financières</b>				
Participations	16 284 (1)	414		16 698
Créances rattachées à des participations	35 086	5 024	-3 257	36 853
Prêts et autres immobilisations financières	95	20		115
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>58 121</b>	<b>5 667</b>	<b>-3 261</b>	<b>60 527</b>

Voir notes 1-2 a), b) et c)

(1) Résulte de la souscription à 99 % dans le capital de la société SNC Resto Creil, Beauvais, Le Mans, Lyon Meyzieu, Amiens Glisy ainsi que les créations des sociétés Resto DEV Léon 1, Léon 2, 3 & 4, et de 95,5 % de la SAS Chartres.

### Note 3 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	31-déc.-07	Amortissements		Provisions		31-déc.-08
		Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	
<b>. Immobilisations incorporelles</b>						
Marque						
- activité de gestion						
Droit d'entrée Franchise	168	0	0	0	0	168
- activité de gestion	168					168
Logiciels	389	28	0	0	0	418
- activité de gestion	387	28				415
- activité de restauration	3					3
Autres natures (immobilisations en cours et acomptes)	106	12	0	0	0	118
- activité de gestion	106	12				118
	<b>663</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>705</b>
<b>. Immobilisations corporelles</b>						
Installations techniques, matériels et outillages	151	77				228
- activité de gestion	85	40				125
- activité de restauration	66	37				103
Agencements divers	289	98				387
- activité de gestion	139	22				161
- activité de restauration	150	76				226
Matériel de bureau et informatique	139	46	-1			184
- activité de gestion	138	45	-1			182
- activité de restauration	1	1				2
Mobilier de bureau	168	11	0			179
- activité de gestion	167	10				177
- activité de restauration	1	1				2
Véhicules de tourisme	0					0
- activité de gestion	0					0
	<b>748</b>	<b>232</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>979</b>
<b>. Immobilisations financières</b>						
Participations	1 623					1 623
Créances rattachées à des participations (1)*	17 745					17 745
Autres immobilisations financières						
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>20 779</b>	<b>272</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 052</b>

Voir notes 1-2 a), b), c) et 2

\* en résultat financier

(1) Provision déterminée à hauteur des situations négatives des filiales au 31 décembre 2008, pondérée en fonction des capacités de remboursements futurs.

## Note 4 - ETAT DES CREANCES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<b>. Créances de l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations (1)	36 853	26 924	9 929
Autres immobilisations financières	115	33	82
<b>. Créances de l'actif circulant</b>			
Clients et comptes rattachés	2 697	2 697	
Personnel et comptes rattachés	24	24	
Etat et autres collectivités	1 167	1 167	
Avances et acomptes	33	33	
Débiteurs divers	10	10	
<b>. Charges constatées d'avance</b>	69	69	
<b>Total</b>	<b>40 968</b>	<b>30 957</b>	<b>10 011</b>

Voir notes 1-2 e), 11 et 12

(1) concernent des avances financières à caractère permanent

## Note 5 - ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

	Evaluation au bilan	Evaluation au dernier prix d'achat du marché
<b>. Marchandises</b>	9	9
<b>. Valeurs mobilières de placement</b>	15 108	15 108

Les valeurs mobilières de placement sont composées de Sicav souscrites auprès de la Société Générale.

Le nombre détenu par la société au 31 décembre 2008 est de 14 627.

Voir notes 1-2 d) et f)

## Note 6 - CAPITAL SOCIAL

	Nombre de titres au 31 décembre 2007	Création de titres en cours d'exercice	Nombre de titres au 31 décembre 2008	Valeur nominale
Actions composant le capital social	5 955 768	65 000	6 020 768	1,00

Les actions composant le capital social sont toutes ordinaires d'une même catégorie.

Voir événement significatif et note 7

## Note 7- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31-déc.-07	Augmentation	Diminution	31-déc.-08
Capital	5 956	65		6 021
Primes de conversion et diminution	11 942	371	-8 148	4 165
Réserve légale	497	99		596
Autres réserves	141		-141	0
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice	2 045	1 417	-2 045	1 417
<b>Total</b>	<b>20 581</b>	<b>1 952</b>	<b>-10 334</b>	<b>12 199</b>

Voir événements significatifs, notes 6 et 8

## Note 8 - CARACTERISTIQUES DES CONTRATS DE STOCK OPTIONS

Les plans d'options de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2005 et 2006 respectivement en date du 24 janvier 2003 et du 29 octobre 2003 présentent les caractéristiques suivantes:

<b>* contrat d'options de souscription d'actions en date du 24 janvier 2003</b>	
- nombre d'options attribuées	6.200.000
- nombre d'options exerçables au 31 décembre 2004	3.100.000
- date d'exercice :	
50 % des options exerçables à compter du 15 décembre 2004 (1)	3.100.000
25 % des options à compter du 24 janvier 2006 (2)	1.550.000
25 % des options à compter du 24 janvier 2007 (3)	1.550.000
- prix de l'option	0,076 €
<b>* contrat d'options de souscription d'actions en date du 29 octobre 2003</b>	
- nombre d'options attribuées (4)	1.500.000
- date d'exercice :	à partir du 29 octobre 2007
- prix de l'option	0,335 €

Voir notes 1-2 i)

(1) La totalité des options a été exercée en décembre 2004.

(2) La totalité des options, soit 1.550.000, a été exercée en 2006. Cette opération s'est traduite par une augmentation de capital de 78 K€ et corrélativement par une prime d'émission de 40 K€

(3) La totalité des options, soit 1.550.000, a été exercée en 2007. Cette opération s'est traduite par une augmentation de capital de 78 K€ et corrélativement par une prime d'émission de 40 K€

(4) La totalité des options, soit 1.500.000, a été exercée ou annulée en 2008. Cette opération s'est traduite par une augmentation de capital de 65 K€ et corrélativement par une prime d'émission de 371 K€.

Depuis le regroupement d'actions intervenu en septembre 2007 (voir note 6) 20 options de souscription d'action donnent droit à souscrire 1 action.

## Note 9- TABLEAU DES PROVISIONS

	31-déc.-07	Augmentation	Diminution	31-déc.-08
<b>Provision pour risques</b>	<b>375</b>		<b>0</b>	<b>375</b>
abandon de projets	0			0
litiges prud'homaux	0			0
risque financier (1)	359			359
autres risques	16			16
<b>Provision pour charges</b>	<b>67</b>	<b>0</b>	<b>-67</b>	<b>0</b>
autres provisions pour charges	67		-67	0
<b>Provision pour impôt ( 2 )</b>	<b>2 025</b>	<b>486</b>	<b>-189</b>	<b>2 322</b>

(1) en résultat financier

(2) Voir note 1-2 g)

## Note 10 - ETAT DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A 1 plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0			
Emprunts - obligataires n'ayant pas opté pour la conversion	0	0		
Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit à 2 ans maximum à l'origine à plus de 2 ans à l'origine	0 2 887	0 452	1 771	664
Fournisseurs	1 256	1 256		
Effets à payer	0			
Personnel et comptes rattachés	760	760		
Participation des salariés	169	169		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	591	591		
Etat et autres collectivités	583	583		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	55	55		
Groupe et associés	38 579	28 757	9 822	
Autres dettes	147	147		
Produits constatés d'avance	225	225		
	<b>45 252</b>	<b>32 995</b>	<b>11 593</b>	<b>664</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 100			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 194			

## Note 11 - VENTILATION DE CERTAINS POSTES DU BILAN SELON LEUR ORIGINE

	Groupe	Hors groupe
	Sociétés ayant un lien de participation	
<b>ACTIF</b>		
. Immobilisations financières	53 551	115
. Clients	1 526	1 204
. Autres créances	0	1 201
<b>PASSIF</b>		
. Dettes financières diverses	38 579	0
. Fournisseurs	564	692
. Autres dettes	0	147



## Note 12 - COMPTES DE REGULARISATION

	Actif	Passif
<b>. Produits à recevoir</b>	<b>2 650</b>	
Créances rattachées à des participations	1 942	
Autres créances	708	
<b>. Charges à payer</b>		<b>2 333</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts obligataires n'ayant pas opté pour la conversion		421
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		539
Fournisseurs et comptes rattachés		482
Dettes sociales et fiscales		891
<b>. Charges constatées d'avance</b>	<b>69</b>	
Autres charges d'exploitation	69	
<b>. Produits constatés d'avance</b>		<b>225</b>
Autres produits d'exploitation		225

## Note 13 - CHIFFRE D'AFFAIRES

	Activité France			Entreprises liées		
	2 008	2 007	2 006	2 008	2 007	2 006
Prestations de services						
- activité de gestion	9 718	9 342	8 424	6 547	6 000	5 369
- activité de restauration	1 432	1 092	1 166			
<b>Total</b>	<b>11 150</b>	<b>10 434</b>	<b>9 590</b>	<b>6 547</b>	<b>6 000</b>	<b>5 369</b>

## Note 14- EFFECTIF MOYEN

	2008	2007	2006
<b>. Cadres</b>	27	30	26
<b>. Non cadres</b>	43	31	25
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>61</b>	<b>51</b>

## Note 15- REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le montant global cumulé des rémunérations nettes allouées aux membres du Directoire (jusqu'au 30 septembre 2008, transférés sur Léon Invest 2 à compter du 01 octobre 2008) et du conseil de surveillance s'est élevé à 514 K€, contre 574 K€ au 31 décembre 2007.

## Note 16- CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

	2008	2007	2006
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits de participations			
Intérêts et produits assimilés	2 573	2 096	1 322
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Intérêts et charges assimilées	-2 080	-821	-441
Pertes sur créances liées à des participations			-101

## Note 17- RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2 008	2 007	2 006
Profits sur dettes			
Autres natures	10		
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Produits exceptionnels sur opérations de capital</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>43</b>
Reprise provision pour travaux		48	25
Reprise provision autres natures	256	477	10
<b>Total reprises sur provisions exceptionnelles</b>	<b>256</b>	<b>525</b>	<b>35</b>
Pertes sur créances		-1	-7
Abandon de créances			
Travaux		-48	-25
Autres natures	-11	-204	
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>-11</b>	<b>-252</b>	<b>-32</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opérations de capital</b>			<b>-14</b>
Provision travaux		-48	-7
Divers	-491	-410	
<b>Total dotations aux provisions exceptionnelles</b>	<b>-491</b>	<b>-458</b>	<b>-7</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-236</b>	<b>-185</b>	<b>25</b>

## Note 18 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Résultat courant avant impôt	Résultat exceptionnel avant impôt	Résultat exceptionnel avant impôt
<b>Résultat</b>	<b>2 052</b>	<b>2 288</b>	<b>-104</b>	<b>-236</b>
<b>Impôt théorique</b>	<b>684</b>	<b>763</b>	<b>-35</b>	<b>-79</b>
<b>Différences permanentes</b>	<b>335</b>	<b>35</b>	<b>3</b>	<b>300</b>
Amortissements excédentaires	14	14		
Provisions	297	0		297
TVTS	21	21		
Pénalités	3		3	3
<b>Différences temporaires</b>	<b>57</b>	<b>7</b>		
Provisions gros travaux		0		
Organic	3	3		
RSP	57			
Plus value latente	-3	4		
<b>Base réelle calcul impôt</b>	<b>2 444</b>			
<b>Impôt réel</b>	<b>815</b>	<b>805</b>	<b>-32</b>	<b>221</b>
<b>Charge d'impôt</b>	<b>635</b>			
Impôt à 33,33%	815			
Contribution sociale 3,3%	118			
Economie intégration fiscale	-297			
Crédit d'impôt	-1			
<b>Taux réel d'impôt</b>	<b>30,93%</b>			
<b>Taux théorique d'impôt</b>	<b>33,33%</b>			

## Note 19-1 - ENGAGEMENTS HORS BILAN-NANTISSEMENTS D'ACTIFS

Néant.

## Note 19-2 - ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

<i>Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :</i>	
- âge de départ à la retraite	60 ans pour les non cadres et 62 ans pour les cadres
- évolution des salaires	2,50%
- taux de charges patronales	les taux retenus sont ceux observés dans chacune des sociétés du Groupe en distinguant les personnels affectés au siège, de ceux affectés à la cuisine et de ceux affectés à la salle
- taux d'actualisation	5,85%
- convention collective	Hôtel Café Restaurant
- rotation du personnel	en fonction du nombre de départs annuels
- autres informations	aucune prestation n'a été payée au cours de l'année 2007
- valorisation de l'engagement au 31 décembre 2008	23 K€

*Voir notes 1-2 h)*

## Note 20- - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 20 janvier 2009, Société Générale, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Léon Invest 2, a déposé à l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait immédiatement suivie d'une procédure de retrait obligatoire de Léon Invest 2 visant les actions LEON DE BRUXELLES.

Suite à la déclaration de conformité de l'AMF, l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire a été ouverte le 6 février 2009.

Compte tenu du dépôt d'un recours en annulation et en réformation visant les décisions de l'AMF du 4 février 2009 (décision de conformité) et du 5 février 2009 (avis d'ouverture de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire) assorti d'une demande de sursis à exécution, l'AMF a décidé, le 18 février 2009, dans l'attente de l'ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel de Paris sur cette demande de sursis, de proroger l'offre publique de retrait, en sorte que le retrait obligatoire, prévu initialement pour le 20 février, intervienne ultérieurement.

Au 20 avril 2009, Léon Invest 2 détient 96,35 % du capital et droits de vote de la Société.

## Note 21 - Tableau des filiales et des participations

Chiffres exprimés en milliers d'€	Capital	Capitaux propres incluant le résultat de l'exercice	Quote-part de capital détenu ( en % )	Valeur comptable		Prêts et avances	Cautions données	Date de clôture	Durée de l'exercice
				Brute	Nette				
Maison de la bastille SAS	40	755	99,76%	801	801			31-déc-07	12 mois
Société de Restauration Montparnasse SOREMO SAS		1 314	98,00%	1 847	1 847			31-déc-07	12 mois
Société de Restauration et de l'Alimentation REA SAS	280	741	99,98%	1 613	1 142	1 299	204	31-déc-07	12 mois
SE2C SAS	40	71	99,72%	41	41	5 766		31-déc-07	12 mois
Resto Les Halles SNC	1 200	804	99,99%	1 415	796	514		31-déc-07	12 mois
Resto Italiens SNC	1 200	3 214	99,99%	2 032	2 032			31-déc-07	12 mois
Resto Saint-Germain SNC	1 200	2 665	99,99%	947	947			31-déc-07	12 mois
Resto Bezons SNC	0	-407	99,00%	0	0	336		31-déc-07	12 mois
Resto Monthléry SNC	0	29	99,00%	0	0			31-déc-07	12 mois
Resto Pierrefitte SNC	0	-1 453	99,00%	0	0	1 239		31-déc-07	12 mois
Resto Rosny SNC	0	635	10,00%	0	0			31-déc-07	12 mois
LDB Développement International SARL	150	95	100,00%	677	669	24		31-déc-07	12 mois
Société Parisienne de Restauration "SPR " SAS	40	1 899	99,92%	2 374	2 374			31-déc-07	12 mois
Resto Belle Epine SNC	0	161	99,00%	0	0			31-déc-07	12 mois
Resto Bonneuil SNC	0	-745	99,00%	0	0	675		31-déc-07	12 mois
Resto Eragny SNC	0	46	99,00%	0	0			31-déc-07	12 mois
Resto Tours SNC	0	-919	99,00%	0	0	904		31-déc-07	12 mois
Resto Gobelins SNC	0	-1 633	99,00%	0	0	2 014		31-déc-07	12 mois
Resto Villiers SNC	0	107	99,00%	0	0			31-déc-07	12 mois
Resto Trappes SNC	0	-665	99,00%	0	0	568		31-déc-07	12 mois
Resto Convention SNC	0	-1 586	99,00%	0	0	1 976		31-déc-07	12 mois
Resto Vélizy SNC	0	-2 687	99,00%	0	0	2 008		31-déc-07	12 mois
Resto Isle Adam SNC	0	-1 092	99,00%	0	0	959		31-déc-07	12 mois
Resto Melun SNC	0	68	99,00%	0	0			31-déc-07	12 mois
Resto Vandoeuvre SNC	0	-889	99,00%	0	0	753		31-déc-07	12 mois
Resto Aulnay SNC	520	-14	99,99%	520	0	425		31-déc-07	12 mois
Resto Caen SNC	0	-1 292	99,00%	0	0	2 069		31-déc-07	12 mois
Resto Bobigny SNC	0	-1 075	99,00%	0	0	1 931		31-déc-07	12 mois
Resto Viry Chatillon SNC	0	-400	99,00%	0	0	901		31-déc-07	12 mois
Resto Noyelles Godault SNC	0	-494	99,00%	0	0	1 014		31-déc-07	12 mois
Resto Montpellier SNC	0	-1 369	99,00%	0	0	2 195		31-déc-07	12 mois
Resto Mareuil SNC	0	-1 734	99,00%	0	0	1 385		31-déc-07	12 mois
Resto Wasquehal SNC	0	-1 227	99,00%	0	0	1 285		31-déc-07	12 mois
Resto Pessac SNC	0	-1	99,00%	0	0			31-déc-07	12 mois
Resto Dunkerque SNC	0	-2 545	99,00%	0	0	2 084		31-déc-07	12 mois
Resto Clermont SNC	0	-706	99,00%	0	0	927		31-déc-07	12 mois
Société des restaurants GARI'S SA	129	1 517	100,00%	3 754	3 754			31-déc-07	12 mois
Ecole Léon SAS	40	81	99,96%	40	40			31-déc-07	12 mois
Resto Essey les Nancy SNC	1	-119	99,00%	218	218			31-déc-07	12 mois
Resto Creil SNC	0	52	99,00%	0	0	1 067		31-déc-08	8 mois
Resto Beauvais SNC	0	-13	99,00%	0	0	854		31-déc-08	7 mois
Resto Le Mans SNC	0	5	99,00%	0	0	482		31-déc-08	6 mois
Resto Chartres SNC	0	-14	99,00%	0	0			31-déc-08	11 mois
Resto Valenciennes SNC	0	0	99,00%	0	0	394		31-déc-08	11 mois
Resto Chartres Barjouville DA	200	144	95,50%	191	191			31-déc-08	1 mois
resto Lyon Meyzieu SAS	37	365	100,00%	37	37			31-déc-08	2 mois
Resto Amiens Glisy SAS	37	36	100,00%	37	37			31-déc-08	2 mois
Resto dev Leon 1 SAS	37	36	100,00%	37	37			31-déc-08	1 mois
Resto dev Leon 2 SAS	37	36	100,00%	37	37			31-déc-08	1 mois
Resto dev Leon 3 SAS	37	37	100,00%	37	37			31-déc-08	1 mois
Resto dev Leon 4 SAS	37	37	100,00%	37	37			31-déc-08	1 mois

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2008)

### « Aux Actionnaires

#### Léon de Bruxelles

5, rue de Chartres  
92200 Neuilly sur Seine

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Léon de Bruxelles SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### ***I - Opinion sur les comptes annuels***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### ***II - Justification de nos appréciations***

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte où les perspectives économiques sont difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

L'évaluation des immobilisations incorporelles est effectuée conformément à la note 1.2.a) de l'annexe, en s'appuyant sur une étude menée par un expert indépendant pour l'évaluation de la marque Léon de Bruxelles. Nos travaux ont notamment consisté à revoir l'approche retenue et les éléments corroborant l'évaluation qui en résulte.

L'évaluation des titres de participation est effectuée conformément à la note 1.2.c) de l'annexe. Nous avons examiné les approches retenues par la société, sur la base des éléments disponibles à ce jour ainsi que les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### ***III- Vérifications et informations spécifiques***

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

*Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :*

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

*En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.*

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2009 »

### **Les Commissaires aux comptes**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Gerard Morin**

**Guy Noël & Associés**  
**Dominique Lambin**

## **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2008)**

**« Aux Actionnaires**

**Léon de Bruxelles**

5, rue de Chartres  
92200 Neuilly sur Seine

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Une convention de prestations de conseils et de services conclue avec la société Léon Invest 2 a été autorisée par votre conseil de surveillance du 27 octobre 2008. Ces prestations sont assurées par Madame Isabelle Pelletier, Messieurs Michel Morin et Laurent Gillard, qui sont, rétroactivement depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008, salariés de la société LEON INVEST 2. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, votre société a comptabilisé une charge pour un montant de 225.295 € hors taxes.

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de rémunération du compte courant, constitué par les dividendes non versés au Président du conseil de surveillance et maintenus en compte courant.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, votre société a comptabilisé une charge pour un montant de 5.225 € hors taxes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2009 »

### **Les commissaires aux comptes**

**Guy Noël & Associés**  
**Dominique Lambin**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Gérard Morin**

## 27 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

*Nom et qualité du responsable*

M. Michel MORIN  
Président du Directoire

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion figurant en section « I » présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Fait à Neuilly, le 27 avril 2009

## 28 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### 2.1 Commissaires aux Comptes titulaires

**Société Guy NOEL et Associés** représenté par Dominique Lambin  
39, rue Saint Lazare  
75009 Paris

Nommé en 2008 en remplacement de SECAT S.A., pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT** représenté par Monsieur Gérard MORIN  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Nommé en 2003 et renouvelé en 2008 pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

### *Commissaires aux Comptes suppléants*

**SECAT S.A.** représenté par **Monsieur Alain TAINE**  
73 rue Jules Guesde  
92300 Levallois Perret

Nommé en 1996, renouvelé en 2001 et 2008, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

### **Monsieur Etienne BORIS**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Nommé en 2008 en remplacement de Monsieur Yves NICOLAS, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'A.G. statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.



## 2.2 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

(milliers d'euros)	PricewaterhouseCoopers Audit (*)				Alain Taine et SECAT / Guy Noël & associés			
	Montant		%		Montant		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit : Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes annuels individuels et consolidés								
- émetteur	62	66	100%	93%	18	15	51%	38%
- filiales intégrées globalement					17	24	49%	62%
Autres missions	0	5		7%				
<b>Sous total</b>	<b>62</b>	<b>71</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>35</b>	<b>39</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Autre prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>71</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>35</b>	<b>39</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(\*) Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

## **29 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil de surveillance de la société Léon de Bruxelles**

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

« **Aux Actionnaires**

**LEON DE BRUXELLES**

5 rue de Chartres  
92 200 Neuilly

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Léon de Bruxelles et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Neuilly sur Seine et Paris, le 27 avril 2009 »

**Les Commissaires aux comptes**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Gerard Morin

**Guy Noël & Associés**  
Dominique Lambin

## Table de Concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques requises dans le rapport financier annuel et aux pages du présent document de référence

Information requise par le rapport financier annuel	Paragraphe dans le présent document	Page dans le présent document
<b>Attestation du responsable du document</b>	27	96
<b>Rapport de gestion</b>		
- Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	4 - 9.1 - 9.2 - 21.1.	6 à 10 - 19 à 21 - 45
- Informations requises par l'article L.225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	N/A	
- Informations relatives aux rachats d'actions (art. L.225-211, al.2, du Code de commerce)	N/A	
<b>Etats financiers</b>		
- Comptes annuels	26.2	77
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	26.2	94
- Comptes consolidés	26.1	50
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	26.1	76